



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 111 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 7 novembre 2001

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 novembre 2001

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par l'honorable députée d'Edmonton-Nord.

[Note de la rédaction: les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

RICHARD B. WRIGHT

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je félicite Richard B. Wright d'avoir superbement remporté le Prix Giller 2001 pour son roman intitulé: *Clara Callan*.

Clara Callan, le neuvième roman de M. Wright, est l'histoire remarquable de deux soeurs d'une petite ville de l'Ontario qui, pendant la Dépression, vivent des vies diamétralement opposées en cette époque marquée par les bouleversements sociaux et l'imminence de la guerre. Comme le fait remarquer le jury, Wright réussit à «évoquer précisément la Dépression [...] tout en dépeignant avec grâce et intelligence Clara et sa soeur comédienne de la radio».

Ce n'est pas la première fois qu'une oeuvre de Richard Wright est reconnue. Son premier roman, *The Age of Longing*, avait été en lice à la fois pour le Prix Giller et le Prix du gouverneur général. Comme M. Wright vient de prendre sa retraite en tant qu'enseignant au Ridley College, à St. Catharines, nous pouvons espérer voir sortir d'autres oeuvres de la plume de cet écrivain canadien prolifique et talentueux.

En 1994, Jack Rabinovitch a créé ce prix littéraire canadien pour couronner les meilleurs romans canadiens et honorer la mémoire de son épouse, la journaliste littéraire Doris Giller.

Au nom du gouvernement fédéral, je félicite Richard Wright pour cet accomplissement et je lui souhaite encore de nombreuses années productives pour le bénéfice de la littérature canadienne.

* * *

LA SEMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour rendre hommage aux anciens combattants du Canada. C'est la Semaine des anciens combattants et, comme des soldats canadiens partent encore une fois pour la guerre, nous nous devons d'honorer et

de rappeler la fière tradition qu'ils représentent avec nos anciens combattants. Nous le faisons parce que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas tenir compte des dangers bien réels qui menacent constamment notre sécurité.

Cette semaine devrait aussi être l'occasion pour le gouvernement de se rappeler que, en ne maintenant pas une tradition militaire solide et fière, il trahit non seulement les anciens combattants, mais encore tous les Canadiens.

À mon humble avis, la meilleure façon de rendre hommage à nos anciens combattants est de s'occuper aussi bien d'eux qu'ils se sont occupés de nous et de respecter leur noble tradition en faisant aujourd'hui des forces armées une priorité.

* * *

LES AÎNÉS

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine nationale de la sécurité des aînés. De nombreux aînés se blessent dans leur propre foyer. L'ouïe, la vue, le toucher et l'odorat baissent avec le temps; cela fait partie du processus normal de vieillissement, pourtant ce phénomène peut accroître le risque de blessures.

À mesure que nous vieillissons, nos corps sont plus lents à guérir et à se remettre des blessures, ce qui rend la prévention d'autant plus importante.

[Français]

Heureusement, les nouvelles ne sont pas toutes mauvaises. Il est possible de prévenir beaucoup de blessures qui surviennent à la maison. Il s'agit de reconnaître les dangers et de prendre les précautions nécessaires.

[Traduction]

Le Conseil canadien de la sécurité encourage les aînés à améliorer la sécurité dans leurs maisons. Sa campagne sous le thème «Belle vie et autonomie—Le duo gagnant pour les aînés canadiens» comporte des annonces d'intérêt public et des suggestions pour l'amélioration des résidences.

Tous les collègues à la Chambre peuvent aider à faire passer le message. De simples précautions prises à la maison peuvent prévenir les accidents et les blessures et améliorer la qualité de vie. En fait, il n'est pas de meilleur endroit que notre foyer à chacun et nous voulons tous, autant que possible, vivre en sécurité et à l'abri des blessures.

Article 31 du Règlement

●(1405)

[Français]

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ORIENTATION

Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, je désire souligner que du 4 au 10 novembre se déroule la Semaine canadienne de l'orientation.

En appuyant les collectivités, Développement des ressources humaines Canada et ses partenaires contribuent à la mise en oeuvre d'événements qui permettront à nos citoyens de prendre connaissance de diverses carrières, de leur perfectionnement et des mesures nécessaires pour améliorer leur sort.

En se serrant les coudes, les membres de la collectivité parviennent à des degrés de satisfaction personnelle qui se traduisent par des niveaux de scolarité plus élevés, des salaires plus intéressants, une réduction de la pauvreté et de la dépendance à l'égard des programmes sociaux, ce qui favorise un enrichissement de la communauté.

Dans l'esprit de la Semaine canadienne de l'orientation, j'encourage tous mes collègues à s'intéresser aux initiatives de leur région et à favoriser la sensibilisation aux possibilités de carrières partout au Canada.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons encore une fois la Semaine des anciens combattants. À cette occasion, nous affirmons notre fierté commune à l'égard des services rendus et des sacrifices consentis par les anciens combattants du Canada.

Chaque fois qu'ils ont été appelés à lutter contre l'oppression et la tyrannie, ils ont répondu à l'appel avec courage et distinction. Ils ont servi lors des deux guerres mondiales, en Corée et dans d'innombrables missions de maintien de la paix partout sur la planète et nous nous engageons à ne jamais oublier l'héritage qu'ils nous ont laissé.

Le monde est à nouveau en guerre à cause du terrorisme et nos militaires, hommes et femmes, sont encore une fois appelés à participer à des missions dangereuses. Il est donc plus important que jamais de rappeler le souvenir de ceux qui ont protégé nos foyers et nos droits depuis le début du siècle dernier jusqu'au début de celui-ci.

Cette année encore, nous nous rencontrerons à la onzième heure du onzième jour du onzième mois pour poser un geste d'allégeance qui ne connaît aucune limite temporelle. C'est un geste de commémoration envers lequel nous sommes engagés sur l'honneur.

Nous nous souviendrons d'eux.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tout le monde, sauf le gouvernement, semble savoir que les mesures canadiennes de contrôle aux frontières sont une farce. Hier, nous avons constaté à quel point elles étaient vraiment insuffisantes quand plusieurs personnes sont entrées clandestinement au Canada par le port de Halifax malgré des mesures de sécurité supposément intensifiées et améliorées.

La facilité avec laquelle les passagers clandestins quittent les navires est gravement préoccupante. Le gouvernement doit arrêter de

faire semblant et commencer à prendre au sérieux le contrôle des frontières et la sécurité des Canadiens. Les services américains examinent plus de trois fois plus de conteneurs transportés par bateau que nous ne le faisons au Canada.

Quand le gouvernement commencera-t-il à s'attaquer aux causes fondamentales du laxisme de nos politiques en matière de contrôle des frontières en rétablissant la police des ports et en portant nos normes d'inspection des conteneurs à un niveau acceptable?

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, deux groupes importants se trouvent à Ottawa aujourd'hui. Je signale d'abord l'industrie de la croisière, qui représente un élément important et solide de notre industrie touristique.

Je signale ensuite le chef Joe Linklater, de la première nation des Vuntut Gwitchin, d'Old Crow, la localité la plus éloignée dans le Nord-Ouest du Canada. La subsistance des habitants d'Old Crow dépend du troupeau de caribous que nous, au gouvernement canadien, avons tâché de sauver avec tant d'ardeur.

Je salue les efforts héroïques du chef Joe Linklater et des Vuntut Gwitchin qui ont mené durant plusieurs années un combat héroïque contre les grandes sociétés pétrolières afin de sauver leur style de vie, un mode de vie très important dans le nord-ouest du Canada.

* * *

[Français]

LA SEMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, nous avons le bonheur de vivre, au Québec comme au Canada, dans des endroits riches en termes de ressources et de niveau de vie. En cette Semaine des anciens combattants, sous le thème «Au service de la paix», souvenons-nous de nos compatriotes tombés au combat et rendons hommage à leurs camarades soldats qui ont servi nos deux nations aux heures difficiles.

Je tiens également à exprimer, au nom de tous mes collègues du Bloc québécois, toute notre gratitude aux membres de nos forces armées qui servent présentement à l'étranger et à leur envoyer nos pensées et nos prières, ainsi qu'à leur famille.

Les citoyens et citoyennes ne sauraient avoir plus importante obligation que celle d'honorer le sacrifice consenti par ceux qui ont servi pour protéger notre paix et notre liberté. Cet hommage, nous le devons à ceux qui ont donné leur vie pour nous et à ceux et celles qui nous protègent encore aujourd'hui.

Il nous incombe de perpétuer le souvenir des anciens combattants partout au Québec et au Canada, des hommes et des femmes qui ont si noblement servi en temps de paix et de guerre.

Jamais nous n'oublierons le merveilleux héritage qu'ils nous ont légué afin que nous puissions vivre de façon libre et démocratique.

• (1410)

[Traduction]

L'AIDE HUMANITAIRE

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, depuis le début des frappes dirigées contre l'Afghanistan, 130 000 réfugiés de plus ont fui le pays. Surtout maintenant que l'hiver approche à grands pas, le Canada doit s'occuper activement de fournir une aide humanitaire au peuple afghan. Notre cause, enrayée par le terrorisme sanctionné par les talibans, sera grandement discréditée si les réfugiés afghans meurent de faim.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour exhorter la coalition à faire de l'aide humanitaire pour les innocents en Afghanistan une priorité absolue.

Nous devons nourrir les hommes, les femmes et les enfants, leur donner un abri et soigner les blessés. Nous devons faire de l'aide humanitaire un élément central de notre mission en Afghanistan.

* * *

LA CÉLÉBRATION DU DIWALI

M. Deepak Obhrai (Calgary—Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 14 novembre, les hindous du Canada et du monde entier célébreront le Diwali, le festival des lumières.

La célébration du Diwali symbolise la victoire du bien sur le mal et les hindous réunissent pour l'occasion famille et amis pour le souligner avec des prières, des friandises, des échanges de cadeaux et des feux d'artifice.

La nouvelle année des hindous commence aussi au lendemain du Diwali. Aujourd'hui, le Diwali est célébré sur tous les continents.

Après les attentats terroristes du 11 septembre, il est important que nous prenions le temps de prier pour la paix et la tranquillité de l'humanité entière.

J'invite tous les hindous du Canada à partager avec leurs familles, leurs voisins, leurs amis et tous les Canadiens le message de la paix que le Diwali symbolise.

Tous mes collègues parlementaires se joignent à moi, en tant que député de confession hindoue, pour souhaiter un joyeux Diwali et une nouvelle année prospère à tous les hindous.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le jour du Souvenir est une journée sacrée et solennelle dans ma province d'origine. En fait, son importance est telle que la Nouvelle-Écosse a adopté sa propre loi sur le jour du Souvenir. La loi prévoit l'imposition d'une amende allant jusqu'à 15 000 \$ aux employeurs qui y contreviennent et refusent ainsi de rendre hommage à ceux qui sont morts au champ d'honneur.

J'appuie fortement la position adoptée par ma province d'origine sur ce jour important, mais je crains de ne pas trouver ailleurs au Canada un engagement correspondant. En fait, on m'a dit que les élèves ontariens ont à peine le temps d'assister à une cérémonie au cénotaphe.

Durant cette époque trouble que nous traversons, nous devons nous souvenir des libertés pour lesquelles se sont battus nos anciens combattants et du prix terrible qu'ils ont payé. Que ce souvenir reste à jamais gravé dans nos mémoires.

Article 31 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, dès lundi, l'attitude de la délégation canadienne participant aux négociations sur le protocole de Kyoto à Marrakech lui avait valu les trois prix de «fossile du jour» pour s'être le plus illustré de par le tort qu'elle a causé aux négociations.

Les prix sont décernés par plus d'une soixantaine de groupes environnementaux du monde. C'est la première fois qu'ils ont tous été décernés à un seul pays le même jour.

L'embaras a toutefois eu une incidence favorable puisque le Canada a modifié sa position depuis et les négociations se déroulent assez bien. Nous avons reçu plusieurs accords et les résultats semblent encourageants.

Le Canada hésite toutefois à prendre fermement position sur la question des conséquences judiciaires du non-respect. Nous demandons au gouvernement d'indiquer clairement et sans équivoque sa position au sujet des conséquences judiciaires du non-respect du protocole de Kyoto.

* * *

[Français]

LE VERT ET OR DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, lundi dernier, au gala annuel de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec, des bourses d'excellence ont été décernées à 54 jeunes Québécois et Québécoises.

J'ai été heureux d'apprendre que l'équipe féminine de volley-ball du Vert et Or de l'Université de Sherbrooke a été proclamée l'équipe universitaire de l'année.

La formation sherbrookoise s'est d'ailleurs illustrée, l'année dernière, au niveau canadien avec une médaille d'argent au championnat canadien universitaire. Trois de ses joueuses ont évolué par la suite avec l'équipe nationale senior.

Quant à l'entraîneur de l'équipe, Normand Bouchard, il s'est mérité le titre d'entraîneur universitaire de l'année.

Au nom de toutes mes concitoyennes et de tous mes concitoyens, je félicite très chaleureusement l'équipe du Vert et Or de l'Université de Sherbrooke et son entraîneur pour être montés sur le podium de l'excellence. Des exemples pour l'Estrie et le Québec.

* * *

[Traduction]

OPÉRATION APOLLO

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, au cours d'une cérémonie qui a été célébrée à maintes reprises durant la longue histoire navale du port de Halifax, des navires canadiens sont partis pour la guerre, sous les applaudissements empreints de tristesse et de fierté des proches des membres d'équipage et de ceux qui les appuient et les apprécient.

Le déploiement de 2 000 militaires canadiens dans le cadre l'opération Apollo s'accompagne de celui de la frégate NCSM *Charlottetown*. La ville de Charlottetown revêt une signification particulière pour tous les Canadiens, car elle est le berceau de notre pays. En tant que citoyen de cette ville, je suis fier aujourd'hui de souhaiter aux militaires qui partent, au nom de tous les habitants du berceau de la Confédération, que leur mission soit couronnée de succès et qu'ils reviennent tous sains et saufs.

En tant que Canadiens, nous sommes tous fiers d'eux.

Questions orales

●(1415)

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, les producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes sont abasourdis par l'effet qu'auront les droits antidumping de 12,6 p. 100 sur leur économie et leur gagne-pain.

Dans l'ensemble du pays, les travailleurs du secteur du bois d'oeuvre, qui sont déjà aux prises avec les difficultés d'un ralentissement économique, voire d'une récession, subissent maintenant le choc de ces droits iniques.

C'est particulièrement injuste pour les Canadiens de la région de l'Atlantique parce que, comme le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Hamm, l'a souligné, les Maritimes ont toujours profité d'un accès illimité au marché américain. Maintenant, cela va changer. Tous les travailleurs du secteur du bois d'oeuvre, bûcherons, camionneurs, travailleurs de scierie et tous les autres, sont durement touchés par ces droits, et c'est à cause de la décision politique du gouvernement de ne pas défendre les intérêts canadiens.

Les États-Unis ont besoin du bois d'oeuvre abordable et accessible de l'industrie canadienne pour leur industrie de la construction. Les producteurs de bois d'oeuvre, de la Colombie-Britannique à la Nouvelle-Écosse, ont fait savoir au gouvernement qu'ils en ont assez de son inaction. Quand les Canadiens verront-ils leur gouvernement défendre leurs intérêts?

QUESTIONS ORALES*[Traduction]***L'IMMIGRATION**

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens n'ont pas été très impressionnés hier d'entendre les leaders politiques se lancer des insultes à propos de leurs cheveux, de leurs mains ou de leurs discours boiteux. Ils veulent voir des mesures concrètes en ce qui a trait aux emplois et à la sécurité.

Sur la question de la sécurité, la ministre de l'Immigration continue de nous dire qu'elle détient les demandeurs suspects. Pourtant, nous apprenons aujourd'hui que ses propres fonctionnaires auraient dit qu'ils ne détenaient que très rarement les gens sans documents. Cela vient des fonctionnaires de la ministre.

Pourquoi le premier ministre continue-t-il de nuire aux véritables réfugiés en ne réglant pas le cas de ces demandeurs suspects qui arrivent ici sans documents?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition interprète mal ce que les fonctionnaires ont dit. Nous détenons lorsque nous avons des preuves ou des inquiétudes sur le plan de la sécurité, lorsque nous avons des preuves ou des doutes quant à l'identité de la personne ou lorsque nous craignons que la personne ne se présentera pas pour son audience.

Dans la grande majorité des cas, si les gens qui arrivent ici sans documents ne sont pas détenus, c'est qu'ils ne posent aucun risque.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais tenter d'éclairer la lanterne de la ministre. Les gens ne peuvent pas monter à bord d'un avion dans un autre pays, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou d'enfants, s'ils n'ont pas les documents nécessaires. S'ils arrivent ici sans

documents, c'est qu'ils les ont détruits en cours de route. Cela les rend un peu suspects.

Un autre fonctionnaire de la ministre aurait dit que les choses avaient changé depuis le 11 septembre, que les demandeurs suspects étaient maintenant détenus de deux à quatre heures.

Quand le gouvernement détiendra-t-il toute personne qui arrive sans documents tant qu'il n'aura pas été établi qu'elle ne pose aucun risque pour la sécurité?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la Loi sur l'immigration donne aux agents d'immigration le pouvoir de détenir toute personne lorsqu'ils ont des raisons de croire que celle-ci pose un risque pour la sécurité, et ils le font.

Cependant, les choses ont changé depuis le 11 septembre. Maintenant, non seulement nous prenons une photo et les empreintes digitales de la personne, mais nous l'interrogeons aussi pendant deux à quatre heures afin de pouvoir évaluer si elle pose ou non un risque pour la sécurité.

Je peux assurer au chef de l'opposition que, lorsque mes fonctionnaires ont des raisons de croire qu'une personne pose un risque pour la sécurité du Canada, ils la détiennent sans hésitation.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ces personnes ne sont pas détenues tant qu'il n'a pas été établi qu'elles posent un risque pour la sécurité. Lorsque nous soulevons ces questions, on nous accuse de ne pas être patriotiques.

Nous avons également appris aujourd'hui que les autorités américaines avaient arrêté 11 000 personnes qui tentaient d'entrer aux États-Unis sans passer par un poste frontalier et 4 000 de plus qui tentaient de passer du Canada aux États-Unis en passant par un poste frontalier.

Nous en avons assez d'un gouvernement libéral qui accorde plus d'importance aux droits des demandeurs suspects et des fuyitifs qu'à ceux des demandeurs légitimes et aux gens respectueux des lois...

Le Président: La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je rejette ce que le député d'en face vient de dire. Je veux lui donner d'importants renseignements.

En tant que ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, mes fonctionnaires sont responsables des gens qui arrivent au Canada aux points d'entrée. L'an dernier, ils ont identifié et arrêté plus de 25 000 personnes qui arrivaient au Canada en provenance des États-Unis parce qu'ils les soupçonnaient d'activités criminelles.

Les services américains et canadiens chargés de patrouiller la frontière font de leur mieux, mais les agents d'immigration empêchent les indésirables d'entrer au Canada.

Questions orales

● (1420)

LE TERRORISME

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en ce qui concerne les biens des terroristes, le président Bush vient de signer un nouveau décret ajoutant 62 organisations et individus à la liste. Nous nous attendons à obtenir des renseignements indiquant si parmi ces organisations ou individus, certains sont des Canadiens. On retrouve sur cette liste une entreprise et un individu qui ont des adresses au Canada.

Le ministre des Finances a-t-il saisi oui ou non les biens de Al-Barakat North America Inc., ou d'un individu nommé Liban Oussan?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, après avoir reçu la liste des États-Unis, les autorités canadiennes l'examinent à l'heure actuelle et je suis persuadé que le député juge que c'est tout à fait approprié dans les circonstances. Nous prendrons les mesures qui s'imposent une fois que nous aurons vérifié la nature et l'identité des personnes qui figurent sur la liste.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais considérer qu'il s'agit d'un non mitigé.

Nous entendons obtenir certaines indications. Pour ma part, je voudrais obtenir ces renseignements à l'extérieur sous la forme de séances d'information plutôt que durant la période des questions ici.

Le ministre des Finances pourrait-il nous préciser de combien d'organisations et d'individus on a saisi les biens et nous donner une idée des montants en cause?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons un processus permettant de geler des biens. Je peux garantir au député que les renseignements soumis au gouvernement par des organismes gouvernementaux ou le SCRS sont évalués.

Si le gouvernement décide par décret d'inscrire ces noms sur la liste, ils le seront.

* * *

[Français]

LES BOMBES À FRAGMENTATION

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, quand on lui demande d'intervenir pour que le largage des bombes à fragmentation cesse sur l'Afghanistan, le gouvernement se contente de dire que toutes les guerres font des victimes innocentes.

Cette réponse, le premier ministre se l'est fait servir à maintes reprises lorsqu'il faisait la promotion du Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel et cela ne l'a pas empêché de continuer.

Comme il l'a fait pour le Traité d'Ottawa, est-ce que le premier ministre, en homme d'État expérimenté, entend utiliser toute son influence sur la scène internationale pour convaincre la coalition de cesser d'utiliser les bombes à fragmentation?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense a eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'exprimer que ces bombes sont utilisées contre des cibles militaires; ce n'est pas dirigé contre des individus.

C'est complètement différent des mines antipersonnel. C'est un problème d'une nature différente et, à ce moment-ci, ces bombes sont autorisées par les accords internationaux.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Comme l'étaient les mines antipersonnel, monsieur le Président.

Quand on dit que c'est contre des cibles militaires, il n'en reste pas moins que des enfants afghans, selon l'ONU, en ont été victimes. Je ne comprends pas que le gouvernement reste insensible. Bien sûr, il y a des victimes innocentes; il ne faut pas faire exprès pour qu'il y en ait. Le gaz moutarde, l'agent orange et les bombes chimiques ont tous été interdits et il faut faire de même avec les bombes à fragmentation.

On est bien conscients qu'à des moments dans l'histoire, il faut faire la guerre, mais le premier ministre n'admettra-t-il pas qu'en tout moment, on a le choix des armes?

Le très hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice, Lib.): Monsieur le Président, je viens de répondre à la question. C'est une arme qui est utilisée et qui n'a pas été bannie par les organismes internationaux qui s'occupent de ces questions.

L'honorable député suggère que cela devrait être banni. Je pense que c'est quelque chose qu'on peut regarder, mais je dois être honnête aussi en disant que je ne pense pas qu'on puisse réussir, si on voulait le faire, dans un délai très court, parce que c'est un dossier très compliqué.

Ce qui est important, c'est de nous assurer que le terrorisme est vaincu et que les talibans, qui protègent ceux qui font du terrorisme, soient...

Le Président: L'honorable députée de Mercier a la parole.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois appuie les Américains et la coalition internationale dans la lutte contre terrorisme.

Mais appuyer ne veut pas dire donner carte blanche. Appuyer veut dire participer au débat, faire entendre son point de vue, sa manière de voir la situation. Malheureusement, ce n'est pas ce que fait le premier ministre.

Le premier ministre ne voit-il pas qu'il est en train de s'écraser, de laisser faire l'utilisation des bombes à fragmentation, de refuser de faire face à ses responsabilités de chef d'État?

● (1425)

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'utilisation de bombes à fragmentation, le Canada n'en fait rien. Nous ne participons pas aux bombardements sur l'Afghanistan. Les États-Unis utilisent ce type de bombes, mais c'est tout à fait légal. Ces bombes ne sont pas interdites de la même façon que les mines terrestres anti-personnel le sont.

S'il y a une chose à laquelle le Canada porte attention dans le cadre des Nations Unies, c'est l'élimination des armes laissées sur le terrain. Le problème avec les mines terrestres anti-personnel, c'est qu'elles sont enfouies dans le sol et qu'elles blessent ou tuent des gens une fois le conflit terminé.

Peu importe le type d'armes en cause, nous voulons nous assurer de les éliminer comme il se doit afin que des civils innocents n'en soient pas les victimes après coup.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le Canada est reconnu, sur la scène internationale, comme un leader en matière de maintien de la paix. Il n'est pas reconnu pour son implication active dans les conflits armés.

Questions orales

Le premier ministre ne réalise-t-il pas qu'en ne dénonçant pas l'utilisation des bombes à fragmentation, il est non seulement en train de renier l'esprit de son traité interdisant les mines antipersonnel, mais, de plus, de compromettre la réputation du Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est une affirmation tout à fait fautive. Comme le disait le ministre de la Défense, ces armes-là sont utilisées par l'armée américaine et non pas par les soldats canadiens. D'autant plus qu'en ce qui concerne les mines antipersonnel, les Américains n'avaient pas signé le traité.

Alors, nous continuons à essayer de défendre les meilleures causes possibles. Toutefois, il faut aussi être réaliste. Je ne pense pas que si je demande demain au président américain d'arrêter d'utiliser ces armes-là, cela va arrêter. Il faut travailler avec les autres pays aux Nations Unies pour faire changer les choses, et c'est ce que le ministre de la Défense vient de dire.

* * *

[Traduction]

LES RÉACTEURS CANDU

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le président Bush nous dit que le réseau al Qaeda tente d'acheter les matières premières nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires. Nous savons que les réacteurs canadiens CANDU ont déjà servi de fondations à l'arsenal nucléaire en Inde et au Pakistan.

Il est maintenant temps de mettre un terme aux ventes du réacteur, du moins jusqu'à ce que nous soyons en mesure de mettre au point une technologie qui empêchera qu'on l'utilise pour la production d'armes nucléaires. Le premier ministre n'est-il pas d'accord avec cela?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous vendons des CANDU depuis longtemps déjà. C'est la forme d'énergie la plus sûre et la moins polluante qui soit.

La députée parle d'un problème qui existait il y a bon nombre d'années. À ce moment-là, nous avons cessé toute livraison au gouvernement de l'Inde en rapport avec le réacteur CANDU. Nous avons toujours agi de façon responsable.

En ce moment, alors que nous avons besoin d'une forme d'énergie qui ne soit pas polluante, je maintiens que le CANDU est sécuritaire. C'est la meilleure source d'énergie non polluante qui soit.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, au pays, le gouvernement est prêt à adopter des mesures draconiennes pour lutter contre le terrorisme. Toutefois, pouvons-nous nous permettre d'ignorer à l'échelle internationale une menace qui pourrait être mortelle et à laquelle le Canada pourrait soumettre le monde entier?

Des personnes soupçonnées d'avoir vendu pour plus d'un kilo d'uranium de qualité militaire sur le marché noir ont été arrêtées en Turquie. Cet uranium pourrait provenir de l'Europe de l'Est. Cette partie de l'Europe constitue un autre marché de choix pour les réacteurs CANDU.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour s'assurer que notre technologie nucléaire ne se retrouve pas sur le marché noir terroriste?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons signé tous les traités portant sur la protection des déchets nucléaires et autres. Il existe une organisation internationale qui surveille toutes ces activités et le Canada y souscrit. Nous y participons. Si nous avons commis des erreurs, nous

l'avons fait en Inde, et une fois je crois en Argentine. La politique canadienne en matière de sécurité est bien établie depuis longtemps dans ce domaine.

* * *

[Français]

LA BANQUE DU CANADA

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, l'indépendance de la Banque du Canada est fondée sur le principe que le gouvernement ne s'ingère pas dans l'établissement des politiques monétaires.

Hier, le ministre des Finances a violé cette convention en annonçant publiquement les mesures que la Banque doit, selon lui, entreprendre. À un moment où le ministre devrait s'affairer à bâtir la confiance des Canadiens en leurs institutions, pourquoi mine-t-il ainsi l'indépendance de la Banque du Canada?

● (1430)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que j'ai dit, c'est que la politique monétaire et la politique fiscale marchent beaucoup mieux lorsqu'elles marchent ensemble, avec un objectif en tête.

L'exemple à suivre, c'est la situation qui existe aujourd'hui. L'exemple à ne pas suivre, c'est la situation qui existait en 1990, lorsque son gouvernement était au pouvoir.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, quand on l'interroge sur le creux record du dollar canadien, le ministre des Finances répond que, même si le dollar canadien se porte mal par rapport au dollar américain, il tient bon en comparaison avec d'autres devises. Le ministre se trompe. Cette année, le dollar canadien a perdu 11 p. 100 de sa valeur par rapport au peso mexicain, 2,5 p. 100 par rapport au rouble russe, 6 p. 100 par rapport au peso argentin et 4 p. 100 par rapport à la livre britannique.

Si les facteurs économiques fondamentaux sont solides, pourquoi le dollar canadien se porte-t-il donc moins bien que le peso, le rouble et la livre? Pourquoi le ministre se défile-t-il en parlant du dollar canadien?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, franchement, je suis bouche bée.

Le député vient de se lever pour dire essentiellement que nous devrions copier d'abord la politique monétaire du Mexique, où les taux d'intérêt fluctuent entre 14 et 16 p. 100, et ensuite, dans son exemple, il dit que nous devrions prendre comme modèle l'économie de l'Argentine. Seul un conservateur peut avoir de telles idées.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre de l'Immigration crée de nouveau une fausse impression. Des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information révèlent que ses propres fonctionnaires l'ont avertie que des milliers de personnes n'auraient pas dû entrer au Canada sans papiers, mais elle répète néanmoins tous les jours que tout individu qui constitue un risque pour la sécurité est détenu. Ce n'est tout simplement pas vrai.

Questions orales

Si des nouveaux arrivants ont détruit leurs papiers, la ministre peut-elle nous dire sur quoi un agent d'immigration peut se fonder pour déterminer s'ils constituent un risque pour la sécurité?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, bon nombre de personnes fuyant des régimes dictatoriaux ne peuvent tout simplement pas obtenir de papiers. Elles apportent l'information qu'elles possèdent. D'autres doivent s'en remettre au passage clandestin pour avoir la vie sauve. Ils fuient souvent en plein milieu de la nuit.

On entend par document valide un passeport ou un document de voyage. D'autres pièces permettant d'obtenir des informations, comme le certificat de naissance et le permis de conduire, ne sont pas considérées comme des documents valides, mais elles facilitent l'identification de la personne.

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la moitié des revendicateurs du statut de réfugié qui se présentent sans papiers et qui prononcent le mot magique «réfugié» se font poser quelques questions, fournissent leurs empreintes digitales, puis reçoivent un formulaire médical ainsi qu'un numéro de téléphone de l'aide juridique. Ils sont ensuite libérés et dirigés vers le bureau du bien-être social. Toutefois, 20 p. 100 et plus d'entre eux disparaissent sans laisser de traces.

Pourquoi la ministre ne tient-elle pas compte de l'expérience, de la sagesse et de l'avis de ses propres fonctionnaires? Pourquoi n'ajoute-t-elle pas un élément de sécurité au processus et ne détient-elle pas les personnes présentant un risque pour la sécurité?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, nous gardons en détention les personnes constituant un risque pour la sécurité.

Si le député a des preuves ou des avis dont je n'ai pas pris connaissance, je le prie de les déposer. J'aimerais les voir, car la prémisse de sa question est fort erronée.

Je lui souligne également que ses statistiques sont erronées. En effet, 97 p. 100 des personnes envoient leur formulaire par la poste et quelque 77 p. 100 des revendicateurs du statut de réfugié travaillent dès que l'occasion se présente. Les taux d'acceptation du Canada concordent avec ceux d'autres pays ayant un processus de détermination du statut de réfugié.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre du Commerce international a affirmé au quotidien *Le Devoir* que son objectif à long terme dans le dossier du bois d'oeuvre était le retour au libre-échange.

Dans ce contexte, quel est l'objectif du ministre à court terme?

• (1435)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, par souci de cohérence, j'ai exactement le même objectif, et c'est bien sûr le libre-échange dans le dossier du bois d'oeuvre.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, malgré la réponse du ministre, j'ai l'impression qu'on assiste actuellement à un glissement vers la stratégie de 1996, qui a consisté à négocier des droits, à la baisse c'est vrai, mais c'était des droits, et des quotas pour le bois d'oeuvre, qui ont surtout pénalisé le Québec.

Est-ce que la réponse que le ministre a laissé échapper hier concernant le long terme n'est pas une indication du fait qu'on s'en va vers une stratégie comme celle de 1996?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement le contraire. J'ai dit précisément que ce que nous voulions pour le long terme, c'était le libre-échange, précisément pour éviter de retourner vers des accords de commerce gérés.

Donc, c'est ce que nous voulons à court terme, à moyen terme et à long terme. Nous voulons obtenir le libre-échange dans ce dossier.

J'apprécie énormément la collaboration du gouvernement du Québec. Hier, j'ai eu encore l'occasion de m'entretenir avec le ministre responsable des pratiques forestières.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique apporte une contribution magnifique. Jamais dans l'histoire du dossier du bois d'oeuvre l'équipe canadienne n'a manifesté un front commun aussi uni.

* * *

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au ministre des Affaires étrangères, qui est de retour de sa mission à l'étranger, et je le félicite de ses efforts.

Pendant son séjour au Moyen-Orient, la semaine dernière, le ministre a refusé de dénoncer le Hamas ou le Djihad islamique pour leurs activités terroristes ou leurs attentats contre des civils. Le terrorisme est une réalité quotidienne pour la population israélienne. Malheureusement, dimanche dernier, deux étudiants ont été tués et des dizaines d'autres ont été blessés dans un autre attentat terroriste. Depuis, les deux groupes ont revendiqué les attentats.

Le ministre va-t-il immédiatement dénoncer le Hamas et le Djihad islamique?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous dénonçons tous les actes de violence commis à des fins politiques. Nous les dénonçons pour leur cruauté et parce qu'ils minent la cause qu'ils tentent d'appuyer. Le terrorisme ne peut servir aucune cause. Il n'est que l'expression criminelle des terroristes eux-mêmes.

Le député a peut-être remarqué que, lorsque j'ai demandé que les gouvernements de l'Iran, de la Syrie et du Liban désavouent les groupes qui recourent à la violence à des fins politiques, je me suis attiré plusieurs critiques négatives dans ces pays. J'aurais pensé que le député n'accorderait un peu...

Le Président: Le député de Portage—Lisgar a la parole.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, oui, un peu. Au lendemain de la mission du ministre, les Canadiens demeurent quelque peu perplexes devant le peu de discernement moral du gouvernement. La semaine dernière, le ministre a dit que les attentats du Hamas et du Djihad islamique contre des non-combattants équivalaient aux efforts d'Israël pour pourchasser les terroristes et les tuer. Pourtant, c'est exactement ce que la coalition dont le Canada fait partie s'est engagée à faire.

Le ministre ne craint-il pas que ses propres commentaires ne minent quelque peu les efforts pour stopper ben Laden et al-Qaeda?

Questions orales

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de reconnaître cette citation, mais tâchons d'être clairs.

Dans tous les cas, les actes de violence dirigés particulièrement, comme je l'ai dit, contre des civils du Moyen-Orient, sont inacceptables pour atteindre quelque objectif que ce soit, politique ou autre, et il faut les dénoncer et y mettre fin.

Ce que nous voulons que les gouvernements de cette région fassent, c'est cesser d'utiliser ces groupes comme moyen d'atteindre des objectifs politiques. S'ils veulent atteindre des objectifs politiques, ils devraient recourir aux moyens appropriés.

* * *

[Français]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, alors que les taux d'intérêt pour les prêts personnels s'établissent à près de 10 p. 100, que ceux des prêts hypothécaires oscillent autour de 7 p. 100, et que le taux directeur de la Banque du Canada se situe à 2,75 p. 100, les taux d'intérêt appliqués aux cartes de crédit résistent à cet important mouvement à la baisse et avoisinent les 18 p. 100.

Le ministre des Finances entend-il rester les bras croisés bien longtemps avant de se décider à venir en aide aux consommateurs, surtout en cette période de ralentissement économique?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le député doit le savoir, il y a des cartes de crédit qui ont des taux d'intérêt beaucoup plus bas. Il y a tout un échelonnement de cartes de crédit.

Il y a des cartes de crédit qui offrent différents services et qui ont des taux plus élevés, alors que d'autres ont des taux plus bas.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, compte tenu des privilèges que la loi accorde, notamment aux banques, est-ce qu'une contrepartie normale pour aider les consommateurs ne serait pas qu'on fixe, justement, des limites quant aux taux d'intérêt que les institutions financières pourraient charger sur leur carte de crédit?

● (1440)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce que les grandes institutions financières vont dire, c'est que, d'une part, les cartes de crédit sont très concurrentielles, il y a plusieurs cartes, de différents types, et que, d'autre part, il y a la question des fraudes et il faut payer pour tout cela.

Cela étant dit, c'est tout à fait normal, les taux d'intérêt devraient baisser dans toute instance.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, quand il s'agit de protéger les Canadiens du bioterrorisme, le gouvernement fait trop peu et peut-être trop tard. Il n'a prévu que 5 millions de dollars pour la constitution de réserves de médicaments. Ce montant ne représente que 3 p. 100 des crédits américains à cet égard. Le ministère de la Santé affirme qu'il a besoin de 10 à 20 fois plus seulement pour contrer d'éventuelles attaques au charbon et au botulisme.

Le gouvernement n'a pas encore dit aux Canadiens s'il pouvait gérer une épidémie de variole qui aurait été délibérément diffusée. Le fera-t-il aujourd'hui et peut-il préciser quels sont les plans à cet égard?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que depuis les incidents du 11 septembre, ce gouvernement, avec le ministre de la Santé et tous les ministres responsables, n'a eu de cesse, jour après jour, de prendre les mesures pour améliorer nos systèmes de sécurité, nos «check-points» un peu partout à l'intérieur du pays.

Des communications ont été faites avec les provinces, avec les intervenants dans le domaine de la santé, à partir de la première ligne.

Finalement, il faut réaliser que ce qui est important, c'est de commencer avec le système que nous avons déjà en place, un excellent système de soins de santé, d'aller en première ligne pour prendre les mesures nécessaires pour identifier d'abord les dangers qui nous menacent...

Le Président: La députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement ne s'est pas rendu compte que la réponse n'avait rien à voir avec la question, qui concernait la variole.

Je tiens à informer le gouvernement que la variole est une maladie infectieuse redoutable susceptible de menacer chaque Canadien si elle est propagée par des bioterroristes. Nombre de Canadiens réclament la vaccination antivariolique comme mesure de protection.

J'aimerais obtenir une réponse à la question suivante: Comment le gouvernement compte-t-il faire en sorte que tous les Canadiens qui réclament un vaccin antivariolique puissent être vaccinés?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je crois que c'est un sujet qui intéresse tous les Canadiens, et avec raison. Il faut réaliser que la variole n'est pas une chose locale. La variole est un problème planétaire.

Je suis très heureux de dire qu'hier et avant-hier, lors de la Conférence de l'OCDE avec les ministres de la Santé d'une trentaine de pays, c'était une des questions qui étaient à l'ordre du jour pour voir justement comment on peut coopérer ensemble dans l'éventualité d'une attaque de cette façon-là. C'est une attaque qui est très improbable, mais il faut quand même être prêts pour y faire face si jamais cela nous arrive.

Ce sont des mesures qui ont été prises par le gouvernement. Cette conférence a été demandée par le ministre de la Santé...

Le Président: L'honorable députée de St. Paul's a la parole.

* * *

[Traduction]

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Coopération internationale. Avec l'hiver qui approche, quelles mesures précises le Canada prend-il en vue de protéger à long terme la santé des enfants en Afghanistan et au Pakistan?

*Questions orales***LE BOIS D'OEUVRE**

L'hon. Maria Minna (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, au cours des trois prochains jours, le Canada dégagera les crédits qui permettront à l'UNICEF d'immuniser 45 millions d'enfants qui sont confrontés à une carence en vitamine A en Afghanistan et au Pakistan. Cette mesure sauvera quelque 60 000 enfants dans cette région du monde.

Le Canada est le chef de file mondial en distribution de vitamine A. En effet, 1,5 milliard de comprimés ont été distribués jusqu'à maintenant. La carence en vitamine A touche 100 pays, environ. Comme je l'ai dit, cette mesure sauvera quelque 60 000 vies, cet hiver, en Afghanistan et au Pakistan.

* * *

● (1445)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement a proposé à Canada 3000 75 millions de dollars sous la forme de garanties de prêts à condition que la compagnie réduise ses coûts et sa capacité de 30 p. 100. Le Conseil canadien des relations industrielles a rejeté les efforts de la compagnie en vue de réduire ses coûts en éliminant la compagnie Royal Airlines et en licenciant des travailleurs.

Le ministre des Transports pourrait-il dire à la Chambre si, en plus de réduire ses coûts, Canada 3000 va aussi devoir faire une demande de participation au programme de partage de l'emploi au ministère du Développement des ressources humaines afin de minimiser les pertes d'emplois?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il est bien connu que partout dans le monde, les compagnies aériennes ont eu des problèmes l'an dernier, des problèmes que les événements du 11 septembre n'ont fait qu'exacerber. Les difficultés éprouvées par Air Canada et Canada 3000 ont été bien documentées, de même que les demandes d'aide de ces compagnies.

Le gouvernement leur a accordé une aide à titre de compensation des pertes qu'elles ont subies le 11 septembre, leur a versé une indemnité pour les responsabilités de tierces parties en cas de guerre ou de terrorisme et envisage d'accorder des garanties de prêts à Canada 3000. Le gouvernement a fait le nécessaire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. À Bonn, cet été, le Canada s'est engagé à appuyer l'obligation, pour les pays qui ne respectent pas les dispositions du Protocole de Kyoto, d'en subir les conséquences. Ce week-end, à Marrakech, le Canada semblait plus hésitant.

Le vice-premier ministre était à Bonn au moment de la prise de cet engagement cet été. Pourrait-il dire à la Chambre si le Canada va s'en tenir à cet engagement ou s'il va modifier sa position?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le chef de la délégation canadienne, lorsqu'il a pris la parole à Marrakech à l'ouverture de la session il y a quelques jours, a bien précisé la position du Canada à l'égard du respect des dispositions du Protocole de Kyoto. Je n'ai rien remarqué dans son discours qui indiquerait un changement par rapport à la position adoptée à Bonn.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD): Monsieur le Président, la crise du bois d'oeuvre touche tous les Canadiens. Plus de 30 000 travailleurs de l'industrie forestière en Colombie-Britannique seulement se retrouveront sans travail d'ici la fin de l'année. Les villes de la Colombie-Britannique qui comptent des scieries risquent de devenir bientôt des villes fantômes. Nous avons demandé au premier ministre à de nombreuses reprises de s'occuper personnellement de ce dossier.

Ma question est très simple. Le premier ministre a-t-il parlé au président Bush cette semaine? Oui ou non? Avez-vous décroché le téléphone pour appeler le président des États-Unis au sujet du bois d'oeuvre?

Le Président: Le député voudra bien adresser ses questions à la présidence. Le premier ministre a la parole.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à 7 h 50 ce matin, je m'entretenais au téléphone avec le président. Nous avons parlé du bois d'oeuvre, de la frontière, de l'acier, de la campagne en Afghanistan et des réfugiés.

En ce qui concerne le bois d'oeuvre, je lui ai dit qu'il s'agit d'un problème très sérieux. Il est déjà au courant, parce que je lui en ai parlé il y a dix jours, en Chine.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Monsieur le Président, nous nous opposons tous au droit antidumping que les États-Unis ont imposé à l'industrie du bois d'oeuvre de façon injuste et arbitraire. Il est également très injuste qu'en dépit de l'accord concernant les Maritimes, l'industrie de la région de l'Atlantique soit visée par ce droit sans aucune raison valable.

Le premier ministre a dit qu'il s'était entretenu avec le président Bush aujourd'hui. Le président peut-il nous dire s'il supprimera immédiatement le droit de 13 p. 100?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, la députée a tout à fait raison, le droit antidumping est injustifié. Cette mesure nuit aux intérêts de toutes les entreprises canadiennes, d'un océan à l'autre.

Nous sommes très heureux d'avoir pu soustraire la région de l'Atlantique à l'application des droits compensateurs. Par contre, les députés savent que les droits antidumping sont liés aux sociétés plutôt qu'aux programmes gouvernementaux. Malheureusement, la région de l'Atlantique est visée par ces droits.

Quoi qu'il en soit le gouvernement appuie l'industrie canadienne et nous voulons que tout le pays soit exempté. C'est vers cela que tendent nos efforts, parce que nous sommes entièrement solidaires de l'industrie canadienne.

* * *

● (1450)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 25 octobre, le ministre des Transports a annoncé une garantie de prêt de 75 millions de dollars pour Canada 3000. En contrepartie, Canada 3000 devait procéder à une vaste restructuration. Or, ce matin, le Conseil canadien des relations industrielles a bloqué l'application du plan de restructuration. Le président de la compagnie aérienne a déclaré que Canada 3000 serait à court de liquidités dans 48 heures à moins qu'elle ne puisse utiliser son prêt.

Questions orales

Pourquoi le ministre des Transports, sachant que cette décision allait venir, a-t-il approuvé pour Canada 3000 la garantie d'un prêt que cette société ne peut pas utiliser?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le conseil d'administration de Canada 3000 a conclu que, à cause de l'évolution de la situation ces dix derniers jours, le plan d'entreprise soumis au gouvernement au départ ne répondrait pas aux conditions que nous avons imposées.

C'est pourquoi le conseil est maintenant en réunion. Vu cette réunion, il ne serait pas judicieux de ma part de commenter le fond de l'affaire. Je dois néanmoins informer la Chambre que la garantie de prêt annoncée n'a pas été officiellement donnée et que la responsabilité financière du contribuable canadien n'est donc pas engagée.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pourtant, Canada 3000 attend une décision dans la cause qu'elle a intentée contre Air Canada pour prix abusifs. Elle doit en appeler aujourd'hui de la décision du CCRI devant la Cour fédérale. De plus, le lancement des services Tango d'Air Canada vise à évincer Canada 3000 du marché.

Par le passé, le ministre des Transports n'a pas tenu tête à Air Canada pour obtenir le maintien d'une concurrence vigoureuse. C'est maintenant le temps de le faire.

Quelles mesures le ministre va-t-il prendre pour que Canada 3000 —et donc une bonne concurrence dans les transports aériens—soit toujours bien en vie lundi matin dans l'intérêt des Canadiens?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait se rappeler que le projet de loi C-26 a renforcé les pouvoirs du commissaire à la concurrence et lui a accordé le pouvoir de prendre des ordonnances d'interdiction, qu'il a réclamé pour faire face à des situations semblables. La loi est là, et elle peut être appliquée.

* * *

[Français]

L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, depuis plusieurs années, l'Agence des douanes et du revenu du Canada effectuait à l'aéroport de Saint-Hubert le dédouanement et le contrôle de l'immigration des passagers en provenance des États-Unis sur des vols nolisés. Or, depuis le 11 septembre, l'accroissement de la sécurité fait que l'aéroport de Saint-Hubert n'accueille plus ce genre de vols, réduisant ainsi son trafic extérieur de plus de 80 p. 100.

Qu'attend le ministre du Revenu pour rétablir le service des douanes à l'aéroport de Saint-Hubert?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais essentiellement dire que le service a été rétabli aujourd'hui.

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureuse que le service ait été rétabli aujourd'hui.

Je demande au ministre ce qu'il compte faire pour aider les entreprises dont la viabilité est remise en question à cause de l'incapacité qu'a eu son ministère à fournir les services nécessaires au bon fonctionnement des opérations de l'aéroport de Saint-Hubert?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du

Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, après le 11 septembre, le service a effectivement été suspendu comme auprès d'un certain nombre d'aéroports. Graduellement, nous reprenons les services selon l'achalandage des aéroports.

Cela me fait plaisir de dire que ce matin, on a rétabli les services auprès d'un certain nombre d'aéroports, dont l'aéroport de Saint-Hubert.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le dernier scandale concernant l'adjudication de contrats auquel sont mêlés le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et un ami criminel n'a rien d'inédit; ce n'est pas la première fois que le ministre fait l'objet de titres négatifs dans les médias à l'échelle pancanadienne.

Je vais citer certains de ces titres: «Octroi d'un contrat à un copain du ministre»; «Le comportement éthique du ministre scruté»; «Un ami du ministre obtient de lucratifs marchés»; et «Octroi d'un contrat à un ami louche».

Tout cela et bien plus encore s'est produit en seulement deux petites années. Compte tenu du dernier scandale auquel est mêlé le ministre, comment les Canadiens peuvent-ils avoir confiance en lui?

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, tous les contrats adjugés, que ce soit par l'entremise de mon ministère ou de sociétés d'État responsables, ont respecté les lignes directrices du Conseil du Trésor. Je n'ai donc pas besoin d'en dire plus long.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre a amené M. Creuso en Europe, en voyage en service commandé. Deux organismes gouvernementaux relevant du ministre lui ont attribué des contrats. Le ministre veut maintenant prendre ses distances par rapport à M. Creuso.

Le ministre dira-t-il à la Chambre si M. Creuso est encore à l'emploi du gouvernement du Canada ou s'il reçoit encore des contrats de celui-ci? Figure-t-il encore sur la liste de paye?

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit dès le début que je ne me mêle pas directement des activités des sociétés d'État. Aussi, si le député veut cette information, je la lui obtiendrai. Je peux la lui transmettre, ou il peut l'obtenir directement auprès de la société d'État. Je n'interviens dans les affaires courantes d'aucune société d'État.

* * *

● (1455)

L'APECA

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, le Fonds d'innovation de l'Atlantique, que le gouvernement a établi en juin dernier et qui doit accroître la capacité de R et D au Canada atlantique, a attiré beaucoup l'attention des établissements de recherche et du monde des affaires dans la région.

Questions orales

Le ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pourrait-il renseigner la Chambre sur l'intérêt que soulève à ce jour la possibilité d'obtenir des subventions en vertu de cette initiative de 300 millions de dollars?

[Français]

L'hon. Robert Thibault (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, je le crois.

[Traduction]

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que les secteurs de la recherche et de l'industrie ont répondu avec grand enthousiasme à l'invitation de créer des partenariats aux termes du Fonds d'innovation de l'Atlantique.

Nous avons reçu 195 propositions totalisant plus de 1,5 milliard de dollars. Cela illustre l'engagement de ces secteurs en matière de R-D au Canada atlantique. Plus important encore, je crois que l'engagement du gouvernement du Canada envers l'innovation, la recherche et le développement ainsi que...

Le Président: Le député de Calgary Sud-Est a la parole.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au cours du premier semestre, l'économie canadienne a frappé le mur. Au cours du deuxième semestre, elle est partie à reculons.

Tous les économistes du pays sont convaincus que, depuis le troisième trimestre, l'économie canadienne est en perte de vitesse. Le chômage est à la hausse et, aujourd'hui, le dollar est tombé à son niveau le plus bas.

Tout le monde comprend que nous sommes entrés en récession, sauf le ministre des Finances. Quand va-t-il enfin admettre qu'il a conduit le Canada à la récession?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, les États-Unis ont annoncé la perte de quelque 400 000 emplois. Au cours des trois derniers mois, le Canada a créé 67 000 nouveaux emplois. Le fait est que la croissance de notre économie est supérieure à celle de la majorité des autres pays du G-7.

Il ne fait aucun doute que notre économie est ouverte et transparente et que nous sommes évidemment touchés par le ralentissement planétaire. Toutefois, le fait est que les mesures de relance vigoureuses que nous avons adoptées sous forme d'allègements fiscaux et d'investissements se font sentir dans tous les secteurs de l'économie. C'est ce qui nous maintient à flot.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avant de pouvoir résoudre un problème, il faut en reconnaître l'existence. Le ministre des Finances est en train de commettre la même erreur que son prédécesseur, M. Wilson, a faite en cet endroit en 1991, lorsqu'il a refusé d'admettre que nous étions en récession.

Au lieu de tenir des propos jovialistes à l'endroit des Canadiens qui perdent leurs emplois—certes, il y a eu une augmentation des emplois précaires, mais le nombre des vrais emplois à temps plein a diminué—le ministre des Finances a-t-il réellement l'intention, face à cette récession, de gaspiller 6 milliards de dollars en les donnant à ses amis du secteur privé et à DRHC, au lieu de créer des emplois en accordant des allègements fiscaux supplémentaires afin de mettre davantage d'argent dans les poches des...

Le Président: Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tenir des propos alarmistes de ce genre au sujet de l'économie canadienne ne sert à rien au député. Les Canadiens comprennent qu'il y a des problèmes. Ils comprennent qu'il y a des problèmes à l'étranger et ils comprennent qu'ils en ressentent les répercussions, mais ils savent également qu'ils s'en sortent mieux que la majorité des autres pays. Ils savent également que leur revenu disponible vient d'atteindre un niveau record.

La capacité des Canadiens d'absorber les chocs est évidente quand on voit comment nous réagissons au ralentissement; ils ne vont pas laisser le Parti réformiste, ou l'Alliance, les démoraliser.

* * *

[Français]

LE BLÉ TRANSGÉNIQUE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, en juillet dernier, dans une lettre au premier ministre, la Commission canadienne du blé et plusieurs associations agricoles demandaient au gouvernement de suspendre l'autorisation de produire du blé génétiquement modifié.

Comme plusieurs acheteurs internationaux ont déjà dit qu'ils n'achèteraient pas de blé canadien transgénique, les producteurs agricoles craignent de perdre des millions de dollars.

Le ministre de l'Agriculture peut-il s'engager à ce que la notion d'impact commercial soit réintégrée dans le processus d'homologation de nouvelles variétés de semence de blé, puisque, semble-t-il, quelqu'un l'a enlevée à l'insu du gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, les décisions de ce genre seront prises en fonction de données scientifiques. Nous n'avons reçu aucune demande d'homologation à l'égard de ce genre de blé au Canada. Si un jour nous recevons une demande, il existe au Canada un processus qui est admiré par les autres pays et dans le cadre duquel nous étudions les données scientifiques pertinentes. C'est sur cette base que les décisions sont prises.

* * *

• (1500)

L'APEC

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, dernièrement, le secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique a assisté à la conférence de l'APEC. Plusieurs initiatives commerciales importantes discutées à cette occasion affecteront des entreprises canadiennes.

Le ministre pourrait-il préciser à la Chambre les initiatives particulières qui aideront les entreprises canadiennes?

L'hon. Rey Pagtakhan (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, nous faisons la promotion des domaines d'expertise du Canada par l'entreprise d'Équipe Canada, des missions commerciales et d'autres programmes. Ce sont des outils pour présenter le Canada comme chef de file dans le domaine de la haute technologie et de la production de biens et de services de première catégorie, et pour faire valoir l'intégrité de nos gens d'affaires.

Recours au Règlement

Nous participons aux forums politiques et économiques. Nous initions des négociations sur le libre-échange, notamment avec Singapour. Nous incitions les pays commerçants à adhérer à l'OMC pour qu'ils puissent participer à un système commercial reposant sur des règles reconnues à l'échelle internationale. Nous offrons aux gens d'affaires notre appui, entre autres par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations. Bref, nous nous occupons de nombreux projets.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, le gouverneur de la Banque du Canada a confirmé aujourd'hui que le statu quo à l'égard du périmètre de sécurité ne fonctionne tout simplement pas. Il a dit: «Il nous faut collectivement trouver les moyens de donner aux citoyens et aux entreprises un sentiment de confiance de sorte qu'ils puissent vaquer à leurs affaires sans crainte de perturbations matérielles, en améliorant la sécurité pour que nous puissions continuer d'avoir accès aux marchés américains.»

Le premier ministre suivra-t-il le conseil du gouverneur de la banque et mettra-t-il en oeuvre un plan global de gestion des frontières similaire à celui que mes collègues et moi avons proposé la semaine dernière?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est ce que nous faisons actuellement. Nous avons adopté des lois au Canada et en fait, la circulation des marchandises entre le Canada et les États-Unis se fait normalement. Le problème a trait aux marchandises provenant des États-Unis à destination du Canada. Cela veut dire que notre système fonctionne très bien.

Nous travaillons de concert avec les Américains pour que le dialogue se poursuive à ce sujet. C'est dans l'intérêt des Canadiens et c'est dans celui des Américains également, car 87 p. 100 de nos échanges commerciaux se font avec les États-Unis, tandis que, dans le cas d'un grand pays comme les États-Unis, 25 p. 100 de leurs échanges commerciaux se font avec le Canada.

Il est dans leur intérêt à eux aussi d'assurer la libre circulation des marchandises et des services...

Le Président: Le député de Winnipeg—Transcona a la parole.

* * *

LES ORGANISATIONS RELIGIEUSES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait au désaccord qui persiste entre le gouvernement et les Églises relativement à leurs responsabilités respectives dans le dossier des écoles résidentielles.

Le vice-premier ministre n'est pas sans savoir que les Églises n'ont pas prisé l'intervention récente du gouvernement et l'offre qui leur a été faite. Je me demande si le gouvernement serait disposé à prendre en considération la suggestion faite par les Églises visant la nomination d'un médiateur pour régler ce différend une fois pour toutes, dans l'intérêt particulièrement des autochtones qui sont mêlés à ce dossier.

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a rien comme les négociations directes entre les parties. Nous ne pouvons pas renoncer à nos responsabilités à l'égard des Canadiens, et plus particulièrement des victimes d'une tierce partie. Nous tâchons de nous reconcentrer sur notre priorité, qui est

d'aider les victimes. J'espère que les Églises participeront avec nous à ce louable effort.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Ernest Alvia Smith, mieux connu sous le nom de Smokey Smith, le dernier Canadien encore vivant à avoir été décoré de la Croix de Victoria. La Croix de Victoria est la plus haute distinction pour bravoure décernée par Sa Majesté dans les pays du Commonwealth.

En tant que membre des Seaforth Highlanders du Canada, le soldat Smith a reçu la Croix de Victoria pour ses exploits en Italie pendant la Seconde Guerre mondiale. M. Smith est de passage à Ottawa pour la cérémonie nationale du jour du Souvenir, le 11 novembre.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1505)

RECOURS AU RÈGLEMENT

COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet du compte rendu des débats de la Chambre. Je regrette de devoir attirer l'attention de la présidence sur une différence évidente qui existe entre l'enregistrement électronique de la période des questions d'hier et la version du hansard qui paraît maintenant sur Internet.

Comme vous le savez, monsieur le Président, l'exactitude et l'objectivité du hansard sont indispensables à la crédibilité du Parlement du Canada. Nous savons tous que le hansard imprimé peut faire l'objet de corrections et d'interprétations mineures, de façon à rendre l'intention de l'orateur. Le cas que je vais citer va cependant beaucoup plus loin, puisque les changements apportés modifient le sens même de ce qui a été dit à la Chambre.

Hier, la députée de Halifax a posé une question au sujet de la crise du bois d'oeuvre, qui crée beaucoup de chômage et de ravages économiques un peu partout au Canada. Le premier ministre a eu recours à une plaisanterie, pour éviter de répondre à la question.

Selon le texte actuel du hansard, voici ce que le premier ministre a répondu à la seconde question de la députée de Halifax:

Monsieur le Président, certains n'ont pas les cheveux longs mais secouent beaucoup la tête, comme c'est le cas du chef du Parti conservateur qui interviendra bientôt.

Voici maintenant ce que le premier ministre a dit, selon l'enregistrement électronique:

Monsieur le Président, vous savez que certains n'ont pas les cheveux longs et tremblent beaucoup, comme c'est le cas du chef du Parti conservateur.

Je laisse les Canadiens juger de la pertinence de ces propos. Je voudrais plutôt m'attarder sur ce qui m'apparaît, dans la foulée de cet incident, comme une tentative de minimiser l'importance de ce qui figure dans le hansard.

Les paroles attribuées au premier ministre dans le hansard sont inexactes. Le premier ministre a choisi de porter une attaque personnelle, non fondée et non provoquée à l'endroit du député de Calgary-Centre. Ce n'est pas ce qu'indique le hansard. Le député de Saint-Maurice a posé un geste délibéré et intentionnel, qui est indigne de la haute charge qu'il occupe.

Recours au Règlement

Au lieu de reconnaître qu'il avait commis une erreur tactique en portant une attaque personnelle, le premier ministre a tenté de se tirer d'affaire en faisant modifier le compte rendu imprimé des débats de la Chambre. Le premier ministre avait la parole, les caméras étaient braquées sur lui et le compte rendu est clair. Le compte rendu électronique est clair pour tout le monde et le premier ministre ne peut pas en trafiquer le contenu. Je n'ai pas à rappeler au Président les préjudices que des attaques personnelles peuvent causer non seulement à la réputation des gens qui en sont la cible mais également à la réputation de la collectivité. Les négations et camouflages délibérés ne font qu'exacerber les choses.

L'arrogance à l'égard du caractère sacré des comptes rendus de la Chambre salit notre institution et accroît le cynisme à l'égard du Parlement. La véracité et la fiabilité des comptes rendus officiels des débats sont en jeu. Le premier ministre ne devrait pas placer dans cette position la rédaction des *Débats*. Le premier ministre ou ceux qui agissent en son nom ne devraient pas traiter ainsi les fonctionnaires.

La Chambre a été collectivement mise dans l'embarras hier et le premier ministre ou son cabinet ont ajouté à cette erreur en demandant aux autorités du hansard de modifier ses propres paroles. Lorsque le premier ministre fait une gaffe, il devrait avoir le courage de le reconnaître et non essayer de truquer le hansard. Je le répète, les fonctionnaires ne devraient pas se voir demander de couvrir les erreurs de jugement du premier ministre.

Monsieur le Président, je vous demande d'examiner le compte rendu écrit et les enregistrements électroniques qui sont disponibles pour déterminer si les paroles du premier ministre sont rapportées fidèlement dans le hansard. Entre-temps, j'espère que le premier ministre mettra un terme à cette affaire en intervenant lui-même à la Chambre pour présenter des excuses. Il ne devrait pas envoyer une délégation pour offrir ses excuses, comme il l'a fait dans le passé. Le premier ministre doit des excuses à un ancien premier ministre, à la Chambre des communes, à la rédaction du hansard et aux Canadiens.

Je remercie Son Honneur le Président d'avoir bien voulu examiner cette question.

• (1510)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, en fait, deux questions ont été soulevées. Je pense que la Chambre ne sait pas au juste ce que le député réclame.

Il dit tout d'abord que le compte rendu officiel ne reflète pas ce qui a vraiment été dit. Il ajoute ensuite que, selon lui, les observations du premier ministre, qui ont été, à mon avis, prises hors contexte, étaient inappropriées.

M. Gerald Keddy: C'était inapproprié.

L'hon. Don Boudria: Je ne parle pas de cela. Si certains veulent prétendre que les observations étaient inacceptables, je suppose qu'on aurait pu intervenir là-dessus au moment approprié, mais ce n'est pas la question dont la Chambre est saisie. Il s'agit plutôt de savoir si le compte rendu officiel est fidèle ou non.

Les députés reçoivent ce qu'on appelle les «bleus», le hansard officieux, dans lequel ils vérifient l'exactitude de ce qu'on y retrouve. Si le compte rendu n'est pas tout à fait exact, nous pouvons certes corriger cela.

Je viens de recevoir une note des fonctionnaires du cabinet du premier ministre selon laquelle on me dit qu'en fait, aucune correction n'a été apportée aux «bleus» hier.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelque chose qui devrait vous être utile à cet égard. Cela m'est arrivé plus tôt cette semaine quand je parlais sur un projet de loi d'initiative parlementaire traitant du divorce.

J'ai parlé d'un couple qui aurait été marié plus tôt alors que j'aurais dû dire divorcé au lieu de marié. Le compte rendu électronique montre clairement que j'ai utilisé le mot marié au lieu de divorcé, mais je n'avais pas l'intention de dire marié parce que cela n'a aucun sens. J'ai réussi à faire changer le mot dans le hansard afin que ceux qui le liront dans l'avenir comprennent mieux mon intervention.

Voici où je puis être utile. Je me sens un peu coupable d'altérer ainsi le compte rendu, mais celui-ci n'était pas conforme à ce que je voulais vraiment dire. Je propose que l'on modifie le processus de manière à ce que les changements apportés au hansard soient mis entre crochets afin d'indiquer clairement que c'est ce que le député avait réellement l'intention de dire.

Le compte rendu serait ainsi plus fidèle, et nous pourrions communiquer aux générations à venir ce que nous avons vraiment dit.

Le Président: Je ne doute pas que tous les députés remercient le député d'Elk Island de sa contribution sur ce point, mais je lui suggère de présenter cette proposition au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Celui-ci nous fera une recommandation, qui sera mise en oeuvre si elle est acceptable.

[Français]

Je crois que le whip du Bloc québécois veut, lui aussi, participer à cette discussion.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais que vous vérifiiez quelque chose. Nous travaillons avec les copies françaises, donc, dans la traduction de la discussion d'hier, qui a eu lieu en anglais, dans la version traduite, il nous apparaît qu'il y a peut-être un problème là aussi.

J'aimerais que vous preniez également cela en considération, et ce, sans porter de jugement sur les propos déplacés du premier ministre—ce qui est un autre débat sur lequel tout le monde va s'entendre—mais sur la forme et sur ce qui s'est passé quant aux corrections possibles ou non du hansard.

Je vous invite à regarder aussi ce qui s'est passé entre les versions anglaise et française.

Le Président: J'apprécie la contribution de l'honorable whip du Bloc québécois. La chose importante ici, comme l'a dit le leader du gouvernement à la Chambre, c'est la question des mots qui sont dans le hansard d'hier.

[Traduction]

Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a fait valoir deux points dans le même argument afin peut-être d'étayer celui-ci, mais je n'en suis pas sûr.

Cependant, je vais examiner très attentivement le compte rendu. Je reviendrai à la Chambre s'il le faut pour lui faire part de ma décision à cet égard. Je vais certainement consulter les bleus, et tout changement apporté à ceux-ci, ainsi que visionner la transcription vidéo des débats, dont a fait état le député de Pictou—Antigonish—Guysborough. Je reviendrai à la Chambre en temps opportun. Je remercie les députés de leur contribution à cet égard.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

● (1515)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LA LOI SUR LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-41, Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Mme Aileen Carroll (Barrie—Simcoe—Bradford, Lib.): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, quatrième partie de la session, qui s'est tenue du 24 au 28 septembre 2001, à Strasbourg, France.

M. John McKay (Scarborough—Est, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la visite de l'Association d'amitié parlementaire Canada-Taiwan, qui a eu lieu du 1^{er} au 8 août 2001.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE**

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 38^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet du règlement référendaire.

[Traduction]

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants sur l'état de préparation des Forces canadiennes et leurs capacités de lutte antiterroriste. Nonobstant l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement réponde dans les 90 jours.

Ce rapport intérimaire renferme 19 recommandations portant sur le budget du ministère, les effectifs des Forces canadiennes, les besoins en équipement, la nécessité de revoir nos politiques étrangères et de la défense, nos organismes de protection civile ainsi que le rôle des forces de réserve et des forces spéciales.

LOI SUR LOUIS RIEL

M. Reg Alcock (Winnipeg-Sud, Lib.) appuyé par la députée de Rimouski-Neigette-et-la Mitis, demande à présenter le projet de loi C-411, Loi concernant Louis Riel.

—Monsieur le président, je remercie la députée de Rimouski-Neigette-et-la-Mitis ainsi que plusieurs députés appartenant à tous les partis de la Chambre qui ont participé à l'élaboration de ce projet de loi. Je recommande à la Chambre de l'adopter sans délai.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT AÉRIEN

L'hon. Ralph Goodale (au nom du ministre des Transports, Lib.) propose: Que le projet de loi S-33, Loi modifiant la Loi sur le transport aérien, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

● (1520)

PÉTITIONS**LES MALADIES DU REIN**

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour présenter deux pétitions au nom de citoyens de la région de Peterborough qui sont préoccupés par le fait que les maladies du rein sont un grave problème au Canada. Les pétitionnaires aimeraient que le nom de l'Institut de la nutrition, du métabolisme et du diabète soit modifié. Parmi les Instituts de recherche en santé du Canada, c'est celui qui est chargé de la recherche sur les maladies rénales.

Mes électeurs savent qu'il fait du bon travail, mais ils croient qu'il vaudrait mieux que son nom inclue le mot rein, ce qui permettrait au public de comprendre ce qu'il fait. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'encourager les Instituts de recherche en santé du Canada à inclure explicitement la recherche sur les maladies rénales dans leur réseau en nommant l'un de leurs instituts Institut des maladies du rein et des voies urinaires.

LE VOL DE VÉHICULES

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le vol de véhicules est un problème sérieux non seulement dans les grands centres urbains, mais aussi dans bon nombre de petites collectivités.

C'est le cas dans ma circonscription. Une personne est décédée et une autre a été grièvement blessée à l'occasion d'un récent vol d'auto. Des citoyens estiment que les peines infligées par les tribunaux n'ont pas d'effet dissuasif et que les personnes reconnues coupables de vol de voiture causant des préjudices corporels permanents ou même la mort devraient se voir infliger la peine la plus lourde sur laquelle peuvent compter les tribunaux.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à apporter aux dispositions du Code criminel concernant le vol de voiture des changements en vertu desquels des peines plus rigoureuses seraient imposées par les tribunaux aux personnes reconnues coupables de l'infraction qui leur est reprochée.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bill Matthews (Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui une pétition au nom de plusieurs centaines de résidents de St. Lawrence, et de la région de la péninsule de Burin, à Terre-Neuve, ainsi qu'au nom de citoyens de tout le pays, concernant le décès tragique et inutile d'un jeune homme de 15 ans du nom de Joshua Doyle. Deux jeunes ont été mis en accusation par suite de cet incident. L'un a 15 ans et l'autre, 18 ans.

La famille et les nombreux amis de Joshua Doyle présentent à la Chambre des communes une pétition dans laquelle ils demandent que le jeune homme de 18 ans ayant été mis en accusation soit jugé devant un tribunal pour adultes et non devant un tribunal pour adolescents, parce qu'ils craignent que le traitement qui lui sera réservé sera un peu trop laxiste. Ce fut un incident très tragique où un jeune homme de 15 ans a perdu inutilement la vie.

[Français]

LA MOTION M-241

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des personnes de ma circonscription qui considèrent que la motion M-241 devrait être adoptée par la Chambre. J'en fait la lecture:

Considérant que la motion M-241, qui se lit comme suit:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique présente des excuses officielles pour les préjudices causés en son nom au peuple acadien de 1755 à 1763.

Est actuellement à l'étude par la Chambre des communes;

Considérant que le comité consultatif mis sur pied par la Société nationale des Acadiens, dans son rapport présenté le 1^{er} octobre dernier, a notamment recommandé que la Société nationale des Acadiens poursuive les démarches afin que les torts historiques survenus au moment du Grand Déplacement soient officiellement reconnus par la Couronne britannique; que la motion soit parrainée par l'ensemble de la députation acadienne à la Chambre des communes, abstraction faite des affiliations politiques;

Considérant le fait que la motion M-241 a reçu de nombreux appuis dans la communauté acadienne;

Nous, soussignés, demandons à la Chambre des communes de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de faire en sorte que la motion M-241 soit finalement adoptée.

* * *

• (1525)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu consultations entre les parties et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion qui suit. Je propose donc:

Que les membres du Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales soient autorisés à se rendre à Washington, DC, dans le contexte de l'étude de la sécurité aéroportuaire et aérienne, du dimanche 25 novembre au mardi 27 novembre 2001, et que le personnel nécessaire accompagne les membres du comité.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1^{er} novembre, de la motion, de l'amendement et du sous-amendement.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Je suis ravi de pouvoir intervenir à la Chambre pour participer à ce débat sur ce qui devrait être la tâche la plus importante du Parlement, soit le contrôle des dépenses faites à même l'argent des contribuables.

Nous tenons aujourd'hui un débat exploratoire sur les consultations prébudgétaires. La motion du gouvernement nous propose de simplement prendre note des consultations prébudgétaires, ce qui laisse largement le champ libre. Notre leader, le chef de l'opposition officielle, a présenté un amendement important. En plus de prendre note des consultations prébudgétaires en cours, l'amendement propose:

et en particulier, de la nécessité d'accroître les dépenses dans les domaines de la défense nationale et de la sécurité publique en réduisant le gaspillage et les dépenses dans les secteurs moins prioritaires, comme le nouveau document de stratégie proposé par Industrie Canada et DRHC, de maintenir et d'accélérer les réductions d'impôt prévues, de rétablir la confiance à l'égard du dollar canadien et d'éviter de replonger dans les déficits financiers.

La députée bloquiste de Drummond a présenté un sous-amendement pour ajouter les mots «tout en bonifiant le régime d'assurance-emploi» à la motion et à l'amendement. Voilà de quoi nous discutons aujourd'hui et je ferai donc quelques commentaires à ce sujet.

Nous les hommes, n'aimons pas demander notre chemin. Nous allons et venons en cherchant un endroit, et si nous arrivons à le trouver, tant mieux, mais si nous ne le trouvons pas, tant pis. Je dois avouer avoir succombé moi-même quelques fois à une autre habitude d'hommes, mais maintenant que j'ai vieilli, je ne le fais plus.

Initiatives ministérielles

J'avais l'habitude de ne pas faire le plein d'essence avant que le réservoir soit presque vide. Cela m'est arrivé à de nombreuses reprises. Trois ou quatre fois, ma femme m'a demandé pourquoi je ne m'arrêtais pas pour faire le plein. Nous traversions alors un village où il y avait des postes d'essence et l'indicateur d'essence était presque à zéro. Je lui ai répondu qu'il n'y avait pas de problème et que nous pouvions facilement nous rendre au prochain village. À ces trois ou quatre tristes et ennuyeuses occasions j'ai dû partir à pied pour trouver de l'essence.

La raison pour laquelle je vous conte tout cela, c'est que, lorsque nous traversons un village où il y a des postes d'essence ouverts et que nous poursuivons notre chemin pour ensuite manquer d'essence en plein champ, nous avons manqué une très belle occasion. J'aimerais insister là-dessus aujourd'hui. Le gouvernement a manqué une occasion en or dans ses pratiques budgétaires des sept ou huit dernières années. Je le dis dans le plus pur sens du terme.

Il n'y a pas meilleur temps pour rembourser notre dette et remettre de l'ordre dans nos finances qu'en période de prospérité économique. Et c'est ce que nous avons connu dans les quatre ou cinq dernières années.

Le ministre des Finances, le premier ministre et tous les autres députés du gouvernement aiment se pêter les bretelles et dire qu'ils sont responsables de la bonne santé économique du pays. Ils prétendent avoir dégagé des excédents et s'en être servis pour rembourser une partie de la dette.

Mais ils se sont drôlement trompés sur cette question, avec laquelle ils nous ont rebattu les oreilles au Comité des finances, soit le besoin de réduire la dette.

Il est important, lorsque la situation s'y prête, de supprimer la dette. Sauf que le gouvernement libéral, bien qu'il se targue d'avoir bien géré les finances du pays, a échoué lamentablement. Il est sorti de la ville où il pouvait trouver facilement de l'essence et est tombé en panne d'essence à la campagne. Comment cela a-t-il bien pu se produire?

• (1530)

Si nous demandions aux simples citoyens si la dette du Canada est moins élevée maintenant que lorsque les libéraux ont pris le pouvoir en 1993, la plupart répondraient que oui, que les libéraux ont remboursé une bonne partie de la dette.

Je vais clarifier une chose pour les gens qui écoutent le canal parlementaire, et dans l'espoir que les journalistes dans la tribune de la presse en fassent mention. Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir en 1993, notre dette publique nette s'élevait à 508 milliards de dollars. Sous leur gouverne, elle a augmenté pour culminer à 583 milliards de dollars quatre ans plus tard, soit en 1997. Dans les dernières années, les libéraux en ont remboursé une petite partie et elle s'établit maintenant à 547 milliards de dollars.

Ce sont peut-être mes vieux réflexes d'enseignant qui remontent à la surface, mais j'aimerais avoir un rétroprojecteur pour représenter cette évolution de notre dette sur un graphique. Le mieux que je puisse faire est de vous donner une image générale. La dette a grossi jusqu'en 1997. Elle a diminué un peu depuis. Cependant, si on compare notre situation maintenant avec celle qui prévalait en 1993, nous voyons que notre dette publique nette a augmenté de 39 milliards de dollars par rapport à 1993.

Notre dette a augmenté de presque 40 milliards de dollars depuis 1993. Il aurait été impossible pour un gouvernement, malgré toutes ses bonnes intentions, de cesser immédiatement d'emprunter le jour de son élection. J'en conviens. Même un gouvernement faisant

preuve de prudence n'aurait pu s'empêcher d'emprunter au cours des deux ou trois premières années de son mandat. Le libéraux n'ont toutefois pas cru bon faire le plein en quand ils sont passés devant le poste d'essence. Ils n'ont pas profité des excédents pour réduire la dette.

Ça m'irrite. Je suis contrarié en voyant les chiffres et en constatant que les libéraux ont à peine commencé à réduire la dette, qui devrait aujourd'hui se situer à peu près au niveau de 1993. Ils auraient pu le faire.

Un chiffre intéressant a pourtant attiré mon attention. Il se trouve que le plafond atteint en 1997 a été réduit de 36 milliards pour se situer au niveau actuel. J'en remercie les libéraux et je les félicite. Je les félicite d'avoir au moins accompli cela, réduire la dette de 36 milliards de dollars.

Ce qui m'étonne pourtant c'est que, durant la même période, la différence entre les cotisations d'assurance-emploi et les prestations versées est justement 36 milliards de dollars. Or, le montant affecté à la réduction de la dette est ni plus ni moins, à un milliard près, la somme qu'il a retirée des cotisations versées en trop par les employeurs et les employés au fonds d'assurance-emploi.

L'économie roulait à fond de train. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu avaient considérablement augmenté. Malgré ses grandes capacités de communication, le gouvernement libéral a réussi à dépenser tout cet argent additionnel tout en puisant dans le fonds d'assurance-emploi pour réduire la dette. Il aurait dû faire beaucoup plus. Il aurait dû réduire la dette considérablement plus qu'il ne l'a fait.

Autre chose à ne pas oublier, le gouvernement a dépensé quelque 30 milliards de dollars provenant du régime de pension de retraite des fonctionnaires durant son mandat actuel. L'argent n'a pas servi à épouger la dette. Il a été dépensé.

Il est possible qu'une partie de cette somme n'ait pas appartenu aux fonctionnaires. J'ai fait valoir lors du débat sur le projet de loi en Chambre que les fonctionnaires auraient dû en recevoir une partie vu qu'il s'agissait de leurs cotisations. Les contribuables ont également officiellement contribué par l'intermédiaire du gouvernement. Mais le gouvernement s'est approprié de la totalité des 30 milliards de dollars. Où est cet argent aujourd'hui. Il a été gaspillé.

• (1535)

J'accuse le gouvernement de mauvaise gestion financière et de ne pas avoir su profiter du moment.

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les remarques de mon collègue. Je lui rappelle qu'en 1993, le gouvernement a hérité d'une situation extraordinaire quand nous y songeons aujourd'hui.

Nos recettes annuelles s'établissaient à environ 120 milliards de dollars et nos dépenses, elles, s'établissaient à 162 milliards de dollars. Une différence de 42 milliards de dollars chaque année qui, comme le député l'a dit, venait s'ajouter à la dette. Cela fait près d'un milliard de dollars par semaine. Or, le député a bien parlé du fait que la dette grossissait, mais n'a pas assez insisté là-dessus.

Pour ce qui est du remboursement de la dette, le député a fait une analogie avec la voiture. Je le comprends, surtout que j'ai fait exactement la même chose à un moment où le prix de l'essence était très élevé. Une fois, je suis tombé en panne d'essence à 200 mètres d'une station-service parce que j'avais espéré que l'essence coûterait moins cher ailleurs.

Initiatives ministérielles

Je ferai moi l'analogie avec une famille qui se retrouve avec une maison et une énorme hypothèque. Pour une raison ou une autre, cette famille se retrouve, indépendamment de sa volonté, avec une grosse hypothèque sur le dos et doit décider ce qu'elle va faire.

Nous aimerions bien tous pouvoir rembourser nos hypothèques. Je sais que c'est mon cas. Peut-être le député a-t-il déjà remboursé la sienne. La famille en question s'aperçoit qu'elle doit faire réparer la toiture. Les parents doivent se nourrir et nourrir leurs enfants. Les enfants doivent aller à l'école. Il faut assurer leur transport. Ils ont beaucoup de choses à faire en plus de rembourser l'hypothèque.

Le député dit que nous aurions dû rembourser la dette. Qu'aurait-il fait, lui? Aurait-il laissé les enfants mourir de faim, aurait-il laissé le toit couler ou renoncé à sa voiture? Qu'aurait fait le député pour rembourser la dette?

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je suis ravi de répondre à la question réfléchie du député. Nous aurions agi tel qu'indiqué dans notre plan. Je ne sais pas si le député s'en souvient, mais en 1993, notre programme électoral faisait état d'un plan qui devait nous débarrasser du déficit en trois ans. Zéro déficit en trois ans, tel était notre plan. Et c'est ce que le gouvernement se trouve à avoir fait.

Nos projections étaient plus précises que celles du ministre des Finances. À l'époque, le gouvernement avait soutenu que ce n'était pas faisable. Il jugeait l'idée mauvaise, contraire aux intérêts des Canadiens, et ainsi de suite. Notre plan était méthodique. Nous aurions continué à satisfaire aux besoins des Canadiens dans le domaine social, comme les libéraux l'ont fait quand ils ont adopté et appliqué notre plan sur trois ans.

Les élections ont eu lieu à l'automne 1993. Cette législature a démarré ses travaux à l'automne 1994 et a tenu trois ans, jusqu'en 1997. Entre-temps, le gouvernement a fait exactement ce que nous aurions fait, et il a agi comme le député vient de recommander.

Nous aurions cependant fait les choses autrement de 1997 à aujourd'hui. C'est de cela dont je parlais. Le gouvernement disposait d'un énorme excédent. Il s'est contenté de puiser des fonds dans la caisse de l'assurance-emploi pour rembourser la dette. Et il a réussi à dépenser le reste.

Cela fait penser au cas de la famille dont les dépenses excèdent les revenus. Le budget a enfin été équilibré et le gouvernement s'est trouvé à gagner plus qu'il n'en avait besoin pour toutes les nécessités de la vie.

Qu'a-t-il fait? A-t-il remboursé son hypothèque aussi rapidement qu'il le pouvait pour mieux gérer la situation si les choses devaient aller mal? Non, rien de tout cela. Il a trouvé de nouvelles façons de dépenser son argent. Le gamin veut une télé dans sa chambre. L'autre veut de nouveaux enjoliveurs pour sa voiture. Le gouvernement a gaspillé l'argent sur une série d'initiatives frivoles auxquelles les Canadiens ne souscrivent pas d'emblée. Par conséquent, le gouvernement n'a utilisé que la moitié de ce qu'il aurait pu se permettre pour rembourser la dette.

Nous aurions pu ramener la dette au moins au niveau de 1993. Nous n'aurions pas à payer, ce que nous faisons aujourd'hui, quelque 40 milliards de dollars par an en intérêts. Cela grève lourdement les deniers publics et nous empêche de faire ce que nous devrions faire, c'est-à-dire contribuer au financement de l'éducation et des soins de santé. Cela nous empêche de nous occuper de la défense du pays, question des plus urgentes ces jours-ci.

• (1540)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur

et un privilège que de me faire la porte-parole des habitants de Renfrew—Nipissing—Pembroke dans ce débat exploratoire sur le budget que le ministre des Finances présentera plus tard cette année.

Permettez-moi de dire d'abord que nous, de l'opposition officielle, sommes ravis, mais ne sommes pas étonnés que le ministre des Finances ait décidé de présenter un document budgétaire. Il est bien évident que, depuis le déclenchement opportuniste des élections, le 27 novembre 2000, le gouvernement applique un plan d'action sans leader. Il est évident aux yeux des Canadiens que le plan d'action qui a été établi est celui qu'a préconisé l'opposition officielle, sous le leadership très compétent de l'Alliance canadienne.

Les députés du parti du ministre des Finances disent qu'ils veulent des propositions, et non seulement des critiques sur le manque de leadership du gouvernement. Bien que cette attitude témoigne d'une ignorance du rôle de l'opposition officielle, je suis heureuse de présenter au ministre des Finances plusieurs propositions qu'il pourra mettre en oeuvre.

En réalité, le gouvernement ne dit que ce qu'il faut pour être réélu. Rappelons-nous de la promesse non tenue au sujet de la TPS. Soyons réalistes: il s'agit d'une question de crédibilité pour le gouvernement. Chaque jour où la TPS du Parti libéral et du PC/RD demeure en place est un jour où les libéraux montrent qu'ils ne sont pas différents du PC croupion auquel les électeurs ont dit que c'en était assez. Si le ministre avait vraiment voulu montrer aux pauvres propriétaires assiégés des petites entreprises, que le gouvernement conservateur a transformés en percepteurs d'impôt pour recueillir cette taxe, que le gouvernement actuel est différent du précédent, il aurait supprimé la TPS comme il l'a promis en 1993.

Le ministre et son parti ont fait reposer leur campagne sur la suppression de la TPS. Eh bien, les Canadiens sont tous au courant des promesses électorales de ce parti et de l'honnêteté du gouvernement, particulièrement lorsque nous savons que le ministre des Finances et son chef ont honteusement embrassé la TPS, la même taxe qu'ils étaient si farouchement déterminés à supprimer s'ils formaient le prochain gouvernement.

N'est-ce pas paradoxal que même les grosses entreprises proches du gouvernement libéral, en l'occurrence ici les banques, disent au gouvernement de supprimer la TPS? Si le passé est garant de l'avenir, lorsque les banques parlent, habituellement le gouvernement écoute.

Bien que l'opposition officielle ait dénoncé dans le passé le fait que le gouvernement s'était vendu aux grosses entreprises, au détriment des travailleurs canadiens, il sera intéressant de voir si le ministre va écouter ses amis parmi les grosses entreprises. Je suis certaine que celles-ci attendent un retour du balancier pour toutes les contributions politiques qu'elles ont faites au parti, et peut-être même à la campagne du ministre pour la direction du parti.

Publiquement, le ministre des Finances assure qu'il résistera à toute demande de programme de dépenses coûteux, et il a bien raison d'adopter cette position. Mais cela ne veut pas dire que le gouvernement ne devrait pas continuer d'investir pour stimuler notre économie, ni que le ministre des Finances devrait se servir des événements du 11 septembre et du fait que le pays se dirigeait déjà vers une récession avant ces événements pour continuer d'éviter de verser la juste part du gouvernement fédéral dans les soins de santé.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement fédéral peut maintenant se plaindre qu'il n'a pas l'argent nécessaire pour financer correctement les soins de santé, mais il s'agit simplement d'une question de priorités.

Si le gouvernement n'avait pas dépensé 500, 600, 700 millions de dollars, peu importe le montant d'ailleurs, sur ce détestable registre des armes à feu, il aurait pu dégager de tels crédits pour les soins de santé.

De même, si le gouvernement n'avait pas dépensé 500 ou 600 millions de dollars pour annuler le contrat d'acquisition de nouveaux hélicoptères passé par le PC, pour ensuite acheter le même hélicoptère au coût de 700 millions de dollars, il aurait pu dégager de tels crédits pour l'infrastructure routière, l'assainissement de l'eau et des soins de santé de qualité sans devoir hausser les taxes à 63 reprises comme l'a fait le ministre des Finances depuis 1993.

Au plan des soins de santé, le gouvernement dépense moins en pourcentage des dépenses réelles qu'il le faisait il y a six ans.

Avec une contribution de 14 p. 100 des dépenses publiques pour la santé, le gouvernement fédéral est loin du financement à parts égales que prévoyait l'entente fédérale-provinciale initiale aux termes de la Loi canadienne sur la santé. La contribution fédérale représente deux milliards de dollars de moins que les 18 p. 100 que le premier ministre de l'Ontario réclame au nom de sa province et de toutes les autres provinces qui sont plongées dans une crise sur le front du financement de la santé.

• (1545)

Dans ma circonscription, la réduction de la contribution fédérale au financement des soins de santé a entraîné la fermeture d'un des centres hospitaliers de Pembroke. Afin de fournir des soins de santé communautaires de qualité, le centre hospitalier qui est resté ouvert a entrepris un programme d'expansion ambitieux. Est-il équitable de demander à une communauté de 15 000 personnes de recueillir 8 millions de dollars en vue d'assurer la prestation de services de santé que les citoyens prennent pour acquis? Il semble bien que le gouvernement trouve cela équitable si l'on en juge par ce qu'il fait.

Nous avons lancé une campagne de financement locale pour pouvoir acheter un tomodynamomètre de première génération. Les appareils d'imagerie par résonance magnétique sont encore un beau rêve pour nous.

Le ministre des Finances est bien au courant de la situation des services de santé à Pembroke, puisqu'il a deux tantes qui se font soigner là-bas. Le ministre devrait montrer un peu de compassion et nous aider à nous débarrasser du système de santé à deux vitesses actuel qui désavantage un trop grand nombre de Canadiens dans les régions rurales du Canada.

C'est parce que la santé est une priorité pour l'Ontario que cette province s'est attaquée avec un certain succès au sous-financement fédéral chronique des soins de santé.

L'inconvénient, c'est que, pendant que l'Ontario et les autres provinces sont obligées par le gouvernement fédéral d'allouer une part de plus en plus grande de leurs recettes pour compenser ce sous-financement, d'autres secteurs importants sont menacés de compressions. La décision du gouvernement fédéral de ne pas financer suffisamment les soins de santé a des effets en chaîne non souhaités sur ceux qui dépendent de ces services. Le ministre des Finances doit corriger ce déséquilibre.

En tant que mère de quatre enfants d'âge scolaire, je sais que les enseignants en Ontario travaillent fort pour offrir à leurs élèves une éducation de qualité. Les enseignants me disent que nous devons investir davantage de fonds publics dans l'éducation.

Tout est une question de priorités. Alors que le gouvernement semble toujours avoir de l'argent pour ses projets chéris de sociologie appliquée, il ne semble jamais en avoir pour des choses comme les soins de santé et l'éducation.

Dans ma circonscription, celle de Renfrew—Nipissing—Pembroke, il y a un tronçon de l'autoroute transcanadienne que les habitants locaux appellent l'autoroute de la mort. Le gouvernement fédéral a malheureusement négligé les investissements visant des infrastructures comme les autoroutes. Les tragédies de l'eau qui sont survenues à Walkerton, en Ontario, et à North Battleford, en Saskatchewan, signifient que les provinces ont besoin de fonds pour investir dans une infrastructure de traitement des eaux et dans l'environnement.

Des localités de partout dans ma circonscription attendent que le gouvernement fédéral décide la part qu'il assumera du programme d'infrastructure Canada-Ontario, les fonds à cet égard ayant déjà été annoncés. Il y a une rumeur qui circule en Ontario, rumeur selon laquelle, dans la mesure où le gouvernement s'est déjà attribué le mérite de ce programme dans des annonces aux médias, il compte s'en retirer et ne pas fournir le financement promis lorsque le programme a été annoncé. J'espère que le ministre des Finances publiera un communiqué pour en faire l'annonce si c'est vrai. Sinon, il faut aller de l'avant. Il faut verser les fonds.

Des représentants de la ville de Petawawa ont communiqué avec moi au sujet d'un excellent projet qui a beaucoup d'appuis dans la collectivité, le projet de sentier quatre saisons Trillium. Il s'agit d'une question de sécurité. De plus, le projet offre des stimulants économiques locaux.

La municipalité de Bonnechere Valley est à la recherche de financement pour rénover le stade communautaire d'Eganville et de la région. Cet édifice a été le centre des activités sportives et culturelles de la collectivité depuis 1950. Il a besoin d'améliorations générales, le dispositif pour fabriquer la glace datant, par exemple, de 1968.

Toutes les municipalités de ma circonscription ou presque ont soumis des projets de modernisation de leur système d'aqueduc et/ou de traitement des eaux usées, y compris Deep River, Renfrew, Petawawa, Arnprior, Laurentian Hills et la Ville de Pembroke. Les cantons de Whitewater Region, Madawaska Valley, Killaloe, Hagarty et Richards, South Algonquin, Admaston/Bromley, Sherwood, Jones et Burns et la municipalité de Bonnechere Valley ont tous présenté des projets de modernisation de leur système d'aqueduc et/ou de traitement des eaux usées.

Le comté de Renfrew et le canton de South Algonquin envisagent de réparer des ponts. Le canton de Brudenell, Lyndoch et Raglan veut moderniser sa caserne de pompiers. Le canton de North Algona Wilberforce veut construire une structure de confinement pour les déversements de sel.

Le ministre des Finances ne devrait rien changer aux annonces qui ont déjà été faites et commencer à financer les demandes en vertu de ce programme.

S'il veut, comme il le promet, rapporter aujourd'hui et dans les années à venir d'importants dividendes à l'économie canadienne, le ministre des Finances devrait aussi financer la construction du Centre canadien de neutrons à Chalk River, en Ontario.

Initiatives ministérielles

● (1550)

On a dit, il y a maintenant plus d'un an, à mes électeurs que le projet avait été approuvé en principe par le Cabinet. Nous attendons toujours les fonds nécessaires qui ont été promis il y a un an. Il s'agit d'une promesse que le parti du ministre a faite au cours de la dernière campagne électorale aux électeurs de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Mes électeurs surveillent de près le ministre pour voir s'il respectera sa promesse et libérera les fonds nécessaires.

Il est clair que le ministre des Finances aura des choix difficiles à faire dans son prochain budget.

Je n'ai pas encore parlé du financement de la guerre au terrorisme, qui exigera des dépenses considérables de la part du gouvernement fédéral. Plusieurs des propositions qui ont été faites auraient dû être réalisées même si les événements du 11 septembre n'avaient pas eu lieu. Je veux parler de la nécessité d'engager et de former des employés pour tous les postes frontaliers du Canada. Après des années de sous-financement des Forces armées canadiennes, le ministre des Finances fournira peut-être maintenant...

Le président suppléant (M. Bélair): Je regrette d'interrompre la députée. Nous passons à la période des questions et observations avec le député de Dewdney—Alouette.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Monsieur le Président, l'intervention que ma collègue a faite hier soir sur le bois d'oeuvre était fort éloquente. Néanmoins, j'aimerais lui poser une question concernant les consultations prébudgétaires.

Je cite le harsard, à la page 7067. La députée a déclaré: «L'historien militaire de renom, Gwynne Dyer, a soutenu récemment dans une allocution à Pembroke que la souveraineté canadienne a souffert du libre-échange.» Je me demande si ma collègue est d'accord avec cette affirmation puisqu'elle l'a citée. Si oui, cela me semble déroger à la position allianciste à l'égard du libre-échange.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, cette citation figurait dans mon intervention d'hier soir dans le but de donner aux Canadiens une idée du point de vue des gens.

M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je veux poser une question à ma collègue au sujet du système de soins de santé. Je l'ai entendue faire écho aux idées du gouvernement de l'Ontario, qui prétend que c'est un problème attribuable au gouvernement fédéral. L'expose donc deux faits suite à quoi, j'aimerais avoir une réponse.

En premier lieu, ma collègue sait peut-être que récemment, juste avant les élections, le gouvernement fédéral a injecté une somme additionnelle de 23 milliards de dollars, échelonnée sur cinq ans, dans le système de soins de santé. Cette année uniquement, l'augmentation s'est chiffrée à 1,2 milliard de dollars en Ontario, ce qui représente la totalité de l'augmentation des dépenses du gouvernement ontarien cette année au titre des soins de santé. Ainsi, cette année, le gouvernement fédéral a effectivement couvert la totalité de l'augmentation.

En second lieu, j'aurais cru que l'art de gouverner consistait à faire des choix. Or, le gouvernement Harris a choisi de consentir des allègements fiscaux bien avant d'enregistrer des excédents budgétaires, alors même qu'il affichait encore un déficit imposant. En outre, ce même gouvernement choisit maintenant d'accorder aux entreprises une réduction d'impôt de 2,2 milliards de dollars à compter du 1^{er} janvier de l'an prochain. De toute évidence, il ressort que les problèmes de cette administration au chapitre des soins de santé sont fonction, en proportion égale voire supérieure, des

réductions d'impôts effrénées consenties bien avant que le déficit n'ait été épongé.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, avec l'accord conclu avec les provinces en matière de santé, même avec l'injection de nouveaux fonds, lorsque la dernière phase aura été mise en oeuvre, le financement sera toujours inférieur à ce qu'il était en 1993.

Le gouvernement ontarien a fait un travail fantastique en réinjectant des fonds dans la santé. En fait, il a renfloué le système et y a même consacré plus d'argent que ce que représentait le manque à gagner fédéral. Il l'a fait en réduisant les impôts. Les réductions d'impôt permettent de créer des emplois. Plus il y a d'emplois, plus il y a de recettes fiscales. Plus il y a de recettes, plus il y a de fonds pour combler les besoins en santé. Nous espérons que le gouvernement remplira ses promesses et qu'à l'instar des moteurs économiques que sont l'Ontario et l'Alberta, il continuera de diminuer les impôts pour que l'économie puisse croître.

● (1555)

M. Grant McNally: Monsieur le Président, je voudrais poser une question qui fait suite à ma précédente.

Je suis d'accord pour dire que les baisses d'impôt peuvent stimuler l'économie, mais je voudrais ajouter que le libre-échange peut entraîner la création d'une foule d'emplois. Le libre-échange nous a été bénéfique, même si les libéraux s'y sont opposés au départ. C'est une idée qui a d'abord été présentée par un gouvernement conservateur.

Je voudrais poser une autre question à la députée au sujet de l'observation qu'elle a faite hier soir. Elle a dit que c'était une voix qui s'ajoutait au débat. La députée pense-t-elle toujours que le prix du libre-échange a été une souveraineté canadienne diminuée, oui ou non?

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, je citais quelqu'un. Pour répondre à la question, je dirai que, pour ma part, je ne crois pas que le libre-échange menace la souveraineté canadienne.

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat prébudgétaire. Je tiens à parler non pas des sommes que nous devrions consacrer aux sciences et à la recherche, mais plutôt de la façon dont on devrait dépenser les sommes prévues à cette fin dans le budget.

Je partagerai mon temps de parole avec le député de Stoney Creek.

Je veux parler de l'initiative du député de Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet visant à créer une organisation nationale des sciences, communément appelée les Académies nationales des sciences.

Je ferai, avec la Chambre, le survol de cette proposition, des rôles de l'entité en question, de son fonctionnement, de ses membres et du processus du groupe d'évaluation qui en ferait partie intégrante.

Les sciences sont de plus en plus au centre des processus décisionnels, dans tous les secteurs de la vie. Nous devrions donc examiner comment le Canada, comme société, se tient au fait des impacts et des répercussions des progrès dans tous les domaines scientifiques.

Dans bien des pays, les académies nationales jouent un rôle clé par rapport à cette tâche. Depuis longtemps, on demande la création d'une organisation nationale des sciences dont le mandat serait d'évaluer, de manière tout à fait indépendante, les aspects scientifiques des questions pressantes de l'heure et de se faire le porte-parole du Canada en ce domaine, tant à l'échelle nationale que sur la scène internationale.

Initiatives ministérielles

Pour le moment, le Canada est l'un des deux seuls pays du G-7 à ne pas avoir une organisation nationale qui joue ce rôle. À l'occasion, la Société royale du Canada a évalué certaines questions scientifiques intéressant le public, mais elle a constaté qu'il lui serait difficile de s'engager à faire ces évaluations sur une base constante.

Sans organisation capable d'étudier de façon continue ces questions fort complexes, le Canada n'est pas en mesure de se tenir au courant des impacts et des répercussions des progrès scientifiques. En outre, sans une organisation nationale reconnue à l'échelle internationale, le Canada peut difficilement profiter de l'excellent travail effectué par les académies étrangères.

En octobre 2000, des représentants d'organisations de secteurs scientifiques et connexes ont participé à une table ronde nationale en vue d'étudier la possibilité de fonder ici une organisation nationale des sciences. J'ai eu le bonheur de participer à cet événement. La discussion fut fascinante et nous sommes parvenus à un consensus de principe sur la nécessité de créer un académie nationale indépendante et multidisciplinaire pour les sciences pures et les sciences sociales, qui analyserait tous les aspects scientifiques sous-jacents aux questions pressantes de l'heure dans notre société.

En février de cette année, le député de Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet et secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et au Développement, a créé un groupe de travail constitué d'un éventail de personnes choisies parmi les participants à la table ronde. Le groupe avait pour mandat d'élaborer une proposition concernant le rôle, la portée et le financement d'une telle organisation et de rechercher une base de soutien large et diversifiée pour les académies canadiennes des sciences dans les milieux intéressés au Canada.

Le groupe de travail a tenu de longues consultations auprès d'académies, d'organisations scientifiques, de sociétés savantes, d'organisations non gouvernementales, ainsi qu'auprès de comités consultatifs externes du gouvernement fédéral et de particuliers. La proposition a été diffusée sur les sites Web et distribuée aux participants de la table ronde d'octobre.

Des consultations ciblées ont aussi été effectuées. La proposition a été présentée pendant les consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances. Dans l'ensemble, les consultations ont donné des résultats positifs et ont indiqué l'existence d'un large appui en faveur de la création d'une organisation scientifique nationale.

De par leur mission, leur mandat, leur structure et leur modalités de fonctionnement, les académies des sciences seraient une organisation indépendante, inclusive, impartiale et objective qui fonctionnerait dans l'ouverture et la transparence.

Les académies canadiennes des sciences agiraient comme porte-parole national sur toute la gamme des sciences, à savoir les sciences naturelles, le génie, les sciences de la santé, les sciences sociales et les sciences humaines.

L'organisme aurait un double mandat: faire des évaluations crédibles, indépendantes et expertes des sciences sous-jacentes à des questions urgentes; et agir comme porte-parole national et international des divers secteurs scientifiques canadiens.

Dans une société fondée sur la connaissance, la prise de décisions éclairées repose sur des évaluations indépendantes et multidisciplinaires des sciences.

•(1600)

Une évaluation permet, au minimum, d'avoir une idée précise de questions complexes et de clarifier les grandes lignes du débat. Au mieux, le processus d'évaluation permet d'édifier une base commune

de compréhension et d'établir un consensus au sujet des questions auxquelles il reste à répondre.

Les académies canadiennes des sciences fourniraient un service public d'une importance crucial, puisqu'elles effectueraient des évaluations indépendantes, objectives et expertes de la science sous-jacente aux questions urgentes. Ces évaluations seront utilisées pour faciliter la prise de décisions éclairées par le public, le gouvernement et d'autres parties intéressées, et pour évaluer les répercussions des progrès de la connaissance sur la société.

Il est important d'établir une distinction entre la fonction conseil et la fonction évaluation. La première consiste à faire des recommandations concernant une ligne de conduite, alors que la seconde constitue l'étape préalable au conseil qui identifie les preuves scientifiques, dans le but d'éclairer le processus délibératif. Dans une économie fondée sur la connaissance, les décisions éclairées reposent sur des évaluations indépendantes et multidisciplinaires des sciences.

Les académies nationales, un peu partout dans le monde, ont depuis longtemps pour tradition de fournir des évaluations indépendantes et de grande qualité. Un récent rapport d'évaluation des académies américaines des sciences concernant les cellules souches en est un excellent exemple. Ce rapport ne visait pas à définir une politique mais plutôt à informer le Congrès et le gouvernement. Le groupe d'évaluation a un objectif: établir les faits concernant la recherche sur les cellules souches en se fondant sur des preuves documentées.

Les progrès de la science donnent lieu à des défis et à des débouchés d'une envergure de plus en plus internationale. Des réponses efficaces exigeront de plus en plus une approche de collaboration qui tire parti du savoir-faire scientifique et technologique existant dans plusieurs pays.

De concert avec leurs organisations membres, les Académies nationales des sciences participeront à des activités conjointes avec des académies nationales partout dans le monde.

Notre modèle utilise une structure cadre dont on avait souhaité l'établissement au cours de la Table ronde d'octobre. La structure cadre assure que les Académies nationales des sciences travaillent de concert avec leurs organisations membres pour remplir leur mission et leur mandat. Cette structure exploitera en synergie et complètera les importantes contributions de ses organisations membres et d'autres organisations scientifiques canadiennes. Elle est fondamentalement l'équivalent de la structure du National Research Council américain et est similaire à la structure régulatrice maintenant employée par Génome Canada. En même temps, elle est purement canadienne, comme le reflète le caractère inclusif du conseil des gouverneurs.

Les organisations membres sont en effet les actionnaires des Académies nationales des sciences. Une étroite collaboration, dont la possibilité de faire appel aux divers membres et réseaux des organisations membres, est essentielle à la réalisation du mandat des académies.

Initiatives ministérielles

Les Académies nationales des sciences seraient régies par un conseil des gouverneurs inclusif, diversifié et équilibré, composé de 12 à 20 membres. Les organisations nommeront la moitié des membres du conseil, ou deux membres chacune. Les autres membres du conseil seront recrutés au sein du grand public. Ces membres n'auront pas à détenir des titres scientifiques. Les membres du conseil provenant du grand public seront choisis en fonction de leur qualité de leadership au sein de leur collectivité et d'un attachement manifeste au Canada.

Le conseil des gouverneurs approuvera et dirigera les programmes et les opérations administratives des Académies nationales des sciences. Il créera et entretiendra également des liens avec les organismes internationaux équivalents en partenariat avec les organisations membres et autres organisations scientifiques canadiennes.

Quant au budget, on calcule que les Académies nationales des sciences nécessiteront un budget de fonctionnement annuel de 3,5 millions de dollars. Comme je l'ai déjà fait remarquer, il s'agit d'une proposition élaborée aux fins de la consultation. Jusqu'à présent, les réactions ont été excellentes et j'applaudis certes aux efforts déployés à cet égard jusqu'à maintenant.

Le gouvernement a investi énormément dans les sciences et la technologie. Pour tirer profit au maximum de ces investissements, il nous faut changer la façon dont nous organisons tout l'éventail des sciences au Canada. C'est exactement ce que feront les Académies nationales des sciences.

● (1605)

M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de prendre part au débat prébudgétaire et de me faire l'interprète de ce que j'entends dans ma circonscription au sujet du prochain budget et des mesures que mes électeurs en espèrent.

Il est clair que, à la base, mes électeurs demandent au gouvernement de faire le nécessaire pour que notre économie reste stable. Cependant, en plus du financement des mesures de sécurité, ce qui est une priorité pour les Canadiens, mes électeurs demandent au gouvernement de préserver l'équilibre sur le plan des finances et de son approche. Cela veut dire que, en plus du financement des mesures de sécurité, nous devons également continuer d'investir dans la formation professionnelle et la R et D, ce qui aidera à continuer de bâtir notre économie.

Les Canadiens, ou en tout cas mes électeurs, attendent du gouvernement des objectifs à court et à moyen terme, étant donné le contexte actuel. Il est très clair que, dans l'immédiat, l'objectif est la sécurité. Il faut relever le défi de la sécurité et assurer le bon financement des mesures de sécurité. Cela veut dire qu'il faut accorder des crédits plus généreux au SCRS et au Centre de la sécurité des télécommunications, à nos services policiers et à la GRC pour empêcher que la frontière canado-américaine ne devienne la victime des terroristes, par suite du drame du 11 septembre. Nous devons également collaborer avec la communauté internationale pour traîner les terroristes devant la justice. Pour tout cela, il faut de l'argent, et mes électeurs demandent un accroissement des budgets dans ces domaines.

Je crois que ce que les Canadiens veulent en ces moments tragiques, c'est de pouvoir de nouveau espérer et avoir confiance. Nous pouvons faire renaître la confiance en rétablissant la libre circulation des biens et en pratiquant un programme de libre échange juste et ouvert avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Nous pouvons faire renaître l'espoir en investissant dans les

gens et en s'assurant qu'ils ont accès à l'éducation et à des programmes de formation spécialisés.

Nous devons voir à ce que toutes les parties intéressées aient leur mot à dire dans la formation nécessaire dans leur secteur. Nous devons venir en aide aux débutants qui doivent continuer de s'améliorer lorsqu'ils suivent une formation.

Des investissements de ce genre démontreraient que le gouvernement investit dans les gens pour leur permettre d'améliorer leurs compétences, de rester concurrentiels et d'accroître leur productivité.

Nous devons également continuer d'investir dans la recherche et le développement pour que le Canada et son économie continuent de croître et d'innover.

Je me suis entretenu avec un représentant d'une université de ma circonscription, l'Université McMaster. Ce dernier a souligné très clairement que les coûts indirects de la recherche étaient l'un des défis auxquels les universités font face dans le domaine de la recherche. Je sais que le comité des finances a entendu le même message au cours de ses voyages d'un bout à l'autre du pays. Nous devons répondre à ce genre de demandes.

Les préoccupations au chapitre des soins de santé sont toujours très élevées à Stoney Creek. Notre gouvernement s'est engagé à effectuer des transferts de plus de 20 milliards de dollars vers les provinces. C'est de ce genre de stimulus dont nous avons besoin.

La sécurité, le concept qui veut que nous soyons en mesure de nous protéger nous-mêmes contre la menace du chaos et du terrorisme, est à la base d'une économie forte. Il est très important de savoir que nous avons accès à notre plus important partenaire commercial, et la sécurité est essentielle pour nous garantir cet accès libre et ouvert.

En fin de compte, que disent les électeurs en cette période de consultations prébudgétaires? Dans ma circonscription, les gens disent que l'élément le plus important dont on doit tenir compte dans le budget a trait aux frontières. La frontière, la frontière et toujours la frontière.

● (1610)

En tant que pays, nous dépendons du commerce. En effet, 87 p. 100 de nos exportations vont vers les États-Unis et 25 p. 100 des exportations américaines sont destinées au Canada. Ainsi, ces échanges se font dans les deux sens. Il est important d'assurer un accès aux marchés. Non seulement nous devons travailler dans le domaine du commerce international et des accords commerciaux touchant notamment le bois d'oeuvre, mais nous avons également un litige aux termes de l'article 201 dans le cas de l'acier. Ce sont des questions que nous devons régler et il est clair que notre dossier est solide. En tant que gouvernement, nous ne pouvons hésiter un seul instant à défendre une position canadienne ferme. Je pense que nous l'avons fait et que nous allons continuer de le faire.

Nous devons également nous assurer que nous avons accès à l'économie nord-américaine grâce à une frontière ouverte permettant la libre circulation des biens et des personnes. En fait, on me dit que les échanges commerciaux entre l'Ontario et les États-Unis sont égaux ou supérieurs à ceux des États-Unis avec l'Union européenne, simplement pour donner aux députés une idée de l'importance du commerce entre cette province et les États-Unis.

Ainsi, au fil de notre évolution, la frontière devient la question économique la plus importante. Nous avons besoin de plus de ressources et d'un plan coordonné de coopération avec notre principal partenaire commercial. Nous devons comprendre ces défis et les relever et nous devons régler le problème ensemble.

Initiatives ministérielles

Une meilleure infrastructure frontalière est nécessaire. Des améliorations à l'infrastructure routière s'imposent alors que nous avons accès à ces frontières. Je suis persuadé, monsieur le Président, que vous avez un certain nombre d'exemples dans le nord de l'Ontario au sujet de l'infrastructure routière. Permettez-moi de donner à la Chambre un exemple touchant le sud-ouest de l'Ontario.

On m'a dit aujourd'hui qu'entre Toronto et Miami, il y a 15 feux de circulation. Treize d'entre eux se trouvent à Windsor. Alors que nous avons accès à la frontière et soulignons la nécessité d'acheminer nos produits vers le marché de la manière la plus efficace possible, ces 13 feux de circulation sont inacceptables. En plus de nous attaquer à l'infrastructure frontalière nécessaire pour relever le défi en matière de sécurité et de financer les mesures qui s'imposent dans ce domaine, nous devons également nous assurer, en collaboration avec les provinces, d'apporter les améliorations voulues à l'infrastructure routière, là encore en mettant l'accent sur la nécessité d'améliorer le flux des échanges commerciaux et de veiller à la liberté d'accès libre, afin que nos entreprises, celles qui créent des emplois pour les Canadiens, puissent acheminer leurs produits vers les États-Unis le plus rapidement et le plus efficacement possible.

En résumé, que disent les électeurs? Ils affirment que le gouvernement ne peut laisser tomber les progrès difficilement obtenus par les Canadiens. Ils disent que le gouvernement doit équilibrer le budget, comme il le fait, rembourser la dette comme il le fait là encore et réduire l'impôt fédéral, ce qui est chose faite. Nous ne pouvons remettre en question les progrès difficilement obtenus par les Canadiens en réalisant tout cela.

En tant que gouvernement, nous ne devrions pas avoir peur de réaffecter certaines sommes et nous devrions être disposés à transférer des sommes de domaines à faible priorité à des domaines plus prioritaires, au besoin. Nous devrions nous assurer que les domaines prioritaires sont bien financés.

Enfin, les électeurs ne veulent pas entendre parler d'un financement déficitaire.

• (1615)

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt l'intervention du député qui me précède, en particulier ses observations concernant le besoin d'infrastructure. Il a mis l'accent sur l'Ontario, mais je dois appliquer cela à ma province, la Colombie-Britannique.

Les gouvernements lèvent généralement une taxe d'accise sur l'essence. À l'heure actuelle, le gouvernement libéral reçoit des recettes d'environ un milliard de dollars provenant de taxes sur l'essence perçues en Colombie-Britannique, alors qu'à l'échelle nationale, il consacre à peine quelque 200 millions de dollars à l'infrastructure routière dont le député a parlé. Si le député pense que cette infrastructure fait problème en Ontario, il n'a pas idée de la situation en Colombie-Britannique, où le terrain est très montagneux. La Colombie-Britannique, où la vie dépend de l'exploitation des forêts et qui exporte beaucoup de produits miniers vers le Sud, a besoin d'une excellente infrastructure routière et l'entretien de cette infrastructure y coûte très cher.

Puisque le député a fait une observation sur l'infrastructure en Ontario, pourrait-il dire ce qu'il pense de la politique de son gouvernement qui consiste à consacrer 200 millions de dollars par an au réseau routier national, même si le gouvernement vient chercher un milliard de dollars seulement en Colombie-Britannique? La Colombie-Britannique a besoin qu'il lui retourne un peu de cet argent pour remettre en état son infrastructure routière.

M. Tony Valeri: Monsieur le Président, je comprends certainement l'observation du député concernant l'infrastructure en Colombie-Britannique. En me reportant aux difficultés en Ontario, je n'excluais pas les autres parties du Canada. De toute évidence, il y a des difficultés d'un bout à l'autre du pays.

Mon argument est qu'il faut garantir une circulation libre et efficace des marchandises entre nous et notre principal partenaire commercial et il y a indiscutablement des points de passage frontalier en Colombie-Britannique où l'infrastructure doit être améliorée. Je conviendrais tout à fait qu'il faut mettre en oeuvre un programme plus vaste et adopter une approche ayant plus d'envergure à l'égard du réseau routier ou du réseau routier national.

Pour ce qui est de la question soulevée par le député, concernant l'argent dépensé par rapport aux recettes fédérales provenant d'une taxe d'accise, ce serait conforme à une formule d'impôt dirigé, selon laquelle un montant donné est affecté à un poste de dépense particulier.

Je n'approuve pas les taxes dirigées. Je suis favorable à l'amélioration de l'infrastructure, mais le problème que posent les taxes dirigées, c'est que, si nous adoptons l'idée de diriger les recettes provenant de ces taxes, plusieurs budgets étant déjà établis dans tous les secteurs de l'administration publique, nous devons cesser de dépenser dans ces secteurs quand il n'y a plus d'entrées de fonds. Si nous avons clairement besoin d'une infrastructure et que les recettes provenant d'une taxe d'accise devant être dirigées diminuaient pour une raison ou pour une autre, nous ne serions plus en mesure de trouver d'autres fonds. Je suis beaucoup plus d'accord pour qu'on reconnaisse qu'un domaine constitue une priorité et que nous devons travailler collectivement, avec les provinces, pour résoudre le problème en assurant la participation du gouvernement fédéral.

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, mon collègue de Stoney Creek a commencé son discours en disant qu'il fallait prendre des mesures pour que notre économie reste stable.

Notre porte-parole en matière de finances, le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, a posé des questions au ministre des Finances, pendant des semaines et des semaines, lui proposant même un plan de mesures, justement afin que notre économie reste stable, qu'elle puisse se reprendre, suite aux événements du 11 septembre et à la crise qui s'est amorcée récemment.

Il a aussi parlé de ce que ses électeurs et électrices souhaitent. Mais on en a très peu su sur ce sujet, sauf peut-être en ce qui concerne les infrastructures routières. Il a aussi dit qu'il fallait que l'équilibre budgétaire demeure à tout prix, parce que c'est un gain de haute lutte. Ce fut une lutte importante.

Je voudrais simplement lui rappeler que c'est la majorité des travailleuses et des travailleurs qui ont payé le déficit, à cause des coupures à l'assurance-emploi.

Est-ce que ses électeurs et ses électrices, qui sont travailleuses et travailleurs, souhaiteraient une réforme de l'assurance-emploi et des assouplissements au régime d'assurance-emploi?

• (1620)

[Traduction]

M. Tony Valeri: Monsieur le Président, je veux certes répondre à l'observation du député au sujet de la demande du Bloc pour que le gouvernement intervienne maintenant et stimule l'économie afin de nous sortir de ce ralentissement.

On peut également dire en toute justice, et le député devrait le reconnaître, que les réductions d'impôt de 100 milliards de dollars qui ont été annoncées sont maintenant en voie de se réaliser. Les réductions d'impôt se répercutent sur l'économie à mesure que nous progressons. Le transfert de plus de 20 milliards de dollars aux provinces est en voie de se réaliser et favorisera l'économie.

La baisse des taux d'intérêt stimulera énormément l'économie. L'économie sera relancée à mesure que ces fonds seront injectés, et elle s'améliorera. Plusieurs facteurs contribueront ainsi à relancer l'économie. Les travailleurs de ma circonscription veulent s'assurer de pouvoir travailler et de bénéficier d'une sécurité d'emploi.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre part à ce débat prébudgétaire. Mon collègue de Regina—Qu'Appelle a fait il y a quelques jours un discours très éloquent au cours duquel il a exposé l'approche du NPD. Je voudrais toutefois, en cette période prébudgétaire et en vue de la présentation du prochain budget qui ne saurait se faire attendre, faire part de mes inquiétudes au sujet de l'état de l'économie et des problèmes auxquels vont être confrontés les Canadiens à faible revenu.

Le député de l'autre côté a parlé de la nécessité de mettre en place des mesures de sécurité. Il ne fait aucun doute que les événements du 11 septembre ont amené les gens à prendre davantage conscience des problèmes de sécurité. Je me souviens avoir lu dans le *Globe and Mail* un titre qui disait: «Un milliard de dollars pour la sécurité». À mon avis, ce n'est là qu'une première estimation de ce que ces mesures vont coûter.

Pour beaucoup de gens, la sécurité ne se limite pas aux contrôles aux frontières, aux mesures policières ou encore aux mesures de protection aux frontières ou dans les aéroports. Certes, ces mesures sont importantes et les Canadiens en ont tout à fait conscience. Toutefois, la sécurité signifie aussi bien d'autres choses, surtout pour les Canadiens qui se trouvent au bas de l'échelle. Elle signifie la sécurité alimentaire, la sécurité du logement, la sécurité du revenu, la sécurité des programmes ou des services.

Cela m'attriste, quand je regarde les budgets qui ont été présentés à la Chambre, de voir combien peu on met l'accent sur la sécurité et ce qu'elle signifie pour les Canadiens. À l'approche du budget, alors que nous faisons part de nos préoccupations au ministre des Finances et au gouvernement, il est très important que nous ayons un débat approfondi et diversifié qui ne soit pas simplement axé sur l'idée que tout l'argent doit passer dans la sécurité nationale.

Je pense que le degré de préoccupation est élevé au sein du public et de diverses organisations, que ce soit le Congrès du travail du Canada, le Conseil canadien de développement social, l'Organisation nationale anti-pauvreté et le réseau national en faveur du logement et des sans-abris, qui ont toutes fait un travail immense. Elles contribuent au présent débat en faisant remarquer que, après quatre années d'excédents énormes, qui ont été accumulés en grande partie en sabrant dans les programmes sociaux, au détriment des pauvres, nous devons faire très attention à ne pas imposer une fois de plus un fardeau disproportionné aux démunis et aux personnes à faible revenu en adoptant un budget qui sera principalement axé sur la sécurité nationale.

Hier j'ai reçu par la poste un rapport très intéressant; d'autres députés l'ont peut-être reçu également. Le troisième rapport annuel sur l'inégalité au Canada est publié par la fondation CSJ pour la recherche et l'éducation. Il a pour titre «Les laissés-pour-compte du marché: exploration du fossé grandissant entre riches et pauvres au Canada».

Initiatives ministérielles

Je vais commencer mes commentaires aujourd'hui en citant des passages du rapport car, à mon avis, il expose l'une des questions fondamentales qui se pose à nous et que le gouvernement néglige lamentablement de régler. Le rapport dit ceci:

Le présent rapport affirme que l'inégalité croissante est fondamentalement liée à notre régime de marché et que, en période tant de récession que de croissance, l'inégalité entre les riches et les pauvres n'a cessé de croître. C'est pourquoi la disparité des revenus n'a jamais été aussi grande, même du temps de la dernière génération... Des années de politique néo-libérale avaient promis que le marché privé était la meilleure solution à l'inégalité et que la croissance économique nous tirerait de la pauvreté.

Plus loin, on peut lire ceci:

• (1625)

L'étude révèle que, dans un régime de marché, l'amélioration du revenu en temps de prospérité économique n'est pas généralisée. Elle se fait sentir principalement au sommet de la pyramide, profite quelque peu à la moitié supérieure des contribuables, ne touche qu'à peine la moitié la plus pauvre de la population et disparaît complètement avant d'atteindre les 10 p. 100 les plus pauvres.

C'est une conclusion brutale et une critique très sévère de la politique économique du gouvernement libéral des deux dernières décennies. Le gouvernement libéral, poussé à sa droite par le Parti réformiste, l'Alliance, s'est attaqué au déficit et a englouti l'argent des contribuables dans des allègements fiscaux qui n'ont pas profité aux membres de la société les plus vulnérables.

Ces allègements fiscaux, qui ont mis de l'argent dans la poche de ceux qui étaient déjà riches et à l'aise, se sont traduits par quelques dollars de plus pour les travailleurs, mais c'est de l'argent qui a été soustrait aux services essentiels. C'est de l'argent qui n'a pas été investi, par exemple, pour créer un programme national de garderies réellement accessibles ou un programme national de logement.

Nous en sommes à un point critique pour ce qui est de prendre une décision et d'analyser correctement l'impact de l'idéologie du marché, telle qu'elle a été appliquée dans le budget fédéral, sur tous les Canadiens, mais particulièrement sur ceux qui ont souffert au cours de la dernière décennie.

Je vais citer un autre extrait du rapport parce que c'est vraiment un excellent rapport. On a fait une analyse en regardant la situation dans d'autres pays qui ont fait des choix différents en matière de priorités budgétaires et de dépenses gouvernementales. Le rapport dit ceci:

Les sociétés où l'écart est mince entre les riches et les pauvres sont caractérisées par une meilleure qualité de vie, une meilleure santé et des niveaux d'éducation plus élevés. Nous devons éliminer les avantages injustes que tous nos systèmes donnent aux riches, soit dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice pénale et civile, de l'immigration et de la politique.

Je respecte le travail fait dans ce rapport parce qu'il nous montre ce qu'ont été les échecs de la dernière décennie.

Il y a quelques jours, une lettre ouverte a été adressée au premier ministre, au ministre des Finances et au gouverneur de la Banque du Canada. Elle était signée par une centaine d'économistes éminents et progressistes de notre pays. Je ne lirai pas la liste des gens qui ont signé la lettre, mais l'initiative était coordonnée par le Centre canadien des politiques alternatives, une organisation qui, chaque année, participe à l'élaboration du contre-budget fédéral. Ils applaudissent les récentes baisses de taux d'intérêt de la Banque du Canada, mais ils signalent aussi ce qui suit:

Initiatives ministérielles

Nous croyons aussi fermement que ces baisses ne sont pas suffisantes à elles seules. Nous demandons donc au gouvernement d'adopter une série de mesures fiscales et de mesures de dépense adéquates, en mettant l'accent sur les mesures de dépense, afin de stimuler le plus possible la création d'emplois.

Toute l'idée de créer des emplois et de stimuler l'économie est extrêmement importante parce que le nombre de chômeurs a augmenté d'environ 60 000. Il ne fait pas de doute que plus de gens seront confrontés à l'insécurité économique au cours des mois et des années qui viennent.

Il est indiscutable que l'investissement de fonds publics dans un programme national d'habitation est un instrument stratégique que les gens considèrent comme envisageable si le gouvernement fédéral décide de prendre une décision progressiste.

Dans la *Star* de Toronto du 2 novembre, il y avait, dans la page en regard de la page éditoriale, un article de Marcel Lauzière et d'Andrew Jackson, deux membres du Conseil canadien de développement social. Ces deux auteurs soulignent les incroyables iniquités sociales liées à l'écart grandissant entre les riches et les pauvres et ils insistent là-dessus. Ils écrivent ceci:

« Ce dont nous avons besoin en décembre, c'est d'un budget qui prévoit quelque chose pour préserver les emplois actuels et en créer de nouveaux et pour améliorer la vie des personnes marginalisées. Comment y parvenir? Il n'y a pas de meilleure solution que l'investissement dans le logement abordable. »

Je suis parfaitement d'accord.

● (1630)

J'ai voyagé pendant quelques semaines partout au Canada, avant et pendant la semaine de relâche parlementaire. J'ai visité divers centres urbains: Edmonton, Winnipeg, Ottawa, Toronto et Vancouver. Je serai à Montréal demain. Je suis même allée jusqu'à Iqaluit et au Nunavut. J'ai parlé à des gens qui vivent des problèmes liés au manque de logements abordables.

La priorité numéro un que j'ai constatée partout et que tous les groupes que j'ai rencontrés m'ont mentionnée, c'est que nous devrions essayer de convaincre les autorités provinciales et territoriales, mais surtout le gouvernement fédéral, d'investir dans le logement social.

Les mouvements syndicaux et le Conseil canadien de développement social font instamment valoir qu'un investissement important du gouvernement fédéral dans une stratégie nationale en matière de logement procurerait non seulement une sécurité économique tout en créant des dizaines de milliers d'emplois, mais qu'il permettrait aussi de régler ce que l'on qualifie maintenant de crise du logement. Il y a plus de deux millions de Canadiens actuellement aux prises avec de graves problèmes de logement. Cette situation résulte d'un problème d'itinérance pure et simple, d'un manque de refuges, de l'indigence, ou alors c'est ce que vivent les gens qui sont littéralement à un chèque de paye de devenir sans-abri, les gens dont les loyers sont tellement élevés qu'ils n'ont pas assez d'argent pour s'acheter de la nourriture.

Je prie le gouvernement de ne pas repousser l'idée qu'un important investissement dans le logement social serait une bonne chose pour notre économie. Un tel investissement créerait des emplois et satisferait à de réels besoins sociaux. Les études que nous avons menées montrent qu'un investissement immédiat de 2 milliards de dollars dans le logement social créerait 46 000 emplois l'an prochain et 94 000 en cinq ans. D'après le National Housing and Homelessness Network, on pourrait construire de 30 000 à 40 000 logements sociaux avec 2 milliards de dollars.

Selon l'organisme même du gouvernement, la SCHL, rien que pour répondre à la demande et aux besoins, il faudrait construire

chaque année de 30 000 à 40 000 logements à loyer abordable. Un tel investissement créerait de bons emplois syndiqués.

Nous avons débattu hier de la crise du bois d'oeuvre. Je viens de la Colombie-Britannique. Je sais très bien que l'imposition de droits exorbitants sur le bois d'oeuvre a eu une incidence dévastatrice sur les petites localités et jusque sur les centres urbains. Si le gouvernement fédéral décidait d'investir dans le logement, nous pourrions nous servir de notre propre bois pour construire des logements à loyer abordable pour les Canadiens. Ce serait là une autre façon de tourner à notre avantage la crise du bois d'oeuvre.

Selon la SCHL, chaque nouveau logement crée entre trois et six emplois à temps plein sur cinq ans. La Fédération canadienne des municipalités soutient, avec d'excellents documents à l'appui, qu'il nous faudra construire 20 000 maisons et en rénover 10 000 autres chaque année pendant les dix prochaines années. Un programme comme celui-là aura une incidence très positive sur notre économie.

Je vais présenter à la Chambre des communes une déclaration des droits en matière de logement. Je crois que le droit à la sécurité d'un abri est fondamental.

À ce jour, les réalisations du gouvernement en la matière ont été fort décevantes. Dans leur dernier livre rouge, les libéraux ont promis près de 680 millions de dollars sur quatre ans. On craint aujourd'hui que même cet engagement ne soit relégué aux oubliettes.

● (1635)

Les ministres provinciaux et territoriaux chargés du Logement doivent se réunir à la fin de novembre. Ils voudront savoir si le gouvernement fédéral s'engagera à tout le moins à la mise en oeuvre de ce programme, ou encore s'il suivra le conseil d'organismes comme la Fédération canadienne des municipalités et le National Housing and Homelessness Network, qui considère que la mise en place d'une stratégie nationale destinée à procurer aux Canadiens des logements abordables est une initiative susceptible d'aider les Canadiens et de dynamiser l'économie.

Je suis tout à fait favorable à cette idée et j'invite tous les députés libéraux à envisager pareille stratégie, qui ne manquera d'avoir un effet très positif pour les provinces et les municipalités.

J'aborderai également d'autres aspects du budget que les néo-démocrates jugent des plus critiques. L'infrastructure est l'un de ces aspects. Un groupe de travail libéral sillonne aujourd'hui le pays, pour recenser les besoins au titre de l'infrastructure urbaine.

Je suis originaire de la ville de Vancouver où l'infrastructure est compromise faute d'avoir bénéficié de financements suffisants des années durant. Il est crucial de mettre en place un programme raisonnable d'investissements dans les infrastructures publiques, qu'il s'agisse de la modernisation des systèmes de filtration de l'eau ou des transports publics. Les Canadiens tiennent beaucoup à ces mesures cruciales.

À l'occasion de nombreux sondages, on a demandé aux Canadiens s'ils préféreraient que les impôts soient réduits ou que l'on investisse dans l'infrastructure sociale de base. Ils ont chaque fois opté pour l'investissement dans le secteur social, car ils comprennent que cela se traduit par une amélioration de la qualité des collectivités locales et de la qualité de vie pour toute la population.

Initiatives ministérielles

C'est un autre secteur très important que nous devrions demander au gouvernement fédéral d'inscrire parmi ses principales priorités, non seulement en ce qui concerne le règlement de graves problèmes dans notre milieu urbain, mais aussi dans le but de respecter nos engagements internationaux dans le cadre de l'accord de Kyoto, en finançant et en appuyant le transport public.

Nous ne pensons même pas au subventionnement de l'utilisation des véhicules personnels et des routes. On n'en tient pas compte dans l'équilibre ou la répartition des fonds publics. On subventionne massivement notre réseau routier et l'utilisation de l'automobile personnelle. Pour ce qui est du transport public, cependant, on ne voit pas les choses du même oeil et, pourtant, il est beaucoup plus rentable de financer et d'appuyer le transport public.

Je représente une circonscription à la population très diverse. C'est une circonscription de la classe ouvrière. Les gens consacrent beaucoup de temps à des emplois à temps partiel. Avec l'avènement du nouveau gouvernement en Colombie-Britannique, on craint beaucoup que l'on entreprenne maintenant des attaques contre les pauvres et les travailleurs et une charge contre divers programmes sociaux. La population se tournera vers le gouvernement fédéral pour en obtenir du leadership, de l'aide et du soutien.

Un des points du programme en Colombie-Britannique est un salaire minimum à deux vitesses, ce qui est tout à fait scandaleux. C'est littéralement un programme qui soutire de l'argent aux personnes occupant des emplois rémunérés au salaire minimum, qui rend leur vie plus difficile et qui fait qu'ils ont chaque mois beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts. M. Gordon Campbell, le nouveau premier ministre, envisage un salaire minimum à deux vitesses dans le cadre duquel certaines personnes toucheront 6 \$ l'heure et d'autres, 8 \$ l'heure. Je trouve que c'est tout à fait scandaleux.

Je porte cette question à l'attention de la Chambre parce que c'est un cas où le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et veiller à ce que l'on investisse de façon énergique dans un programme qui réduira l'inégalité au Canada. Si nous mettons l'accent sur cet objectif et si nous décrétons que c'est la vraie mesure de la sécurité au pays, nous aurons une société en meilleure santé et plus productive. J'exhorte le gouvernement à étudier les recommandations de ces organismes et d'examiner les priorités qu'ils ont proposés.

• (1640)

L'hon. David Kilgour (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, je remercie très sincèrement ma collègue pour ses suggestions budgétaires en matière de logement.

Pourrait-elle expliquer à la Chambre ce qu'elle aimerait que le gouvernement fasse au sujet de l'aide au développement dans des régions comme l'Afrique, l'Amérique latine et les Antilles? A-t-elle des suggestions quant à la façon dont le gouvernement pourrait dépenser pour venir en aide aux personnes aux prises avec de véritables problèmes dans ces régions du monde?

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir posé ces questions parce que je n'ai pas vraiment eu l'occasion d'aborder ces autres sujets. Je le remercie d'avoir soulevé cet aspect du budget.

Il doit savoir, je pense, que le Nouveau Parti démocratique a toujours fermement pris position en faveur de la communauté internationale en matière d'obligations internationales. Même si je n'ai pas les chiffres en main, il est très décevant de constater que le

Canada, au fil des années, s'est soustrait à ses engagements pris à cet égard.

Voyez la situation internationale aujourd'hui. Voyez les bombardements en Afghanistan. Notre parti est carrément contre cette guerre. Nous avons dit qu'il était crucial d'accroître l'aide destinée à l'Afghanistan. Cela vaut pour d'autres régions également.

Encore une fois, la situation se résume à une question de sécurité. Mais la sécurité ne vaut pas uniquement pour les forces militaires et les personnes mêlées au conflit. Elle concerne aussi la recherche de solutions aux conditions à l'origine du découragement, du désespoir et de la pauvreté dans le monde. Le Canada a toujours eu une bonne réputation, mais cette réputation est maintenant en train d'être ruinée.

Pour répondre au député, je crois qu'il se trouvent des collègues en face qui sont très favorables au développement international et à l'aide au développement à l'étranger. Nous, dans le Nouveau Parti démocratique, y croyons fermement aussi. Nous croyons que le Canada devrait accroître son intervention à cet égard dans le cadre d'un engagement progressif envers la communauté internationale.

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, avant de poser une question à ma collègue de Vancouver-Est, je veux transmettre mes plus sincères félicitations au nouveau maire de la nouvelle ville de Trois-Rivières, qui comptera dorénavant quelque 130 000 habitants.

J'ai eu le plaisir de mieux connaître M. Yves Lévesque au cours des récents mois. Je peux dire que c'est une personne très dynamique qui sera sans doute à la hauteur de...

• (1645)

Le président suppléant (M. Bélair): Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais je l'invite à poser sa question ou à faire son commentaire.

M. Yves Rocheleau: Monsieur le Président, c'est un préambule relatif à des problèmes que notre ville connaît avec la fermeture de l'usine Fruit of the Loom. Cela représente 650 femmes qui perdent leur emploi. On a eu aussi, il y a quelques années, la fermeture de Tripap. Plusieurs centaines de travailleurs ont perdu leur emploi.

Aujourd'hui, ils se voient affligés par le maintien d'une décision de la part de Développement des ressources humaines Canada, par l'entremise de la ministre, qui va à l'encontre d'une recommandation unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines concernant les travailleurs âgés et le retour du PATA.

Je demande à ma collègue de Vancouver-Est ce qu'elle pense de l'attitude de la ministre et du pouvoir qu'a potentiellement le ministre des Finances de corriger le tir et de faire en sorte qu'il prévienne dans son prochain budget des montants spéciaux pour faire face à cette situation dramatique.

C'est beau de parler de sécurité aux frontières, mais on laisse les gens dans l'insécurité de façon systématique. Il n'y a plus de pont entre l'assurance-emploi et l'aide sociale. Il y a un trou visible alors que ces gens de 55 ans et plus sont totalement démunis et sont obligés de diminuer leur propre patrimoine.

[Traduction]

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député. Les nouveaux immigrants sont particulièrement vulnérables dans un marché où la perte d'emploi peut prendre des formes très imprécises lorsque des sociétés se retirent d'une collectivité.

Initiatives ministérielles

Il y a une assez grande entreprise de fabrication de vêtements dans ma circonscription de Vancouver-Est. Elle est très concurrentielle. Je sais que les néo-immigrants travaillent très dur dans ce type d'entreprise et qu'ils peuvent être remerciés du jour au lendemain.

Comme le député l'a dit, l'étude du comité a fait ressortir la situation des travailleurs âgés. Le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure au plan de l'infrastructure ou du soutien aux travailleurs âgés, qui ont aussi des responsabilités familiales et des hypothèques, pour qu'ils ne soient pas les premiers à être mis à pied.

On l'a signalé, le système d'assurance-emploi est une farce. Nous parlons de travailleurs âgés qui ont peut-être contribué au système pendant des décennies et qui ne pourront peut-être pas en tirer parti en cas de besoin en raison du resserrement des critères. C'est une vraie tragédie!

Le dépôt d'un budget fournit l'occasion d'attaquer ces injustices sociales par le truchement de politiques gouvernementales doublées de crédits. Nous devons veiller à donner des chances égales aux travailleurs âgés, aux nouveaux immigrants sur le marché du travail et à ceux et celles qui essaient d'intégrer ce marché. Ces personnes doivent avoir accès à des programmes de soutien adéquats pour leur famille, de sorte que tous puissent améliorer leur sort et jouir de certains avantages.

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je connais tout l'intérêt que porte la députée à la question du logement à prix abordable. Je sais qu'elle représente une circonscription à l'intérieur d'une grande ville et elle-même sait que je représente une circonscription en milieu urbain et rural. Nos deux circonscriptions sont aux prises avec des problèmes, souvent différents mais bien réels, en matière de logement à prix abordable.

À ce moment précis, il y a des gens au Canada qui connaissent des journées entières d'obscurité, qui commencent à vivre dans des froids intenses et qui n'ont pas de logement à prix abordable. Ils manquent tout simplement de logement. Je veux parler des gens du Nunavut.

Ces débats sont une occasion pour nous de dire tout haut ce que nous pensons. La députée pourrait-elle nous exprimer ses pensées sur ce qu'on devrait faire pour le Nunavut, où les gens manquent de logement et vivent dans un climat incroyablement rigoureux?

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, j'aurais souhaité avoir davantage de temps pour aborder cette question. J'ai récemment eu l'occasion de me rendre au Nunavut et de visiter Iqaluit. J'y ai rencontré des citoyens qui militent dans le domaine du logement ainsi qu'un des ministres du gouvernement.

Mon collègue a plutôt raison. La situation là-bas s'avère assez désastreuse. J'ai visité un refuge d'urgence et nombre de logements subventionnés. Toutes les personnes que j'ai rencontrées m'ont affirmé qu'elles désiraient que le gouvernement fédéral s'engage au titre de la stratégie nationale de l'habitation pour les aider à accorder la priorité au logement.

Les citoyens sont disposés à investir de l'argent à ce chapitre, mais ils ont besoin de l'appui du gouvernement fédéral. J'affirme clairement à mon collègue que lui et moi, à l'instar de l'ensemble de nos collègues de la Chambre, devons faire tout en notre pouvoir pour que le prochain budget fédéral traite le logement comme une priorité, afin que les citoyens du Nunavut ne se retrouvent pas à la merci du froid cet hiver. De toute évidence, c'est une situation qu'ils ne peuvent se permettre, compte tenu de leur climat.

• (1650)

[Français]

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, je vais faire un bref commentaire, car je sais qu'il ne reste qu'une minute.

Je partage entièrement les préoccupations de la députée sur le logement social et je suis d'accord avec ses suggestions concernant les infrastructures et surtout le transport en commun.

D'ailleurs, pour le gouvernement du Québec, qui vient de déposer lui-même un budget, les logements sociaux ont été une de ses préoccupations puisqu'il va y investir plus de 400 millions de dollars. C'est une décision qui n'est pas du tout contestée et qui fait l'unanimité dans la population québécoise. Il me semble que cet exemple-là peut être suivi également par l'ensemble du Canada. Le ministre devrait être attentif à de telles suggestions.

La députée a également parlé de l'aide internationale. La motion que le Bloc québécois a réussi à faire adopter, la semaine dernière, vise à faire augmenter le niveau de l'aide internationale à un pourcentage un peu plus élevé. Quand on pense qu'on dépense près de 12 milliards de dollars pour les forces canadiennes, et que l'on ne dépense même pas un milliard pour l'aide internationale, il y a quelque chose qui ne va pas.

Il me semble, comme le dit la députée, qu'on est mieux d'intervenir au plan international en aidant les populations à sortir de leur pauvreté qu'en soutenant des régimes militaires à l'aide de bombardements très discutables.

[Traduction]

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, je suis très heureuse de voir que le gouvernement du Québec a pris la décision de réinvestir dans le logement social. Lorsque je voyageais d'un océan à l'autre au pays, j'avais l'habitude d'exprimer ma fierté à titre de résidente de la Colombie-Britannique parce qu'avec le Québec, c'étaient les deux seules provinces qui investissaient dans le logement social. Malheureusement, à l'heure actuelle, je dois admettre que seul le Québec poursuit ces efforts parce qu'en Colombie-Britannique, les fonds provinciaux destinés au logement social ont été gelés. J'applaudis le Québec de maintenir son engagement à ce chapitre.

J'espère que mon collègue convient avec moi que, s'il y avait également un engagement de la part du gouvernement fédéral, nous aurions alors un programme, non seulement au Québec mais aussi dans toutes les provinces et dans tous les centres urbains et dans les petites collectivités. Cela stimulerait notre économie de façon positive et considérable et entraînerait la création de bons emplois et, dans plusieurs cas, d'emplois rémunérateurs syndiqués.

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer à ce débat prébudgétaire aujourd'hui. La plupart d'entre nous n'avions pas prévu qu'il aurait lieu aussi tôt. Nous voulons quand même soulever certains points qui nous préoccupent, du moins dans ma circonscription, York-Ouest.

Les résidents de York-Ouest, que je suis fière de représenter, ont clairement insisté sur l'importance de la sécurité dans nos collectivités. Ils comprennent les pressions exercées sur notre budget et sur le ministre des Finances afin qu'il injecte des fonds dans la sécurité, comme le souhaitent tous les Canadiens, pour que notre environnement soit plus sûr.

Initiatives ministérielles

Un autre point fort important pour les gens de ma circonscription est certainement le logement. Il existe un besoin criant à cet égard dans une certaine partie de ma circonscription. Parmi les autres points, on peut citer l'emploi, de bons hôpitaux et l'efficacité du transport. Les aînés ont besoin de plus de services de soutien, comme les programmes de soins à domicile et d'autres programmes du genre.

Je consacrerai le reste de mon temps à traiter de ce que j'ai appris en ma qualité de présidente du groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Je m'excuse de devoir interrompre la députée, mais, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera au moment de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, La construction navale.

[Traduction]

Mme Judy Sgro: Monsieur le Président, j'ai oublié de mentionner que je partagerai mon temps de parole avec le député de Mississauga-Ouest.

J'ai parcouru le pays avec le groupe de travail et j'ai visité certaines de nos grandes régions urbaines. Ce que j'ai entendu dans toutes ces régions, c'est que les collectivités se sentent assiégées. Nos grandes régions urbaines ont peu de marge de manoeuvre pour continuer à augmenter les taxes. Les gens n'ont tout simplement pas les moyens d'assumer d'énormes augmentations de leurs taxes foncières. Ils se sentent coincés. Nous considérons ces régions comme les joyaux du pays car elles regroupent 80 p. 100 de la population. Elles doivent demeurer compétitives et prospérer. Elles comptent vraiment sur l'aide du gouvernement fédéral.

N'est-il pas intéressant de voir que, lorsque la situation se corse, tout le monde se tourne vers la figure paternelle, le gouvernement fédéral? C'est ainsi que les gens m'ont décrit le phénomène. Ils ont de sérieuses difficultés et ils espèrent que nous ferons preuve de leadership et que nous les aiderons.

La compétitivité de ces grandes agglomérations urbaines est essentielle à leur croissance et à leur développement. Cela, pas seulement à l'échelle locale; elles ont besoin d'obtenir du succès à l'échelle internationale. Nous devons continuer de nous préoccuper de ces problèmes. Nous devons examiner quel est le rôle du gouvernement fédéral, comment nous pouvons le mieux leur venir en aide et être un meilleur partenaire de gouvernement. Elles estiment leur qualité de vie très menacée.

Des villes qui étaient autrefois reluisantes de propreté et très efficaces grâce à d'excellents réseaux routiers et systèmes de transport en commun sont maintenant aux prises avec la saturation de leur réseau routier. Cela crée d'énormes problèmes. Les automobilistes sont exaspérés de voir la circulation ainsi paralysée par les embouteillages et de ne plus voir l'heure de rentrer chez eux le soir, en y mettant une grosse heure, sans parler de la mauvaise qualité de l'air que nous avons tous à subir.

D'après ce que j'entends dire de la part des dirigeants de nos agglomérations urbaines, il nous faut un réseau intégré de transport qui ressemble beaucoup à ce à quoi songe actuellement le ministre des Transports.

Le train de banlieue relève de la compétence du gouvernement fédéral. Un système intégré à l'intérieur du réseau de transport serait d'un énorme secours pour les grandes agglomérations urbaines. Il ne faut pas oublier que le transport urbain relève de la compétence

provinciale, non fédérale. Le train de banlieue relève de notre rôle. Nous songeons à travailler de concert avec les municipalités pour tâcher d'accroître ce rôle, que cela concerne le train léger sur rail ou le métro, une version améliorée de VIA Rail ou du système de transport en commun rapide GO, quoi que ce soit qui existe pour aider nos municipalités à remédier au problème de saturation du transport urbain.

Une autre question qui a été soulevée par l'un de nos collègues lors de nos tables rondes, c'est le besoin de logement à prix plus abordable pour la location ou l'accession à la propriété. Le besoin est énorme à cet égard.

Il est également nécessaire d'attirer chez nous des travailleurs qualifiés. Notre société est vieillissante. Beaucoup de gens qui ont travaillé dans le secteur du bâtiment venaient de l'étranger. Le besoin au Canada est immense à cet égard étant donné le vieillissement de notre population.

Une autre question portait sur les changements climatiques et sur les initiatives à prendre pour atteindre les objectifs de Kyoto et améliorer la qualité de l'air. Une bonne partie de la solution à cet égard est liée aux transports.

Les terrains contaminés, dont beaucoup de prêtent bien à un réaménagement, ne seront pas réaménagés. Ils resteront dans leur état de stagnation actuel, à moins qu'on ne revoie les questions liées à la responsabilité et que certains coûts de nettoyage ne donnent droit à des déductions.

Je soulève certaines de ces questions dans l'espoir que, si le ministre des Finances ne peut en tenir compte dans son prochain budget, il le fera dans un budget ultérieur.

Le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités possèdent beaucoup de terrains contaminés. Si nous pouvions trouver une façon de régler les questions liées à la responsabilité, cela faciliterait beaucoup les efforts, dans certains quartiers, en vue de prévenir l'étalement urbain auquel on assiste actuellement.

On a beaucoup fait état, pendant nos tables rondes, de l'utilisation de leviers financiers pour donner plus de liberté d'action aux municipalités. Je crois que si elles possédaient une liberté d'action et des responsabilités, les municipalités n'utiliseraient pas ces leviers financiers de façon à nuire à la compétitivité et aux possibilités d'expansion des régions.

Mon expérience en tant que conseillère municipale m'a appris que la première chose à faire avant de créer de nouveaux impôts, c'est d'examiner la compétitivité économique de la région et de la comparer à celle des autres régions. Nous examinons les solutions qui permettront à nos villes de rester aussi concurrentielles que Montréal et Vancouver. Bien entendu, il s'agit là de villes de niveau international. Il est important de s'assurer que les villes demeurent très concurrentielles.

• (1700)

La santé et l'éducation sont très importantes. Nous devons posséder une main-d'oeuvre bien éduquée. Nos enfants doivent avoir toutes les possibilités d'effectuer des études universitaires et d'examiner les possibilités que leur offre l'avenir.

Les universités, et en particulier l'Université York dans ma circonscription, rendent beaucoup de programmes accessibles à des gens qui, autrement, n'auraient peut-être pas eu la chance d'aller à l'université dans le passé. Cela est maintenant possible grâce à des fondations et à d'autres programmes qui offrent des possibilités à de nombreux jeunes.

Initiatives ministérielles

Il est également important d'investir dans la recherche, surtout depuis les événements du 11 septembre. C'est dire qu'il est important, compte tenu des craintes que ces événements ont créées chez nous depuis quelques semaines, de continuer d'investir dans des secteurs de la recherche qui sont porteurs de solutions à de nombreux problèmes actuels dans notre société. Certains investissements seront nécessaires. Je suis fier de dire que le gouvernement a fait de l'injection de fonds dans la recherche une de ses grandes priorités.

Nous faisons des choix en tant que gouvernement, et j'estime que nous avons fait les bons choix. Les baisses d'impôt de 100 milliards de dollars, les plus élevées de l'histoire du Canada, vont maintenant commencer à faire sentir leurs effets au moment où nous en avons plus que jamais besoin. Il est à espérer que nous parviendrons à maintenir la réinjection de cet argent dans l'économie. Nos programmes d'infrastructure commencent également à être mis en oeuvre. Cela contribuera à la création d'emplois et de possibilités dont le besoin se fera certainement sentir dans l'avenir.

Ce sont des choix que nous avons faits. Nous aurions pu opter, comme nos amis d'en face l'ont demandé, pour des baisses d'impôt massives. Mais cela nous aurait forcés à prendre d'autres décisions. J'ai la conviction que nous avons pris les bonnes décisions.

Le ministre des Finances a fait de l'excellent travail en adoptant ces mesures avant le 11 septembre, alors qu'il ne savait pas ce qui l'attendait. La mise en oeuvre de ces programmes et ces baisses d'impôt sont arrivées à point nommé pour nous tous. Ces baisses d'impôt garantiront le maintien de nos programmes.

En fin de compte, nos aînés veulent que la confiance soit rétablie dans l'économie. Ils veulent savoir que le système de santé continuera d'être financé de manière juste et équitable. Par exemple, des fonds supplémentaires de quelque 8 milliards de dollars sont injectés dans le système de santé de l'Ontario. C'est plus que ce qui a été annoncé précédemment. Le financement de la santé vise à garantir que les aînés et les autres habitants de ma circonscription aient accès aux soins qu'ils veulent.

Nous souhaitons bonne chance à tous avec le budget et demandons que les problèmes de nos régions urbaines restent au coeur de nos préoccupations face aux pressions qui s'exercent sur le budget aujourd'hui.

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avant de poser une question à la députée, je voudrais revenir sur l'intervention de la députée de Vancouver-Est. Je me demande si elle ne s'est pas embrouillée en disant l'inverse de ce qu'elle voulait dire, mais elle a affirmé, et je présume qu'elle parlait de la Colombie-Britannique, notre province à tous deux, qu'il y avait des subventions pour les véhicules automobiles et pour les routes, mais malheureusement aucune pour les transports publics.

C'est exactement le contraire. En Colombie-Britannique, et surtout dans le Lower Mainland, où habite la députée, puisqu'elle est de Vancouver, les transports publics sont lourdement subventionnés. Les automobilistes paient 2¢ par litre d'essence pour les transports en commun. C'est exactement le contraire.

Cela se rapporte à une question que j'ai déjà posée à un député ministériel et que j'adresse maintenant à ma collègue. Il nous faut un bon réseau routier pour que notre économie tourne rondement et que les déplacements se fassent facilement dans les deux axes, est-ouest et nord-sud. La circulation aux frontières est très dense. Il nous faut un bien meilleur réseau routier.

Le gouvernement fédéral consacre environ 200 millions de dollars par année à l'infrastructure routière nationale. En Colombie-

Britannique seulement, il prélève 1 milliard de dollars en taxes sur les carburants qui ont été officiellement imposées pour aménager et entretenir notre infrastructure. Ce n'est là que la taxe fédérale.

Selon la députée, quelle serait la formule équitable? Peut-être pourrions-nous trouver un système par lequel son gouvernement redonnerait une partie de l'argent pour qu'il soit réinjecté directement dans le secteur d'où il provient, celui des transports. Nous pourrions alors avoir une meilleure infrastructure pour transporter les marchandises et créer la richesse d'où viennent les impôts qui font vivre le gouvernement.

Mme Judy Sgro: Monsieur le Président, des millions de dollars vont à la Colombie-Britannique et aux autres provinces, par l'intermédiaire de nos programmes d'infrastructure dans les domaines du transport, qu'il s'agisse des routes ou des chemins de fer. Ces fonds ne doivent pas, comme on l'a déjà fait remarquer, venir obligatoirement d'une taxe sur le carburant. En fin de compte, une taxe spécifique nous limite dans ce que nous pouvons faire. La Colombie-Britannique perçoit probablement plus de fonds par l'intermédiaire de ces programmes que nous ne tirons de recettes de la taxe sur les carburants.

• (1705)

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je voudrais demander à ma collègue de York-Ouest si elle épouse la recommandation unanime du Comité du développement des ressources humaines concernant les travailleurs âgés qui ne peuvent bénéficier d'un programme spécial découlant de l'assurance-emploi.

On sait que la caisse d'assurance-emploi s'enrichit d'année en année. Par ailleurs, on sait qu'il y a de quoi s'enrichir, car avant la réforme, 84 p. 100 des travailleurs qui étaient au chômage pouvaient bénéficier de l'assurance-emploi, alors qu'aujourd'hui, ces 84 p. 100 sont devenus 40 p. 100.

Comme on dit au Québec, ça ne prend pas la tête à Papineau pour constater que les surplus de la caisse d'assurance-emploi s'accroissent de façon prolifique d'année en année. Conséquemment, est-ce que la députée compte faire des représentations auprès du ministre des Finances pour qu'il améliore la situation?

Comme on l'a dit plus tôt, c'est beau de parler de sécurité, mais il devrait améliorer la situation en faveur des travailleurs âgés, notamment des femmes. Je l'ai dit plus tôt, j'ai deux dossiers en ce sens: il y a les 650 femmes de la compagnie Fruit of the Loom, dont 150 ont 50 ans et plus, qui vivent une situation dramatique; en plus, il y a les hommes de la compagnie Tripap, qui sont plusieurs dizaines.

Est-ce que la députée compte faire des représentations auprès du ministre pour améliorer la situation?

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Mme Judy Sgro: Monsieur le Président, lors d'une visite que j'ai faite récemment au ministère du Développement des ressources humaines, j'ai été impressionnée de voir le nombre de programmes à la disposition des jeunes mais aussi des travailleurs plus âgés. Ces programmes leur permettent de se recycler et de profiter en plus d'autres programmes. Je suis heureuse de voir ce que fait DRHC. C'est probablement étonnant pour les gens qui, avant, devaient se présenter aux bureaux d'assurance-chômage. Aujourd'hui, les bureaux de DRHC offre absolument tous les services. Des conseillers sont là pour faire passer des entrevues et aider à la préparation des curriculum vitae. Ils évaluent les capacités de la personne et ce en quoi ils peuvent lui être le plus utiles. C'est sans aucun doute très différent, et j'applaudis le ministère pour son initiative.

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voulais demander à la députée de York-Ouest, qui a une vaste expérience de l'administration municipale alors que j'en ai moi-même très peu, comment elle conçoit les relations entre les divers niveaux de gouvernement au moment où nous jonglons avec nos budgets, pas seulement depuis les événements du 11 septembre, mais même avant cela, afin de déterminer le rôle que le gouvernement a à jouer face aux services devant être offerts dans nos circonscriptions.

Je présume que la députée m'aurait dit que le gouvernement fédéral est dans une grande mesure clairement responsable de l'établissement et de la mise en oeuvre de lignes directrices et de politiques nationales et du transfert direct d'argent vers les provinces, que ces dernières assument alors la responsabilité de certains services comme les soins de santé et l'éducation et qu'elles transfèrent à leur tour des fonds aux municipalités, qui assument aussi des responsabilités face aux services offerts à leur niveau.

Selon ce que je comprends de la situation économique actuelle globale au gouvernement, ce qui arrive à l'heure actuelle, c'est que certains gouvernements, en raison soit d'un dogme politique, soit de promesses qui pourraient avoir été faites, présentant cela comme une révolution du bon sens en Ontario, ont modifié la façon dont les gouvernements sont forcés de faire des affaires.

Je reconnais qu'en Ontario, le gouvernement conservateur de Mike Harris a été réélu. Il a constitué deux gouvernements majoritaires. Il est évident que le peuple a voté pour les conservateurs, et nous devons respecter le processus démocratique.

Toutefois, au cours de cette période, ils ont fondamentalement modifié la façon dont les gouvernements peuvent faire des affaires, particulièrement au niveau municipal. Ils ont délégué les responsabilités et fait disparaître les budgets pour tellement de programmes. Ils l'ont fait au niveau provincial en Ontario et ensuite, lorsque les municipalités se plaignent, ils se rendent compte que leur seule solution, c'est de s'adresser au gouvernement fédéral.

Le transport est un exemple classique. J'ai passé huit ans à l'Assemblée législative de l'Ontario. Au cours de ces années, et même avant, l'Ontario a assumé la responsabilité du financement des trois-quarts des dépenses au niveau municipal, le dernier quart étant financé par les droits de passage ou les impôts prélevés dans la municipalité.

Si l'on prend une municipalité comme la mienne, Mississauga, où la boîte de perception ne génère pas de revenus suffisants pour couvrir ce dernier quart, on se retrouve forcément avec un manque à gagner. Mais si l'on analyse la nature de cette localité, l'une des raisons qui explique ce manque à gagner est l'utilisation massive de la voiture pour se rendre dans les parcs industriels qui ceinturent

l'aéroport international Pearson et que l'on retrouve aussi dans l'ouest de Mississauga, la région que je représente. Ces zones industrielles et commerciales rapportent beaucoup sur le plan fiscal. Elles sont également à l'origine d'une circulation automobile conséquente et ne bénéficient pas d'un système de transports publics qui suffise à leurs besoins.

De ce fait, il me semble raisonnable qu'une portion de l'assiette de l'impôt industriel et commercial d'une municipalité comme la mienne puisse servir pour combler le manque à gagner de 25 p. 100 au titre des transports en commun. La municipalité prend à sa charge 25 p. 100, la province, 75 p. 100. Quand la province a retiré son financement, nous en sommes arrivés au stade où, jusqu'à il y a quelques semaines à peine, elle finançait à zéro pour cent les transports en commun. La charge ainsi laissée à la municipalité est devenue très lourde.

Et pour bien faire, la province s'est retrouvée à financer à zéro pour cent non seulement les transports en commun de Mississauga ou de Toronto, ou encore le réseau des transports en commun d'Ottawa, mais aussi les trains de banlieue qu'on appelle couramment le GO train.

• (1710)

Que signifie GO? Ces lettres signifient gouvernement de l'Ontario. C'est un système de transport en commun sur rail qui a été créé par la province de l'Ontario pour transporter rapidement les habitants des banlieues est et ouest de la région du Grand Toronto au centre-ville de Toronto. La province s'est complètement retirée de ce projet, si bien que les municipalités de la région du Grand Toronto ont dû se serrer les coudes. Non seulement devaient-elles essayer de combler un manque à gagner avec leurs systèmes de transport locaux, mais encore financer entièrement le système de transport en commun du gouvernement de l'Ontario.

Que se passe-t-il en pareil cas? Il se produit un effet d'entraînement. Les municipalités se rencontrent et disent qu'elles ne savent plus où couper. Il n'y a pas de palier inférieur de gouvernement où l'on puisse procéder à des coupures. Que feront-elles? Il leur faudra soit détourner de l'argent des autres services, soit augmenter la taxe municipale.

Une augmentation de taxe n'est pas une mesure très populaire, surtout depuis les huit ou dix dernières années. Les administrations municipales ont fait des efforts et des sacrifices extraordinaires pour trouver des moyens de réduire leurs opérations afin de pouvoir offrir les services jugés nécessaires. Malgré cela, il semble que ce soit toujours l'heure de pointe partout dans la ville de Toronto et sur les routes constamment congestionnées qui traversent la ville d'est en ouest.

Non seulement les routes sont-elles toutes congestionnées, mais elles sont dans le pire état dont je me souviens.

La route 401 est une disgrâce en raison des nids de poule, des ornières et des dommages causés par les gros camions et ce, malgré la construction par la province de la route 407, qui a depuis été vendue et privatisée. Le gouvernement a pris l'argent de la vente, mais l'a-t-il investi dans l'entretien ou la construction d'autres routes? Non.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement provincial a fait un choix. Il a été réélu avec une majorité des voix. Il avait le choix et le droit de faire ce qu'il a fait. Il a décidé de réduire les impôts, et c'est très bien. Nous avons fait la même chose, à une différence près. Nous avons coupé de 100 milliards de dollars les rentrées fiscales du gouvernement fédéral, après avoir équilibré les livres. Les réductions d'impôt prendront effet au cours du présent exercice. La province de l'Ontario n'a pas fait cela. Elle a envoyé 200 \$ d'argent emprunté en rabais-chèques à tous les habitants de la province.

Des gens que je connais ont renvoyé l'argent au gouvernement provincial en demandant qu'on l'utilise pour réparer les routes, s'attaquer aux problèmes des ordures ménagères dans les collectivités, construire des logements abordables ou aider les familles monoparentales vivant d'aide sociale. À la place, le gouvernement a réduit les coûts d'aide sociale en rayant des gens de la liste des assistés sociaux, dont certains n'auraient pas dû y être, mais dont un grand nombre se sont retrouvés à la rue et désespérés.

J'ai servi huit ans aux côtés de Mike Harris, dont cinq du même côté de l'Assemblée législative de l'Ontario, dans l'opposition, en face du gouvernement de Bob Rae. Pendant cinq ans, Mike et moi avons adhéré au même programme. Nous étions à peu près du même avis, pas nécessairement sur tout, mais sur bien des sujets. Je peux dire à Mike qu'il avait le choix. Il ne sert à rien de pleurer maintenant, parce que tout à coup, par suite de la terrible tragédie du 11 septembre, il y a une crise économique au Canada, en particulier en Ontario. Il ne devrait pas essayer de blâmer seulement Ottawa. Cet argument ne tient pas; c'est insensé.

Nous avons signé avec l'Ontario un accord de transfert pour la santé, de sorte que la province a reçu des fonds additionnels de 1,2 milliard de dollars. Or, de combien la province a-t-elle augmenté son budget de soins de santé cette année? De 1,2 milliard de dollars. Bravo! Elle a utilisé les fonds pour des soins de santé, comme prévu. C'est la première fois que je l'aie vue faire cela.

• (1715)

L'Ontario ne peut pas tout avoir. M. Harris doit se rendre compte qu'il avait le choix, qu'il a choisi, qu'il a fait son lit et qu'il va devoir s'y coucher.

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'était là un discours des plus érudits. Cela est absolument incroyable, mais je crois que le député a oublié dans quelle Chambre il prenait la parole. À mon avis, il se croyait à la Chambre provinciale. Lorsqu'il s'est enfin aperçu qu'il se trouvait à Ottawa, il a en quelque rajusté le tir.

Le député sait ou devrait savoir que les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis sont énormes. De fait, 85 p. 100 de nos produits sont exportés aux États-Unis, et environ 45 p. 100 de ces exportations se font sur trois ponts ontariens.

Le député a déployé toute son éloquence pour parler de l'état des routes, mais il y a bien plus. Il n'y a pas longtemps, j'ai assisté à un exposé où l'on présentait un modèle informatique qui montrait qu'on pourrait modifier le parcours des véhicules de transport en les dirigeant vers quelques-uns des passages frontaliers.

Je me demande si le député aura le courage de s'entretenir avec le ministre des Finances pour qu'il prévoie dans le budget une disposition qui permettrait vraiment de modifier ce parcours et qui ferait en sorte que cela se produise. Tôt ou tard, cette disposition aboutirait à un système de transport plus efficace et réduirait le montant d'argent nécessaire.

Le député est-il disposé à aider le ministre des Finances à trouver une meilleure solution? C'est ma première question.

La deuxième question concerne la position qu'occupent aujourd'hui les villes dans notre économie.

• (1720)

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, je suis d'avis qu'il vaut la peine d'examiner la possibilité de rediriger une partie du trafic frontalier.

J'ai appris que le secteur privé envisage d'acheter le pont ferroviaire désaffecté qui enjambe la rivière aux chutes Niagara. Le pont deviendrait un pont routier réservé aux camions.

Le député devrait me croire sur parole lorsque je dis que je sais dans quelle Chambre je suis et de quels dossiers je parle.

L'Ontario envisage aussi de construire un chemin de fer le long de l'escarpement du Niagara, à l'usage des camions principalement. Selon moi, cela est tout à fait logique.

Voilà le type de projet pour lesquels le gouvernement provincial devrait venir nous demander de l'aide.

Nous avons besoin de l'entente fédérale-provinciale afin de trouver de nouvelles voies commerciales, de manière à libérer la frontière pour les touristes et les résidents tant du Canada que des États-Unis.

Je serais ravi de parler au ministre des Finances. Le député doit savoir que nous avons déjà fait part de plusieurs de ces idées au ministre des Transports.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon cher collègue.

Il s'est opposé aux remboursements d'impôt du gouvernement provincial. Puisque le député habite en Ontario, peut-il nous dire s'il a retourné son remboursement d'impôt?

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, la réponse est non. J'ai préféré faire don de l'argent à un organisme de bienfaisance, car j'aurais tout fait plutôt que de le remettre à Mike Harris pour qu'il puisse le gaspiller dans un autre projet ridicule susceptible de le faire réélire. Utiliser l'argent des contribuables pour gagner des votes est la façon la plus dégoûtante et méprisable de se livrer à la politiciannerie. M. Harris est passé maître à ce chapitre. Dieu merci, il prend sa retraite, et nous n'aurons plus à composer avec ce genre de manigances dans notre province.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour parler du budget le plus important que nous sommes susceptibles de voir au cours d'une génération. Je partagerai mon temps avec le député de Dewdney—Alouette.

Initiatives ministérielles

Les événements du 11 septembre ont transformé de manière spectaculaire notre pays et le monde dans lequel il évolue. Les priorités que le Parlement avait établies pour les Canadiens et l'orientation que notre pays devait prendre avant les attentats ont été modifiées dans un avenir prévisible par ces circonstances tragiques.

En cette nouvelle ère, la sûreté et la sécurité de nos concitoyens face à la menace constante des forces terroristes sont devenues notre priorité. Le budget qui nous sera présenté en décembre prochain sera différent de tous ceux que nous avons vus depuis la fin de la guerre froide. Il devra prévoir un engagement ferme envers les programmes et les ministères chargés d'assurer la protection et la défense de notre pays.

Le gouvernement a maintenant la possibilité de rassurer les Canadiens et nos alliés internationaux. Le prochain budget doit servir à renforcer clairement les engagements fermes que nous avons pris afin de lutter contre le terrorisme. En résumé, le moment est venu pour le gouvernement de passer de la parole aux actes.

Je suis intervenue à la Chambre à de nombreuses reprises pour condamner les coupes sombres insensées et répétés dont nos forces armées ont été victimes au cours de la dernière décennie. Mes collègues à la Chambre savent que lorsque je dis que le moment est venu de réinvestir dans la sécurité de notre nation, ce n'est pas une nouvelle position découlant de la situation actuelle, mais un idéal dans lequel j'ai toujours cru et qu'il est temps de réaliser.

Il n'y a rien de plus facile en temps de guerre que d'affirmer qu'on est en faveur d'une armée forte. Ce qui est beaucoup plus difficile, c'est de prendre les engagements financiers nécessaires à cette fin. J'interviens aujourd'hui, comme je l'ai fait si souvent dans le passé, pour demander au ministre des Finances et au premier ministre d'effectuer des investissements importants et ciblés dans les Forces canadiennes.

Avant le 11 septembre, ceux qui réclamaient une augmentation des dépenses de défense étaient qualifiés d'alarmistes. On disait qu'en cette période d'après-guerre froide le Canada n'avait pas besoin de conserver les forces militaires qu'il avait eues au cours des années 70 et 80. Pour cette raison, le ministère de la Défense nationale a vu son budget passer de 12 milliards de dollars en 1993-1994 à 9,4 milliards de dollars en quelques années.

Pendant la majeure partie des années 90, le gouvernement a précisé clairement au pays que les dépenses de défense étaient un luxe qu'on pouvait réduire au besoin pour financer d'autres programmes ou réduire le déficit. Ce n'est que maintenant, à la suite des attaques contre les États-Unis, que nous voyons vraiment à quel point cette politique laissait à désirer. Ce n'est que maintenant que nous constatons les effets catastrophiques que ces énormes réductions ont eues sur nos capacités militaires.

Depuis plusieurs semaines et plusieurs mois, avant les vacances d'été, le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants examine l'état de préparation opérationnelle des Forces canadiennes.

Je peux vous dire ce que nous avons découvert, car nous avons déposé nos conclusions aujourd'hui. Nous avons dit que nous avions besoin de plus d'argent dans le budget de la défense. Il faut y injecter au moins un milliard de dollars, mais beaucoup plus en fait.

Les députés ne sont pas sans savoir que j'ai souvent parlé de la nécessité de remplacer nos hélicoptères Sea King vieillissants. Ils n'ignorent pas que l'une des plus grandes lacunes dans le processus d'achat lancé par le gouvernement réside dans le fait que le contrat sera octroyé à la société présentant la soumission la plus basse et non

au soumissionnaire offrant la meilleure valeur ou, chose plus importante, le meilleur produit pour nos militaires.

Cela me fait penser à une histoire qui m'a été racontée par un collègue, en face. Il était aller voir nos casques bleus en mission et avait été scandalisé de constater que les soldats qui rentraient au Canada étaient obligés de céder leurs bottes de combat aux soldats qui arrivaient sur le théâtre des opérations.

Cette histoire est tout aussi scandaleuse que celle dont la Chambre a entendu parler, il y a un peu moins d'un an, lorsqu'un représentant de la Légion royale canadienne avait décrit par écrit la situation décourageante dans laquelle il avait trouvé nos casques bleus à l'étranger.

Lorsque le gouvernement ne donne pas à nos militaires, hommes et femmes, les uniformes mêmes qu'ils acceptent de porter, il va trop loin. Lorsque nos militaires voient que le gouvernement coupe les coins rond et ne leur donne pas ce qu'ils méritent, il n'est que normal qu'ils aient le moral à zéro.

• (1725)

Nos militaires méritent le meilleur équipement possible. Nous ne devrions pas faire une dépense en capital en songeant aux économies que nous pouvons réaliser. Nous devrions commander assez de bottes et de vêtements de combat pour tous ceux qui en ont besoin.

Il est triste que, au lendemain des attentats terroristes, le gouvernement continue de croire qu'il faut réduire les crédits affectés aux forces armées. On a confirmé la semaine dernière que la solde de nombreux réservistes sera réduite de 15 p. 100.

Il est inconcevable que, en temps de guerre, un gouvernement, et surtout le gouvernement canadien, annonce son intention de réduire la solde des personnes mêmes qui vont risquer leur vie. Lorsque j'ai demandé au ministre de justifier sa décision, sa réponse n'a fait que susciter d'autres questions. Mes collègues députés remarqueront l'étrange logique du ministre de la Défense nationale lorsqu'il dit ceci:

Aucune réduction de solde n'a été approuvée. Je tiens à dire à la Chambre que les 21 000 réservistes, de même que les militaires de la force régulière, ont touché d'importantes hausses de solde au cours des trois dernières années. On se penche sur un projet comportant certains rajustements, un projet de restructuration. D'aucuns subiront une réduction de leur solde, certes, mais un plus grand nombre aura une augmentation.

Le ministre a d'abord affirmé qu'aucune réduction de la solde n'avait été approuvée pour ensuite admettre qu'il y en avait eu. C'est oui ou c'est non. Si la solde de certains réservistes a été réduite, est-ce que cela signifie qu'une réduction a été approuvée? Si la plupart des réservistes vont bénéficier d'une augmentation, comme le dit le ministre, pourquoi cette augmentation entraînerait-elle une réduction pour d'autres?

Moins de deux mois après avoir pris l'engagement, le gouvernement n'a pas cessé de répéter qu'en raison des changements radicaux survenus depuis le 11 septembre, nos forces militaires ne se retrouveraient pas dans une situation de manque de fonds. Le comité de la défense a déposé un rapport provisoire aujourd'hui dans lequel il recommande d'augmenter les budget et ressources militaires. Il recommande de venir en aide au BPIEPC et à d'autres entités.

Initiatives parlementaires

Mes remarques aujourd'hui traduisent mes sentiments très personnels sur la question. Nos hommes et nos femmes en uniforme ne peuvent pas manifester sur la Colline du Parlement comme le font tant d'autres contre les injustices dont ils sont victimes. Nos effectifs militaires n'ont jamais remis en question la responsabilité énorme qu'ils ont envers nous. Il est temps de les honorer. Les yeux de la nation seront fixés sur le gouvernement lorsqu'il déposera son budget en décembre.

• (1730)

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* pour aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne) propose que le projet de loi C-344, Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (marijuana), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Kootenay—Okanagan Boundary d'avoir appuyé le projet de loi C-344. Aujourd'hui, je vais présenter un exposé sur la façon dont nous pouvons réduire et prévenir l'usage de la drogue au Canada, en Amérique du Nord et partout dans le monde.

La présente mesure législative porte sur la décriminalisation au titre de la simple possession de marijuana, non sur sa légalisation, à laquelle je m'oppose. Cette mesure s'inscrit dans une approche à trois volets dont le premier est la décriminalisation.

Le second volet est une motion en quatre points sur le narcotrafic à l'échelle internationale. J'aimerais remercier le secrétaire d'État à l'Amérique latine et à l'Afrique de m'avoir permis de l'accompagner lors de son récent voyage en Colombie, où il a rencontré le président Pastrana. Ce voyage s'est avéré pour moi fort instructif et il a été le prélude à la motion dont je parlerai plus tard.

Le troisième et dernier volet porte sur les moyens de prévenir l'usage de la drogue. Ce volet comprend les programmes d'aide préscolaire. La Chambre a choisi d'adopter la motion d'initiative parlementaire que j'avais présentée sur la question en 1998. Le programme renforce le lien parent-enfant et s'est révélé extrêmement efficace pour faire diminuer la consommation de drogue chez les enfants, sans mentionner une réduction de 60 p. 100 de la criminalité chez les jeunes. Je reviendrai sur cette question plus tard.

Le projet de loi C-344 demande la décriminalisation de la simple possession de marijuana. Une personne arrêtée pour possession de marijuana serait passible d'une amende de 200 \$, 500 \$ ou 1 000 \$, selon qu'il s'agit d'une première, d'une deuxième ou d'une troisième infraction. Elle échapperait ainsi au système judiciaire. Elle n'aurait pas de condamnation pénale et, par conséquent, pas de casier judiciaire. Tout cela est bien différent de la situation actuelle, car, de nos jours, la personne qui est accusée de simple possession de marijuana doit se présenter devant le tribunal et reçoit ensuite une amende ou une peine d'emprisonnement, de six mois au maximum dans le cas d'une première infraction.

Ici, les lois sur les drogues ont été élaborées par opportunisme politique et non pour régler les vrais problèmes. Nous essayons

aujourd'hui de faire face à la réalité et de tenir compte des faits réels. L'idée proposée dans le projet de loi a été mise en oeuvre dans plusieurs pays européens, notamment en Italie, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, de même qu'en Australie. La décriminalisation de la possession de marijuana n'a pas fait augmenter sa consommation; celle-ci est demeurée stable ou a même baissé. C'est très intéressant. Non pas la légalisation, mais la décriminalisation fait baisser la consommation, ou du moins la maintient au même niveau.

Le projet de loi nous permettrait d'épargner 150 millions de dollars par année. Depuis le 11 septembre, nos forces policières et de sécurité font face à une demande accrue. Nous devons trouver des fonds pour traquer les criminels: les terroristes, les barons internationaux de la drogue, les revendeurs et ceux qui cultivent des drogues illicites. Voilà ceux que les policiers doivent poursuivre, non pas les citoyens qui ont en leur possession de petites quantités de marijuana.

Le projet de loi prévoit-il des mesures de dissuasion? Il impose certes des freins financiers, soit une amende de 200 \$, 500 \$ ou 1 000 \$. Il épargne ainsi de l'argent aux contribuables, à hauteur de 150 millions de dollars environ. En outre, il permet à nos forces policières de concentrer leurs efforts sur les véritables criminels, c'est-à-dire les gangs du crime organisé et les revendeurs de drogues.

Nous devons également examiner le projet de loi sous l'angle de notre conception de l'abus de drogues, pas l'angle du modèle judiciaire punitif que nous avons toujours utilisé, mais l'angle médical. Je suis médecin et j'ai travaillé 13 années dans des centres de désintoxication en Colombie-Britannique. J'ai vu toutes sortes d'abus de drogues. J'ai vu beaucoup de personnes qui en étaient mortes, quand je travaillais dans les services d'urgence. J'ai vu la vie de personnes complètement ruinée par les drogues. Je suis totalement opposé à la consommation de drogues, y compris de la marijuana. La mesure à l'étude nous permettra vraiment de réduire la consommation de drogues ici, au Canada. Elle permettra également de libérer des ressources pour que nous puissions les affecter à la prévention.

Le programme Bon Départ, résultant de l'adoption de ma motion en 1998, renforce le lien parent-enfant. Grâce à ce programme, on peut répondre aux besoins essentiels des enfants. Il contribue à donner de bonnes habiletés parentales aux parents qui ne les ont peut-être pas acquis.

• (1735)

Quand le programme a été appliqué de Moncton, où la ministre du Travail a fait un travail remarquable, jusqu'à Ypsilanti, au Michigan, et à Hawaï, il a permis une réduction de 99 p. 100 du taux de violence faite aux enfants, une réduction de 60 p. 100 du taux de criminalité juvénile, une réduction de 40 p. 100 du taux de grossesse chez les adolescentes et une économie de 7 \$ pour chaque dollar qui y a été investi.

Le gouvernement du Canada examine les moyens de bâtir un programme d'action pour les enfants. Le programme Bon Départ donnerait de la substance à l'idée. La Chambre l'a adopté. Le gouvernement devrait l'adopter. Il devrait chercher les meilleurs modèles existant dans le monde, travailler de concert avec les provinces et appliquer un programme Bon Départ national pour faire en sorte que les besoins essentiels des enfants soient comblés. La mesure à l'étude fournirait des ressources à cette fin.

Initiatives parlementaires

L'autre aspect du projet de loi a trait au grave problème du trafic international de drogues; le secrétaire d'État a d'ailleurs eu l'obligance de me permettre d'assister à ses entretiens en Amérique du Sud à ce sujet. La prétendue guerre contre la drogue, par laquelle nous avons tenté de réduire le trafic des drogues à la source en allant en Colombie livrer une guerre aux trafiquants, a été un échec épouvantable et le sera toujours.

Au lieu d'essayer de freiner la production, nous devrions freiner la consommation. Si nous diminuons la consommation, nous pourrions alors nous attaquer aux problèmes dévastateurs que nous observons dans diverses parties du monde.

En Colombie, 70 personnes sont tuées tous les jours en raison directe de la guerre sanglante qui se poursuit depuis plus de 20 ans et qui est alimentée par le trafic des stupéfiants, la cocaïne principalement. En outre, la Colombie commence à produire de l'héroïne très pure qui circule au Canada en ce moment même. Cela aura un effet dévastateur sur les toxicomanes. Comment pouvons-nous régler le problème? Arrêtons la consommation. Si personne ne consommait de drogues, personne n'en produirait.

Ma visite en Colombie a été fort intéressante. Le sénateur McCain, des États-Unis, y était en même temps que moi. Il a tenu des propos très progressistes. Il a dit que la population de l'Amérique du Nord ne pouvait tenir les Colombiens pour responsables ni leur dire d'arrêter la production. Il a dit qu'il nous fallait faire diminuer la consommation en Amérique du Nord. Le problème, c'est de trouver comment nous y prendre. Je le répète, ce projet de loi nous permettrait de régler le problème.

Il nous faut prendre quatre autres mesures. D'abord, il nous faut, outre faire diminuer de la consommation chez nous, nous attaquer sérieusement au crime organisé. Nous devons adopter des dispositions semblables à celles que l'on trouve dans la Racketeer-Influenced and Corrupt Organization Act des États-Unis. Ces dispositions, qui portent sur l'escroquerie et les organisations corrompues, permettraient à nos forces policières de recouvrer l'argent. Couper les vivres au crime organisé constitue le meilleur moyen d'empêcher les criminels d'agir. C'est ce que craignent le plus les criminels. De telles dispositions nous permettraient de les condamner et de leur couper les vivres.

En second lieu, nous devons favoriser la libéralisation des échanges dans les Amériques. L'établissement d'une zone de libre-échange dans les Amériques revêt une importance capitale. Quiconque cultive maintenant la coca en Colombie devra exporter un autre produit. Le plus grand obstacle que doivent surmonter maintenant les agriculteurs des pays en développement sont nos barrières commerciales. Supprimons ces barrières et permettons à ces gens-là, qui tentent d'échapper à une abjecte pauvreté, d'exporter un autre produit afin de gagner de l'argent et de cesser de cultiver la coca.

Le dernier point est très intéressant. Plus tôt cette année, le Canada et l'Ouest se sont fait taper sur les doigts pour avoir permis l'exportation de produits chimiques légaux vers des pays où ils servent à la production de cocaïne et d'héroïne. Les Nations Unies nous ont demandé pourquoi nous avons permis une telle chose et si nous fermions les yeux. C'est mal. Nous pouvons et nous devons imposer une série de permis d'import-export pour les produits chimiques précurseurs nécessaires à la production de cocaïne et d'héroïne. Nous pourrions ainsi savoir où vont ces produits chimiques et appréhender les producteurs de drogues. C'est éminemment faisable.

Quand je suis allé à San José, en Colombie, avec le secrétaire d'État, j'ai eu la chance de parler à des représentants des Nations Unies et de l'OEA chargés du dossier des drogues. Je leur ai présenté mon idée et ils l'ont trouvée fantastique. Ils m'ont dit que le seul obstacle serait la bureaucratie.

Le Canada devrait ouvrir la voie et mettre en place une série de permis d'import-export qui nous permettraient de retrouver et d'éliminer les gens qui produisent de la drogue en suivant à la trace les produits chimiques précurseurs et en asséchant leur approvisionnement. C'est faisable, c'est bon marché et ça peut être très efficace.

● (1740)

Si on étudie et compare les pays qui ont adopté un modèle très punitif pour s'attaquer à la consommation de drogues, les États-Unis, par exemple, et les modèles européens qui ont opté pour la décriminalisation, on voit ceci.

Aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne et maintenant en Grande-Bretagne, la décriminalisation de la simple possession de marijuana a permis de faire baisser la consommation de cannabis. L'explication est très intéressante. On suppose que l'attrait du fruit défendu n'étant plus lié à une substance comme le cannabis, une fois qu'elle a été décriminalisée, sa consommation, particulièrement chez les jeunes, a chuté de manière très sensible, ce qui est très intéressant. Quand on étudie la consommation de drogues dures, on ne trouve pas la moindre preuve que le cannabis soit une drogue d'introduction. En fait, dans les pays où la consommation de drogues a été décriminalisée, on s'aperçoit que la consommation de drogues dures est en fait demeurée stable ou a même baissé. Ce fait est lui aussi très intéressant.

Si on compare la consommation de drogue dans les pays européens comme les Pays-Bas à celle des États-Unis, on s'aperçoit que la consommation de drogues dures comme la cocaïne est de 2 p. 100 aux Pays-Bas contre 11 à 12 p. 100 aux États-Unis. Les mesures plus punitives et plus strictes ne marchent donc pas quand l'objectif est de faire baisser la consommation de drogues dures.

Les Européens, les Australiens et maintenant les Britanniques en ont fait autant. Un projet pilote visant à décriminaliser la consommation de la marijuana a été mis sur pied à Brixton pour se faire une idée de ce qui pourrait arriver. On a constaté une diminution de la consommation de cette drogue. On a réalisé des économies considérables en frais de justice. La même chose s'est produite en Australie du Sud où la décriminalisation a si bien marché qu'on envisage maintenant d'en faire autant dans le reste du pays. Là où elle a fonctionné, les résultats ont été extrêmement encourageants.

Je reviens sur la question un moment pour parler un peu des coûts.

Au Canada aujourd'hui nous avons environ 71 000 condamnations par année pour possession, dont plus de la moitié pour possession de marijuana. Comment peut-on arrêter un jeune de 20 ans, le condamner et le criminaliser pour simple possession de marijuana? L'existence du dossier criminel nuira à sa capacité de pratiquer l'une ou l'autre d'une foule de professions, compromettant et tronquant gravement sa capacité de contribuer à la société à l'avenir. Cela ne fonctionne pas. Il est intéressant de voir qui est en faveur de la décriminalisation dans la société.

Initiatives parlementaires

L'Association canadienne des chefs de police, la GRC, le Council of Churches, des éléments de l'Association médicale canadienne et d'autres groupes ont dit qu'il était temps de décriminaliser non pas légaliser la possession de marijuana. Ils ont dit qu'il était temps d'examiner la consommation de cette drogue de manière plus constructive. Ils font preuve de sagesse en examinant la situation dans son ensemble au lieu de prendre des cas individuels.

Comment prévenir la consommation de drogues? Le Head Start Program travaillera de concert avec les parents. Ce programme fonctionne très bien auprès des enfants, mais non auprès des adultes. En commençant tôt auprès des jeunes, nous aurons l'occasion de réduire substantiellement la consommation abusive de drogues au Canada.

J'ai été médecin dans des prisons et également gardien. Il se fait une énorme consommation de drogues dans nos prisons. Une étude effectuée auprès de 4 230 détenus a constaté que 40 p. 100 d'entre eux avaient consommé des drogues en prison au cours de l'année. C'est effarant. La criminalisation ne fonctionne pas. Il faut trouver d'autres modèles.

Il est particulièrement édifiant de se pencher sur la consommation des drogues dures. Certains ont soutenu que des mesures punitives devaient être prises et que les drogués devraient être jetés en prison. Cela ne donne pas les résultats escomptés. J'ai fait des recherches en Europe sur la consommation des drogues dures. Des toxicomanes ont bénéficié de programmes de traitement d'entretien à la méthadone et de programmes d'échange de seringues et ils ont même été autorisés à faire un certain usage médicinal des drogues qu'ils consommaient.

● (1745)

Ce programme, associé à un logement, de l'éducation—le travail étant une partie indispensable du programme—et bien sûr la thérapie. Après un an, toutes ces mesures menées de front dans une période définie ont valu aux consommateurs de drogues dures un taux de succès de 50 à 60 p. 100.

J'ai écouté ce qu'avaient à dire les participants. Certains ont dit qu'ils étaient dans la rue et que, grâce à ce programme dont j'ai bénéficié, ils ont reçu une formation professionnelle et ont pu travailler. Le fait de travailler leur a permis de structurer leur vie comme ils n'avaient jamais pu le faire jusque-là. Bien qu'ils aient reçu de l'héroïne médicinale pendant un certain temps, ce ne fut pas pour très longtemps.

En contrepartie, les patients doivent suivre les programmes de traitement, s'ils veulent recevoir la drogue. S'ils ne suivent pas la thérapie, le traitement, les conseils thérapeutiques, ne font pas le travail demandé et n'acquièrent pas les compétences professionnelles voulues, ils ne peuvent pas participer au programme. Ils doivent y prendre part de leur plein gré.

D'après mon expérience, au Canada, on connaît un syndrome de la récidive. Les patients sont inscrits dans un programme de désintoxication et, quand ils en sortent, ils sont en manque. J'ai vu des personnes se retrouver se retrouver en moins de 24 heures dans la salle des urgences. Ils se sont saoulés ou ont recommencé à se droguer après avoir passé sept à dix jours en désintoxication. Ce modèle ne fonctionne pas.

Nous devons obliger les toxicomanes ou les consommateurs invétérés de stupéfiants à s'engager dans d'autres volets du traitement, dans le travail, dans l'acquisition de compétences et dans des programmes d'aide afin de les tirer de la rue. En Europe, ce type d'approche a permis de tirer de 50 à 60 p. 100 des gens de la rue. Je trouve cela extraordinaire.

Les économies sont importantes. Bien sûr, il y a des dépenses initiales, mais il faut voir cela à long terme. En effet, cela est rentable à long terme.

Les pires plaies sociales et les pires dommages associés à l'utilisation des drogues ne sont peut-être pas les problèmes de consommation en soi, mais les coûts indirects de ce fléau, la criminalité associée à la toxicomanie. Nombre d'héroïnomanes et de cocaïnomanes doivent voler et se prostituer pour se procurer les 300 \$ ou 400 \$ nécessaires à leur consommation quotidienne de cocaïne, de crack, de talwin, de ritaline et d'héroïne. Ils ne gagnent pas autant d'argent en occupant un emploi rémunéré.

Les impacts sur la société sont lourds. On estime à plus de 20 milliards de dollars les coûts associés à l'utilisation de la drogue au Canada. Ce sont là les coûts directs et indirects. L'aspect le plus terrifiant de tout cela est probablement le fléau du VIH et d'autres maladies transmissibles.

Comparons ce qui se passe aux États-Unis avec certains des modèles européens et l'Australie, prenons la Grande-Bretagne par exemple. L'incidence du VIH y est d'environ 1 p. 100 parmi les toxicomanes, ce qui est beaucoup plus élevé qu'en Amérique du Nord. Si l'on pense qu'environ 40 p. 100 des personnes qui ont consommé de l'héroïne de façon intraveineuse ont déjà partagé des aiguilles, c'est bouleversant.

Nous devons nous pencher sur un large éventail de questions, les étudier objectivement et logiquement, examiner les faits et adopter des programmes qui ont donné de bons résultats ailleurs au monde.

Je m'en voudrais de ne pas remercier Steven Barrett, Carey Woods, notre contact britannique, et Jennifer Ratz d'avoir travaillé très fort à préparer tout cela et de m'avoir assisté tout au cours de mon travail. J'aimerais aussi remercier le secrétaire d'État à l'Afrique et à l'Amérique latine de m'avoir si généreusement et si gentiment permis de participer à quelques voyages très importants cette année.

Les éléments du projet de loi que j'ai présentés ont obtenu un large appui auprès du public. Près de 75 p. 100 des répondants à un sondage se sont dits en faveur de la décriminalisation de la marijuana. Plus des deux-tiers des députés de la Chambre sont du même avis. J'espère que le gouvernement acceptera le projet de loi, qu'il l'adoptera et qu'il le soumettra à un comité. J'espère qu'il ne le rangera pas sur une tablette mais qu'il l'inclura plutôt dans un programme plus vaste portant sur l'abus d'alcool ou d'autres drogues au Canada.

Analysons la question d'un point de vue humain. Analysons la question d'un point de vue humanitaire. Analysons la question d'un point de vue médical, et non d'un point de vue répressif. Prenons les mesures qui s'imposent, les mesures appropriées au niveau social et cherchons à réduire les dommages. Sauvons des vies, économisons de l'argent et aidons les Canadiens à l'avenir. En agissant de la sorte, le Canada ne pourra qu'être à l'avant-garde et nous sauverons bon nombre de vies.

● (1750)

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, suite au débat du 17 mai 2001 portant sur l'utilisation de drogues à des fins non médicales, un comité spécial de la Chambre a été établi pour étudier les nombreuses questions qui entourent cet important sujet. Il présentera ses conclusions en novembre 2002.

Initiatives parlementaires

Le ministre de la Santé et ce gouvernement attendent avec impatience les recommandations de ce comité ainsi que celle du Comité sénatorial spécial qui étudie actuellement la législation et les politiques antidrogue du Canada.

Je rappelle aux députés de la Chambre que le gouvernement, par l'intermédiaire des divers ministères qui travaillent en partenariat à l'élaboration d'une stratégie antidrogue du Canada, offre activement son expertise et un soutien aux travaux de ces deux comités.

La question des lois antidrogue et des sanctions, et plus particulièrement la marijuana, fait actuellement l'objet d'un vaste débat public. Je soulignerai certaines des propositions contenues dans la modification qui nous est proposée.

Suite à cette modification, la simple possession de petites quantités de cannabis ou de résine de cannabis pourrait être traitée en vertu des dispositions de la Loi sur les contraventions. Elle change le type de procédures et le régime juridique régissant les offenses de possession, de possession pour trafic et de trafic d'un gramme ou moins de résine de cannabis ou de 30 grammes ou moins de cannabis.

La Loi sur les contraventions, qui a été promulguée par le Parlement en 1992, a été conçue afin d'offrir un processus simplifié pour la poursuite d'infractions à des lois et règlements fédéraux qui devraient autrement être poursuivies en vertu du Code criminel devant les tribunaux provinciaux.

La Loi sur les contraventions prévoit que toute infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité peut être désignée par le gouverneur en conseil comme une contravention. Le fait qu'une infraction soit désignée comme une contravention en vertu de la loi supprime efficacement les stigmates associés normalement à une condamnation pour infraction à une loi fédérale.

Un des buts de ce projet de loi semble être l'élimination d'un dossier judiciaire pour possession de petites quantités de cannabis. Un autre serait de réorienter les économies réalisées quant aux ressources dépensées par le système judiciaire pour poursuivre les vendeurs et les trafiquants de drogues illicites. Ce sont évidemment des objectifs louables. Toutefois, sans une étude approfondie de ces éléments, y compris les analyses coûts-avantages probables, et l'information sur les avantages sociaux et économiques, nous ne pouvons que spéculer quant à savoir si la modification atteindrait ses objectifs.

Des modifications ont été apportées à la Loi sur les contraventions en mai 1996. Elles étaient le résultat de consultations avec les provinces et les territoires. Des consultations semblables seraient vitales pour le projet de loi proposé.

Les modifications ont permis de traiter les contraventions aux lois fédérales en vertu des régimes respectifs des provinces et territoires. Le gouverneur en conseil pouvait prendre des règlements permettant d'appliquer un régime provincial aux contraventions.

Les modifications de 1996 permettent également au ministre de la Justice de signer un accord avec chaque province et territoire concernant les détails de l'administration de la loi, des procédures de mise en oeuvre de la loi et de poursuite des contraventions.

La Loi sur les contraventions permet au gouverneur en conseil de désigner comme contraventions les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral. Les infractions punissables sur mise en accusation sont spécifiquement exclues des procédures visant les contraventions.

Ces propositions sont toutes bonnes, mais ont doit prendre grand soin de s'assurer que toutes ces dispositions sont bien réfléchies.

Encore là, il est nécessaire d'entreprendre des consultations particulières avec les provinces avant d'envisager une telle approche.

Nous devons également nous rappeler que le public canadien doit être entendu à ce sujet avant que des décisions soient prises concernant la politique visant le cannabis. Cette activité est en cours.

Premièrement, le comité sénatorial et le comité spécial de la Chambre, ainsi que les résultats de leurs études, aideront considérablement à examiner les questions. Ces comités peuvent bien recommander une analyse coûts-avantages et d'autres consultations publiques avant qu'une décision soit prise quant à la modification de la politique régissant le cannabis en ayant recours à la Loi sur les contraventions.

J'insiste sur la nécessité de vastes consultations avec les représentants provinciaux et territoriaux afin de solliciter leur appui à cette approche et de leur demander leur avis concernant sa mise en oeuvre. Un consensus ferme entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral est le seul moyen de rectifier le régime d'application non uniforme actuel.

Il serait impératif que, comme gouvernement, nous expliquions clairement les changements aux Canadiens et Canadiennes.

● (1755)

Nous devons également nous assurer qu'une approche nouvelle et novatrice ne soit pas inutilement compliquée et que les Canadiens et Canadiennes comprennent la raison de la modification et son application dans la pratique.

De plus, des processus devraient probablement être établis pour offrir une formation aux agents de police concernant l'application appropriée des dispositions de la Loi sur les contraventions pour nous assurer que cela n'entraîne pas une application de la loi plus large ou discriminatoire.

Enfin, un cadre d'évaluation serait probablement nécessaire. Des mécanismes devraient être mis en place afin d'obtenir les données de base sur les tendances actuelles de toxicomanie et les arrestations, et pour surveiller les impacts sociaux, judiciaires et sur la santé de l'application de la Loi sur les contraventions.

En conclusion, le gouvernement croit que le moment n'est pas approprié pour adopter cette modification et que les travaux préalables nécessaires ne sont pas terminés. Selon nous, les travaux des comités parlementaires doivent être complétés avant toute modification de la législation actuelle, par exemple la Loi sur les contraventions concernant le cannabis.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, je veux tout de suite dire que je suis extrêmement favorable au projet de loi dont nous sommes saisis, projet de loi qui fera l'objet d'un vote après la troisième heure de débat.

Je veux rappeler au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, en commentaire préliminaire, que cela fait plus de 20 ans que l'on étudie ces questions. Rappelons qu'au début des années 1970, il y a eu, entre autres, la Commission Le Dain, avec des criminologues très réputés, dont Mme Andrée Bertrand, criminologue de l'Université de Montréal. Je ne crois pas que le gouvernement puisse plaider un déficit d'information pour rejeter le projet de loi.

On peut ne pas être d'accord avec le fond du projet de loi, on peut souhaiter vouloir continuer à judiciairiser la possession de marijuana, mais de grâce, ne plaidons pas le déficit d'information, parce que cela ne peut pas être un argument rigoureux.

Initiatives parlementaires

Je voudrais situer le projet de loi par rapport à ses effets juridiques. Nous ne sommes pas en présence d'un projet de loi qui légalise la possession de marijuana. Nous sommes en présence d'un projet de loi qui déjudiciarise. Cela veut dire qu'une personne qui est en possession d'une petite quantité de marijuana ne pourra pas se voir incarcérer et ne pourra donc pas avoir un casier judiciaire.

C'est intéressant, parce que concernant cette approche qui consiste, finalement, à faire de la possession de marijuana une infraction civile, il faut être très clair. Ce n'est pas légalisé. Il y aura une infraction civile qui fera l'objet d'une amende. La première amende serait de 200 \$, si je me rappelle bien, la deuxième amende de 500 \$ et, pour toute récidive de plus de deux fois, il y aurait donc une amende de 1 000 \$.

C'est un projet de loi extrêmement pertinent par rapport à là où sont rendues la société canadienne et la société québécoise. Je siège au comité spécial qui reverra toute la question de la stratégie canadienne de lutte antidrogues.

À ce comité, nous avons reçu un document, que mon collègue pourra certainement lire avec intérêt, et que le secrétaire parlementaire pourra aussi lire avec intérêt, qui a été préparé par Diane Riley, une docteure—pas au sens médical du terme, mais plutôt au sens de grade universitaire doctoral.

Elle a fait une recension de l'ensemble des études qui existent sur la question des drogues. Le document est dans les deux langues et il a été fait à la demande du sénateur Nolin de l'autre Chambre.

Je veux partager un certain nombre de ses conclusions. Ce document nous rappelle qu'il y a 600 000 Canadiens et Canadiennes qui ont un casier judiciaire en raison d'une arrestation pour possession simple de marijuana. Le chiffre de 600 000 Canadiens, Québécois, à lui seul, devrait nous faire réfléchir.

Est-ce que l'on doit condamner des gens qui ont en leur possession une substance inoffensive? Dans le document auquel j'ai référé, on rappelle que dans le journal médical britannique *The Lancet*, depuis trois ans, une étude a été publiée qui prouve, de manière très sérieuse, que la consommation de marijuana, à court terme certainement, mais également à long terme, n'a pas d'impact sur la santé des gens. Elle a des vertus sédatives, des vertus relaxantes, mais elle n'a pas d'impact sur le plan de la capacité des gens à fonctionner.

Lorsque mon collègue, le député de Rosemont—Petite-Patrie, avait déposé une motion qui a fait l'objet d'un débat ici, à la Chambre, sur la légalisation de la marijuana à des fins thérapeutiques, certains députés, mais plus particulièrement la députée de Saint John pour ne pas la nommer, avait fait tout un plaidoyer, comme quelquefois nos grands-mères peuvent en faire, avec beaucoup d'affection et certainement avec beaucoup de bonne foi, en disant que la marijuana brûlait les cellules du cerveau et pouvait amener les gens à être dysfonctionnels.

Imaginons un peu le nombre de décideurs canadiens qui ont déjà consommé de la marijuana et qui seraient dysfonctionnels, si on se rendait aux arguments de la députée de Saint John. Ces faits-là ne tiennent pas la route.

Nous avons des preuves. Le journal *The Lancet* en Grande-Bretagne et la recension de la littérature médicale qui a été faite par la chercheuse dont j'ai parlé ne peuvent pas nous amener à mettre dans la balance des considérations d'ordre médical.

● (1800)

C'est le contraire. La consommation de marijuana peut avoir des vertus thérapeutiques importantes pour les gens aux prises avec le VIH.

Le député qui dépose le projet de loi nous invite donc, comme parlementaires, à retirer du Code criminel la possession simple de marijuana. Notre collègue devra nous expliquer si cela comprend également le haschisch. Habituellement, quand on parle du cannabis dans la définition médicale, cela veut dire marijuana et haschisch. Il faudra voir la portée du projet de loi.

Un autre argument qu'il faudra également considérer et pour lequel nous avons des statistiques, c'est le fait que dans les pays où il est possible d'avoir en sa possession de la marijuana sans que cela fasse l'objet d'une criminalisation—un certain nombre de pays européens l'ont fait dont les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne—, ce n'est pas vrai que cela a entraîné une recrudescence de la consommation.

Ceux qui nous écoutent ne seront certainement pas surpris d'apprendre, toujours concernant les chiffres qui ont été portés à notre connaissance par l'étude faite pour l'autre Chambre, qu'en 1998, il y avait plus de consommation de marijuana dans un pays prohibitionniste comme les États-Unis, qu'il n'y en avait dans les Pays-Bas, où cela avait été légalisé.

Dans les Pays-Bas, la légalisation a même fait en sorte qu'il y a des cafés, qui sont sous contrôle gouvernemental, où c'est possible d'avoir un approvisionnement licite et légal en marijuana. Dans les mois et les semaines subséquentes à la légalisation, cela n'a pas donné lieu à une recrudescence parce les gens qui le font, le font pour des motifs de réalisation personnelle, de vertus thérapeutiques et de vertus liées à la sérénité personnelle. Il n'est donc pas du tout évident que l'on va assister à un phénomène de masse de consommation effrénée et exacerbée.

Il y a également, je crois, un troisième argument qui invite à appuyer le projet de loi de notre collègue de l'Alliance canadienne, c'est bien sûr les ressources considérables qui sont déployées par les corps policiers. C'est intéressant de constater que pour le Canada, et cela ne comprend même pas les différents corps de police comme le SPCUM ou la Sûreté du Québec, simplement pour la GRC, il y a 1 000 policiers affectés en permanence à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Toujours à notre comité spécial sur les drogues, nous avons accueilli des fonctionnaires de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Ils ont déposé un document que mon collègue pourrait également voir. Nous avons eu un portrait de l'importance des saisies pour les années récentes.

Prenons l'exemple de la marijuana. En l'an 2000—ce sont des statistiques somme toute récentes—, au Canada, les autorités douanières ont effectué 44 saisies de marijuana pour un total de 17,7 millions de dollars. Pourquoi doit-on s'intéresser à un chiffre comme celui-là. Cela ne veut pas dire que si le projet de loi de notre collègue est adopté, on va devenir un pays où les frontières vont permettre de faire entrer de la marijuana sans contrôle. Ce n'est pas cela l'idée. Toutefois, il faut comprendre que la logique prohibitionniste, la logique qui interdit la possession de marijuana, entraîne, engendre et incite au trafic de la marijuana.

On pourrait très utilement désengorger le système policier. Quand on pense que 1 000 agents sont affectés au contrôle des drogues, on peut facilement penser que, comme société, on pourrait avoir une utilisation beaucoup plus rationnelle de ceux-ci dans un contexte où le véritable crime organisé a pris des dimensions considérables avec des technologies de l'information extrêmement importantes.

Initiatives parlementaires

C'est donc un projet de loi tout à fait raisonnable et nous n'avons pas besoin d'attendre la conclusion des travaux. Le comité sénatorial va travailler encore pendant plusieurs mois. Nous avons accueilli un membre du Sénat devant notre comité. Il va y avoir un rapport préliminaire qui sera déposé au mois d'août. Par la suite, le Sénat va s'engager dans une étude de deux ans. Notre comité va le faire également pendant plusieurs mois.

● (1805)

Je pense que cette Chambre a toute l'information qu'il faut, depuis les conclusions du rapport Le Dain, pour appuyer ce projet de loi, qui crée une infraction civile et qui correspond aux vœux d'une très large majorité de Canadiens et de Québécois.

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'appuie entièrement ce projet de loi et je remercie le député Esquimalt—Juan de Fuca de le soumettre à un débat. Je suis heureuse qu'il fasse l'objet d'un vote.

Une des questions que nous devons examiner avant de décider si nous appuyons le projet de loi, c'est le danger réel pour la santé publique que présente la consommation de cannabis. Une énorme quantité d'éléments de preuve, qui formeraient probablement une pile de plusieurs pieds de haut, montrent que le danger que présente la consommation de cannabis pour la santé individuelle ou publique est minimal. En fait, le plus grand danger pour la santé publique au Canada, ce sont les politiques prohibitionnistes contre la consommation de drogues.

Paradoxalement, c'est la criminalisation des consommateurs de drogues, qu'il s'agisse du cannabis ou d'autres substances, qui cause le plus de tort dans notre société, que ce soit pour la santé ou la sécurité individuelles dans nos collectivités ou pour ceux qu'on oblige à adopter une conduite criminelle. À mon avis, cela est au cœur de la question. Nous devons tenir un débat honnête. Nous devons briser les barrières et les mythes qui entourent les politiques canadiennes sur les drogues, changer d'attitude à l'égard des drogues, et examiner sérieusement le fait que ce sont la prohibition et la criminalisation qui causent des torts et crée des dangers pour la santé publique et individuelle, et non les drogues elles-mêmes, bien qu'elles puissent causer des torts.

Aujourd'hui, j'ai siégé au Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments. Nous avons entendu un témoin, le Dr Eric Single, professeur en sciences de la santé publique à la Faculté de médecine de l'Université de Toronto. Il a effectué beaucoup de recherche sur la consommation de drogues et l'abus de substances, notamment en Australie. Il a fait remarquer au comité que, en Australie, où il y a eu décriminalisation, la consommation de cannabis n'a pas augmenté. En fait, la non-incarcération n'a eu aucun effet sur l'augmentation de la consommation. La décriminalisation a permis de réduire considérablement les coûts d'application de la loi.

J'ai trouvé amusant d'entendre le député ministériel nous recommander d'être très prudents et vigilants, et d'examiner la question sous tous ses angles. Soyons réalistes. Rappelons-nous qu'il y a 30 ans que la commission Le Dain a mené une étude approfondie de la question et a conclu que le cannabis ou la marijuana devraient être décriminalisés. De fait, elle est allée plus loin et a formulé bien d'autres recommandations. Par conséquent, on ne peut pas dire que le dossier avance rapidement.

Je dirais que la population est bien plus avancée que les politiciens à ce chapitre. Il suffit de consulter les sondages nationaux, provinciaux ou régionaux pour constater que les Canadiens sont beaucoup plus réalistes à ce sujet que nous, leurs élus. Par-dessus

tout, dans ce débat et quand vient le temps de voter, il faut avoir le courage de faire preuve de réalisme et de briser les mythes qui existent.

Nous, députés du NPD, nous sommes penchés sur la question. Au cours de notre convention nationale de 1999, nous avons même adopté la résolution suivante: «Il est résolu que le NPD appuie l'Association canadienne des chefs de police dans ses démarches en vue de décriminaliser l'usage du cannabis.»

Nous avons ici affaire à un projet de loi d'initiative parlementaire. Je félicite le député de l'avoir présenté, mais, ironiquement, je doute que son parti ait le courage d'adopter une telle mesure. En tant qu'institution politique, nous devrions approuver et entreprendre la décriminalisation du cannabis. J'espère que le député tâchera de convaincre son propre parti de prendre position en faveur de cette mesure.

C'est un projet de loi important. Je trouve seulement qu'il ne va pas assez loin. Il ne fait que révéler la pointe de l'iceberg.

● (1810)

Je représente la circonscription de Vancouver-Est. Ma circonscription englobe la partie est du centre-ville, qui est probablement, dans le monde occidental, l'épicentre du VIH, du sida et de la drogue par injection. Tout se fait au grand jour. Il y a des gens dont la vie est complètement détruite. Il y a des gens qui souffrent, qui souffrent de traumatismes et qui sont marginalisés à cause de la législation qui criminalise la drogue. Puisque nous débattons de la décriminalisation de la marijuana, attaquons-nous aussi à la législation canadienne en matière de drogues. Comme l'a dit la Commission Le Dain, il y a 30 ans, une réforme s'impose dans ce domaine.

Aujourd'hui, à Vancouver, le Comité sénatorial permanent tient une audience au cours de laquelle il va entendre les toxicomanes, des gens qui se sont mis ensemble pour ne plus être marginalisés et pouvoir se faire entendre.

J'ai envoyé une lettre au comité, car je ne pouvais être présente. Je souligne dans cette lettre la crise à laquelle est confrontée la communauté à cause des toxicomanes qui se piquent et de l'inaction des divers niveaux de gouvernement et je demande au comité d'exhorter le gouvernement fédéral à prendre rapidement des mesures. J'ai notamment fait valoir les points suivants.

Il faut mettre en oeuvre une stratégie et un programme à l'intention des toxicomanes, afin qu'ils puissent subir un traitement sur demande. Il y a des toxicomanes qui voudraient subir un traitement, mais qui ne le peuvent pas parce qu'il n'y en a pas de disponibles.

Il faut mettre en oeuvre un programme réaliste et honnête d'éducation antidrogue axé sur la santé et le bien-être. Il existe plusieurs programmes administrés par la police qui disent essentiellement aux enfants que, s'ils consomment du chanvre ou s'ils font ceci ou cela, ils deviendront des toxicomanes et mourront. Les enfants savent que ce n'est pas vrais. Il faut mettre en oeuvre un programme d'éducation antidrogue honnête, qui permette aux gens de mieux comprendre leur corps, leur santé et les limites de la consommation, au lieu de simplement leur dire de dire non à la drogue quand nous savons très bien que les enfants n'écoutent pas.

J'ai demandé la création d'un centre d'injections sûr. Beaucoup d'autres gens ont fait de même.

Initiatives parlementaires

J'ai demandé qu'on adopte la formule d'essais cliniques d'héroïne et qu'on dépénalise l'utilisation de la marijuana à des fins personnelles en attendant la légalisation de la marijuana et d'autres substances.

Nous avons besoin de programmes d'aide et de logements à l'intention des utilisateurs de drogues injectables qui ont été marginalisés et criminalisés du fait des attitudes et des lois actuelles.

Nous devons aussi analyser les drogues vendues dans la rue afin de fournir aux dispensateurs de soins de santé des informations capitales qui leur permettront d'empêcher les surdoses. Je veux dire une chose à ce sujet. À cause des barrières que nous nous posons lorsqu'il s'agit de faire face à ce problème de façon réaliste et parce que notre société a eu tellement peur de se pencher sur le problème de la consommation de drogue, nous avons créé un environnement où les gens vivent littéralement dans la rue et achètent de la drogue illégalement. Par conséquent, ils sont très nombreux à mourir de surdoses. Ces morts sont évitables. La surdose de drogue est la principale cause de décès chez les personnes ayant entre 30 et 44 ans; elle fait plus de victimes que les crises cardiaques, les accidents d'auto, les accidents cérébro-vasculaires ou le cancer. Ce sont là des morts évitables, à condition que nous ayons le courage d'adopter le genre de politiques réalistes susceptibles de réduire ces préjugés, de fournir des traitements sur demande, d'assurer une sensibilisation réaliste, d'aider les gens là où ils se trouvent et de ne pas les criminaliser davantage.

Je me réjouis de la tenue de ce débat aujourd'hui, car c'est un pas de plus dans la lutte que se sont livrée les secteurs de compétences pour se prononcer et s'attaquer au problème. J'espère sincèrement que la Chambre évaluera honnêtement la question et que nous ne nous cacherons pas derrière notre perception de la moralité des gens. J'espère sincèrement que nous serons honnêtes et réalistes et que nous appuierons le projet de loi, que nous le considérerons comme un pas de plus vers une discussion et un débat davantage critiques sur la nécessité de réformer la législation canadienne concernant les drogues et sur le fait que les politiques prohibitives ont été très préjudiciables à notre société, aux niveaux tant individuel que collectif.

• (1815)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je veux remercier le député de la Colombie-Britannique pour avoir soulevé cette question. Je félicite tous les députés qui ont pris part à ce débat. Nous nous engageons dans un processus très utile à un moment très opportun.

Pour ce qui est du contenu du projet de loi C-344, qui prévoit la décriminalisation de la marijuana, il y a une distinction importante à faire et on ne le répétera jamais assez. Il y a une différence énorme entre décriminaliser la marijuana et légaliser la marijuana. Je crois qu'il y a souvent beaucoup de confusion à cet égard.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire vise essentiellement à modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et la Loi sur les contraventions de façon à faire entrer la possession, le trafic et la consommation de marijuana dans la catégorie des contraventions, comme celles qu'on reçoit pour excès de vitesse ou pour d'autres infractions au code de la route, qui pourraient entraîner des amendes ou des peines d'incarcération.

Les sanctions ne sont pas ce qui importe ici. Le débat prend une portée beaucoup plus vaste lorsque nous discutons des effets d'un tel changement. Essentiellement, cela pourrait conduire à une consommation accrue de marijuana à des fins purement sociales, ce qui se passe actuellement dans notre pays. Le projet de loi vient de la

prise de conscience du fait qu'une partie disproportionnée de l'appareil de justice pénale s'affaire actuellement à essayer de régler ce problème, alors qu'il y a d'autres problèmes que je qualifierais de beaucoup plus importants à régler dans notre pays.

C'est une question qui mérite d'être débattue. Elle est d'ailleurs débattue au comité de la Chambre des communes auquel elle a été renvoyée. L'honorable Pierre Claude Nolin, un sénateur conservateur, en a également saisi le Sénat. On est donc déjà en train d'étudier l'essence même de la question dont nous discutons ici aujourd'hui par le biais de ce projet de loi.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a fait preuve de beaucoup de courage et de diligence en voyant à ce que la Chambre soit saisie de cette question. Je reconnaitrai aussi que d'autres députés ont beaucoup d'expérience à cet égard à cause de la prédominance de ce problème dans leurs circonscriptions.

Le problème se pose à divers niveaux. Bon nombre de membres de la société se fient à des drogues beaucoup plus dommageables et beaucoup plus susceptible d'entraîner une dépendance que la marijuana. Le député du Québec a soulevé une question importante, soit la distinction entre la marijuana, le hachisch et l'huile de cannabis. Pour moi, cette distinction n'est pas claire dans le projet de loi.

Ni la légalisation ni le resserrement des peines criminelles ne dissiperont complètement certaines de ces complexités. Il doit y avoir un débat public exhaustif. Il faut mettre beaucoup plus l'accent sur les aspects se rapportant à la santé.

La députée néo-démocrate a eu raison de souligner l'absence de preuves probantes. La recherche médicale a fait état de résultats contradictoires sur la dépendance que peuvent entraîner la marijuana et le hachisch, et sur le tort que peut faire l'inhalation directe de marijuana.

Il y a aussi l'effet réel qui se produit sur la capacité mentale d'une personne, sa capacité de prendre des décisions et sa dextérité physique, que ce soit aux commandes d'une machine ou au volant d'un véhicule à moteur. Tous ces aspects doivent être pris en compte dans le débat.

Pour régler des problèmes, il faut prendre diverses mesures. Pensons seulement à la sensibilisation, au traitement et à la réadaptation ainsi qu'à la réglementation gouvernementale dans des domaines où des peines criminelles ne s'imposent pas nécessairement.

En somme, dans le contexte du débat, la question n'est pas simple. Il ne s'agit pas simplement de dire que nous allons retirer les peines prévues par le Code criminel pour les insérer dans le contexte de manquements jugés moins graves et risquant moins de nuire à l'avenir de l'individu. Je fais allusion évidemment à ceux qui, dans le passé, ont été injustement punis ou ont subi des conséquences disproportionnées du fait qu'ils avaient déjà été arrêtés parce qu'ils étaient en possession de marijuana ou qu'ils en avaient utilisé.

• (1820)

Depuis quelques années, nous sommes témoins d'une plus grande ouverture en faveur de la reconnaissance des avantages thérapeutiques de la marijuana pour maîtriser la douleur et traiter le glaucome et d'autres problèmes médicaux. Nous avons accompli beaucoup de progrès. Je reconnais que la loi applicable à ce secteur n'a pas changé depuis des années. Des études ont été faites dans le passé mais on note maintenant une attitude intense et détachée en faveur du réexamen de la question.

Initiatives parlementaires

Le chef de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique, le très honorable député de Calgary-Centre, a appuyé ouvertement l'esprit et la lettre de la loi. En mai dernier, il a exhorté le gouvernement à décriminaliser l'usage de la marijuana. Il a déclaré qu'il était injuste qu'un jeune hérite d'un dossier criminel qui le suivra toute sa vie pour possession de cette drogue. Il a fait la distinction entre la criminalisation et la légalisation. Il a aussi souligné, tout comme je le fais, que c'est une opinion personnelle.

Je me dois de préciser qu'au sein de la Coalition, il y aura un vote libre sur cette question. Il y a des divergences de vues au sein de notre coalition, ainsi que dans les autres partis. C'est sain. Les Canadiens acceptent ouvertement que les gens aient des antécédents très différents, des expériences très différentes et des convictions bien assises relativement à cette question.

La députée de Saint John, qu'on a mentionnée pendant le débat, a des convictions très fortes et personnelles à ce sujet. Je comprends et je respecte la position adoptée par mon chef. Même la ministre de la Justice a laissé entendre qu'elle serait favorable à la tenue d'un débat sur la décriminalisation de la marijuana. Bon nombre de Canadiens ne sont toujours pas à l'aise devant les données qu'ils ont en main, particulièrement en ce qui concerne les aspects liés à la santé.

Un sondage mené en mai dernier montre que les Canadiens sont presque partagés à égalité en ce qui concerne la question de la légalisation : 47 p. 100 sont en faveur de cette mesure, comparativement à 26 p. 100 en 1975. Il semble y avoir un changement d'attitude au sein de la population.

J'appuie certes la tenue d'autres études. J'appuie aussi les efforts consentis par les députés et les sénateurs et je les en félicite. Je dois dire en toute honnêteté, toutefois, que je n'ai pas encore changé d'idée. Je ne suis pas encore à l'aise avec l'idée de la décriminalisation.

Le débat dans lequel nous sommes engagés est sain. Le Canada est saisi du problème. On a cité la commission Le Dain. La collectivité médicale fournit davantage de preuves sur les effets de la consommation de marijuana. L'auteur de ce projet de loi est un médecin et cela contribue à légitimer et à cristalliser davantage son engagement à l'égard de cette question. Le changement de mentalités à l'égard de l'utilisation médicale de la marijuana a aussi nécessité qu'on examine la question de plus près, sans compter les demandes croissantes imposées aux services de police.

On a dit tout à l'heure que les ressources des services de police sont exploitées au maximum pour l'application de toutes sortes de lois qui exigent de plus en plus d'attention. Je ne veux pas me laisser aller à une comparaison boiteuse, mais le fait qu'on ait demandé à des agents de police de faire respecter la Loi sur l'enregistrement des armes à feu, par exemple, montre à quel point il est ridicule de demander à des agents de police de trop en faire avec des ressources financières ou humaines insuffisantes, compte tenu de la tâche qu'on leur confie.

Le projet de loi prévoit des changements dans le mode d'établissement des amendes. Je m'inquiète beaucoup, quant à moi, de ceux qui ne peuvent voyager ou obtenir un emploi à temps plein dans un domaine où ils sont compétents pour la simple raison qu'ils ont été condamnés pour simple possession et ont, par conséquent, un casier judiciaire. Cela peut changer, si ces condamnations sont retranchées du casier.

Le projet de loi ne va pas jusqu'à légaliser la consommation de marijuana. Je félicite le député d'avoir saisi la Chambre de cette question.

J'ai parlé du débat qui a cours dans les milieux policiers. Les chefs de police semblent soutenir l'initiative du député, mais les policiers de première ligne n'ont pas l'impression qu'il faut s'engager dans cette voie.

Je crois qu'il y a un risque que les personnes qui sont sous l'influence de la marijuana aient moins de dynamisme et d'initiative.

● (1825)

Cette substance demeure un psychotrope. Elle peut affecter les facultés d'un conducteur de véhicule automobile, qui pourrait adopter un comportement criminel, ou influencer sur l'intention de l'auteur d'un acte criminel.

Ce n'est pas là une question qui va disparaître de sitôt, mais j'espère que cela ne va pas durer aussi longtemps que la période écoulée depuis que nous en avons parlé à la Chambre. J'ai hâte de connaître le rapport du Sénat et celui du comité de la Chambre, et j'ai hâte aux autres débats qui se tiendront ici même.

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, au cours de la dernière décennie, la consommation de cannabis a fait l'objet d'un débat sur plusieurs tribunes.

Aujourd'hui, on nous demande d'examiner la modification proposée à la Loi sur les contraventions et à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances concernant le cannabis.

En considérant une modification législative, nous devons tenir compte de nos obligations internationales concernant la possession de cannabis. En outre, nous devons considérer la nécessité de données supplémentaires dans les domaines où nos connaissances sont insuffisantes. Bien que nous puissions croire qu'il existe une base d'information, nous ne devons pas prendre une décision prématurée à ce sujet. Ensemble, nous devons déterminer où d'autres données sont nécessaires et nous devons examiner le travail important déjà en cours.

Un comité sénatorial spécial étudie actuellement la législation et les politiques antidrogue du Canada, particulièrement en ce qui concerne la marijuana. Ce comité entend déjà des témoins très informés sur le sujet. De plus, une motion de l'Alliance canadienne, débattue le 17 mai 2001 à la Chambre des communes, portait sur l'utilisation des drogues à des fins non médicales. Le débat a donné lieu à la création d'un comité spécial de la Chambre qui est chargé d'étudier les facteurs sous-jacents ou relatifs à l'utilisation de drogues à des fins non médicales. Ce comité déposera son rapport en novembre 2002.

Je dois dire que je trouve cela étrange que la Chambre débâte maintenant le projet de loi C-344, alors que cette question relève clairement du mandat du comité spécial.

En prenant une décision sur la politique régissant le cannabis, qu'il s'agisse de modifier la législation ou de maintenir le statu quo, nous devrions agir d'une manière éclairée et de façon à ne pas doubler le travail d'une grande valeur de ces comités. Selon nous, le travail de ces comités fera ressortir les points de vue importants et actuels des Canadiens pour que nous puissions les examiner.

C'est une question importante. Nous attendrons tous les résultats du travail des comités du Sénat et de la Chambre avant d'apporter des changements.

Le président suppléant (M. Bélair): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée, et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

*Ajournement***MOTION D'AJOURNEMENT**

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1830)

[Français]

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, cela fait de nombreuses fois que je me lève à la Chambre pour poser des questions, prononcer des discours, participer aux périodes de questions et commentaires ainsi qu'au débat d'ajournement. Je vois que le secrétaire parlementaire s'apprête à me répondre.

Ce débat d'ajournement porte sur une question que j'ai posée dans cette Chambre le 30 mai dernier. Sans parler du préambule, je finissais ma première question en demandant ce qui suit:

Qu'attend le ministre de l'Industrie pour donner suite au rapport «Vaincre les obstacles vers la prospérité», qui proposait non pas des subventions, mais des politiques efficaces et innovatrices pour soutenir l'industrie de la construction navale?

On sait que ce rapport, déposé à la fin mars, avait été élaboré par un comité que le ministre lui-même avait formé suite à un engagement qu'il avait pris comme ministre de l'Industrie deux jours avant le déclenchement des élections. Il avait pris cet engagement à Saint-Jean, Terre-Neuve. J'étais moi-même présent et j'ai entendu son engagement.

Bien sûr, le 19 juin, après la fin des travaux de la Chambre, le ministre a effectivement répondu aux recommandations du rapport du comité en question. Je dis bien qu'il a répondu aux recommandations.

Toutefois, depuis ce temps, on attend toujours. Ce n'est pas seulement moi, mais tous les intervenants concernés par la construction navale au Canada qui attendent une politique concrète de construction navale. On attend toujours un ou des programmes de construction navale avec des sommes d'argent qui peuvent être dépensées.

Effectivement, le ministre mentionnait le même jour, dans un communiqué, que 150 millions de dollars sur cinq ans seraient dépensés, notamment sous forme de prêts garantis, pour la construction navale. J'ai vérifié auprès de différents chantiers navals au Canada et auprès d'un intermédiaire à qui j'avais demandé de s'informer directement auprès des fonctionnaires du ministère de l'Industrie. À part d'avoir formé une division de fonctionnaires sur la construction navale, dont la plupart sont des anciens du ministère mais qui travaillent maintenant dans le cadre d'une nouvelle structure, rien de concret et pas un sou n'avait encore été dépensé pour la construction navale au Canada.

Je pense que ma question est très simple. J'aimerais—et si je fais erreur j'aimerais l'apprendre aujourd'hui de la part du secrétaire parlementaire du ministre—en savoir davantage sur les dépenses qui ont été encourues pour aider la construction navale au Canada.

Depuis ce temps-là, je le rappelle, le chantier des Industries Davie a fait faillite. En ce moment, différents comités essaient de relancer cette industrie dans mon comté. Je suis bien sûr concerné, mais en même temps, je sais que le chantier à St. John, au Nouveau-Brunswick, n'est pas rouvert. Il est fermé depuis un an et demi. C'est le cas également pour Marystown, et ainsi de suite.

Rien n'a été fait. Cela fait un an et quelques semaines depuis l'engagement solennel qu'a pris le nouveau ministre de l'Industrie à l'égard de la construction navale.

M. Claude Drouin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme mon collègue, le député de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière l'a mentionné, c'est un sujet très important qui touche son comté, le mien et plusieurs comtés à travers le Canada. Il me fait plaisir de répondre à la question du député.

Le député l'a mentionné, le 19 juin 2001, l'honorable ministre de l'Industrie a lancé le Cadre stratégique du gouvernement fédéral pour l'industrie de la construction navale et maritime.

Fruit d'un long processus de consultation auprès des Canadiens, ce nouveau cadre a pour but de promouvoir les possibilités d'affaires, la croissance et l'innovation dans les créneaux où le Canada peut soutenir la concurrence. Cette politique est conçue expressément pour aider l'industrie à trouver des débouchés, ici même au pays, à s'adapter à la situation mondiale, à concurrencer ses efforts sur les progrès innovateurs qui lui permettront d'accroître sa productivité, à trouver des sources de financement et à établir de solides partenariats.

Le nouveau cadre stratégique est composé de 24 mesures distinctes visant à soutenir de nouveaux travaux dont la valeur se situe entre 200 et 300 millions de dollars, soit le double de la production actuelle. Le mécanisme structuré de financement, maintenant en opération, est un des principaux éléments de ce cadre stratégique.

Ce mécanisme a pour but de stimuler la demande de nouveaux navires canadiens dans les chantiers navals canadiens actuels, en offrant des avantages financiers aux acheteurs et aux preneurs à bail canadiens et étrangers.

Il se compose de deux principaux volets: un volet taux d'intérêt, qui peut procurer une réduction pouvant aller jusqu'à 10 p. 100 du prix d'achat d'un navire construit au Canada; et un volet assurance crédit, qui permet d'assurer une partie d'un prêt ou d'un bail servant à faire l'acquisition de navires construits au Canada.

Le mécanisme de financement structuré aidera l'industrie canadienne de la construction navale et de la marine industrielle à saisir de nouveaux débouchés, en permettant de fixer des prix concurrentiels pour les acheteurs et pour les locataires de navires de haute qualité construits au Canada.

J'ai le plaisir d'informer la Chambre que cette initiative est bien amorcée et qu'on reçoit actuellement des propositions d'aide dans le cadre du mécanisme de financement structuré.

Même avant que le programme entre en vigueur, toutefois, le gouvernement fédéral offrait déjà une aide à l'industrie sous les formes suivantes: déduction pour amortissement accéléré applicable aux navires de construction canadienne; tarif de 25 p. 100 sur la plupart des importations de navires, en dehors de l'ALENA; politique d'approvisionnement national par le gouvernement fédéral; financement de la société d'expansion économique destiné aux transactions commercialement viables; et système de crédit d'impôt très favorable pour la recherche et le développement. Ces importants éléments de la politique fédérale continuent à aider l'industrie de la construction navale.

La réalité du secteur privé signifie que toutes les entreprises sont aux prises avec leur part de difficultés. L'industrie de la construction navale et de la marine industrielle, et une entreprise comme Davie en particulier, n'y échappent pas.

Le gouvernement fédéral continue à suivre de près la situation et le ministre de l'Industrie a rencontré des représentants de Davie, le 20 septembre 2001, pour discuter de la situation financière actuelle. Il a aussi rencontré Mme Marois, ministre des Finances du Québec, pour discuter de la demande d'aide financière de Davie. Même si le gouvernement du Québec a indiqué qu'il ne pouvait pas soutenir les projets proposés à l'époque parce qu'il les jugeait irréalistes, le gouvernement fédéral reste prêt à travailler avec le gouvernement du Québec et tous les autres intervenants pour les aider à trouver une solution.

Le nouveau cadre stratégique constitue un engagement sérieux de la part du gouvernement fédéral de continuer à aider l'industrie. La politique bénéficie de l'appui d'une nouvelle organisation chargée des secteurs de l'énergie et de la marine au sein d'Industrie Canada.

• (1835)

M. Antoine Dubé: Monsieur le Président, j'apprécie la réponse du secrétaire parlementaire, dont je reconnais les préoccupations sincères pour l'industrie.

Je sais que je ne dispose que d'une minute, mais j'aimerais qu'il m'indique, si ce programme existe, a-t-il accepté des demandes? Et dans l'affirmative, combien? Pour quel montant?

Je ne ferai pas de cachette, je l'ai averti cet après-midi de ma question, donc, je pense qu'il a été en mesure d'obtenir les

Ajournement

renseignements. S'il n'y a pas encore eu d'acceptation de projets à l'égard de futures demandes de projet ou de dossier, quel délai, selon lui, pourrait être accepté concernant cette demande?

Dans le cas de Davie, il y va d'une question de rapidité, car une assemblée de créanciers est prévue le 23 novembre.

• (1840)

M. Claude Drouin: Monsieur le Président, je veux seulement mentionner, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'il y a présentement des demandes qui sont à l'étude, mais il est trop tôt pour être en mesure de quantifier ou de comptabiliser la valeur de celles-ci. Toutefois, le programme est en fonction. Il est à l'étude et on espère faire des annonces le plus rapidement possible et que les Industries Davie pourront en profiter.

On a vu que les travailleurs des Industries Davie ont pris les choses en main et ont parlé de créer une coopérative. C'est un moyen efficace de trouver des solutions pour relancer le chantier à Lévis. On peut être assurés que le gouvernement du Canada sera là.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélair): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 41.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 7 novembre 2001

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

| | |
|---|---|
| <p>Richard B. Wright M. Lastewka 7087</p> <p>La Semaine des anciens combattants M. Anders 7087</p> <p>Les aînés Mme Torsney 7087</p> <p>La Semaine canadienne de l'orientation Mme St-Jacques 7088</p> <p>La Semaine des anciens combattants M. Provenzano 7088</p> <p>La sécurité nationale M. Grewal 7088</p> <p>Les affaires autochtones M. Bagnell 7088</p> <p>La Semaine des anciens combattants M. Plamondon 7088</p> <p>L'aide humanitaire M. Malhi 7089</p> <p>La célébration du Diwali M. Obhrai 7089</p> <p>Le jour du Souvenir M. Regan 7089</p> <p>L'environnement M. Comartin 7089</p> <p>Le Vert et Or de l'Université de Sherbrooke M. Cardin 7089</p> <p>Opération Apollo M. Murphy 7089</p> <p>Le bois d'oeuvre M. Keddy 7090</p> | <p>M. Chrétien 7091 Mme Lalonde 7091 M. Eggleton 7091 Mme Lalonde 7091 M. Chrétien 7092</p> <p>Les réacteurs CANDU Mme McDonough 7092 M. Chrétien 7092 Mme McDonough 7092 M. Chrétien 7092</p> <p>La Banque du Canada M. Clark 7092 M. Martin (LaSalle—Émard) 7092</p> <p>L'économie M. Brison 7092 M. Martin (LaSalle—Émard) 7092</p> <p>L'immigration M. White (North Vancouver) 7092 Mme Caplan 7093 M. White (North Vancouver) 7093 Mme Caplan 7093</p> <p>Le bois d'oeuvre M. Paquette 7093 M. Pettigrew 7093 M. Paquette 7093 M. Pettigrew 7093</p> <p>Le terrorisme M. Pallister 7093 M. Manley 7093 M. Pallister 7093 M. Manley 7094</p> <p>Les taux d'intérêt M. Bergeron 7094 M. Martin (LaSalle—Émard) 7094 M. Bergeron 7094 M. Martin (LaSalle—Émard) 7094</p> <p>La santé Mme Ablonczy 7094 M. Castonguay 7094 Mme Ablonczy 7094 M. Castonguay 7094</p> <p>L'aide internationale Mme Bennett 7094 Mme Minna 7095</p> <p>Les transports aériens Mme Desjarlais 7095 M. Collenette 7095</p> <p>L'environnement M. Comartin 7095 M. Goodale 7095</p> <p>Le bois d'oeuvre M. Lunn 7095</p> |
| <h3>QUESTIONS ORALES</h3> | |
| <p>L'immigration M. Day 7090 Mme Caplan 7090 M. Day 7090 Mme Caplan 7090 M. Day 7090 Mme Caplan 7090</p> <p>Le terrorisme M. Hill (Macleod) 7091 M. Manley 7091 M. Hill (Macleod) 7091 M. MacAulay 7091</p> <p>Les bombes à fragmentation M. Duceppe 7091 M. Chrétien 7091 M. Duceppe 7091</p> | |

Mme Wayne..... 7116

M. MacKay..... 7124

Mme Sgro..... 7125

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur les contraventions

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)..... 7118

Projet de loi C-344. Deuxième lecture..... 7118

M. Castonguay..... 7120

M. Ménard..... 7121

Mme Davies..... 7123

MOTION D'AJOURNEMENT

La construction navale

M. Dubé..... 7126

M. Drouin..... 7126

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**